

# Rapport de gestion 2021

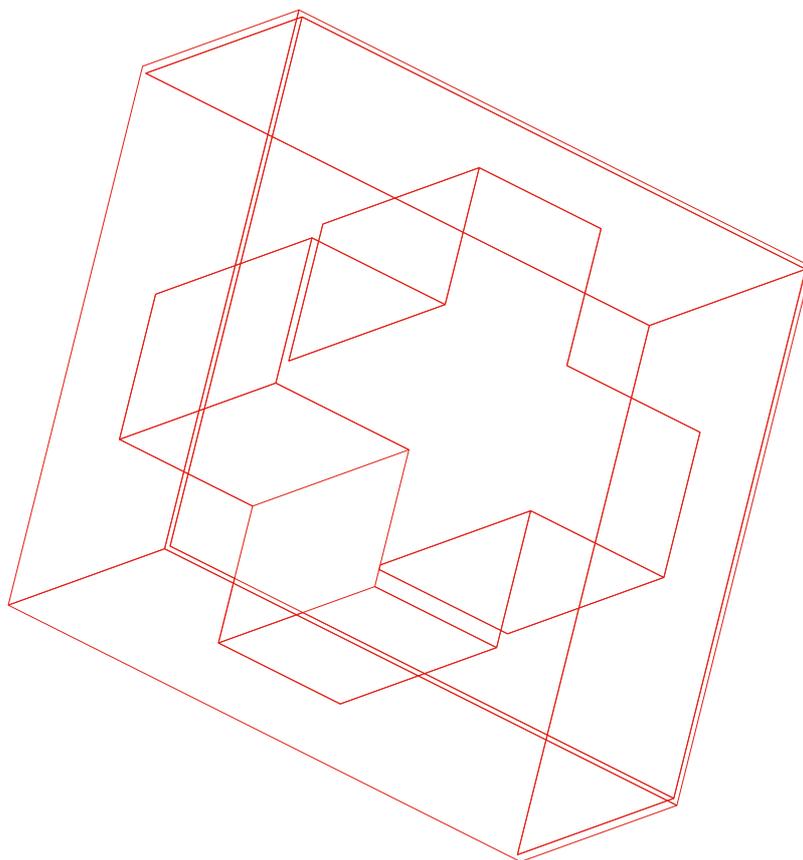
compenswiss 

Ausgleichsfonds [AHV/IV/E0](#)

Fonds de compensation [AVS/AI/APG](#)

Fondi di compensazione [AVS/AI/IPG](#)

Fonds da cumpensaziun [AVS/AI/UCG](#)



RAPPORT DE GESTION 2021

# Table des matières

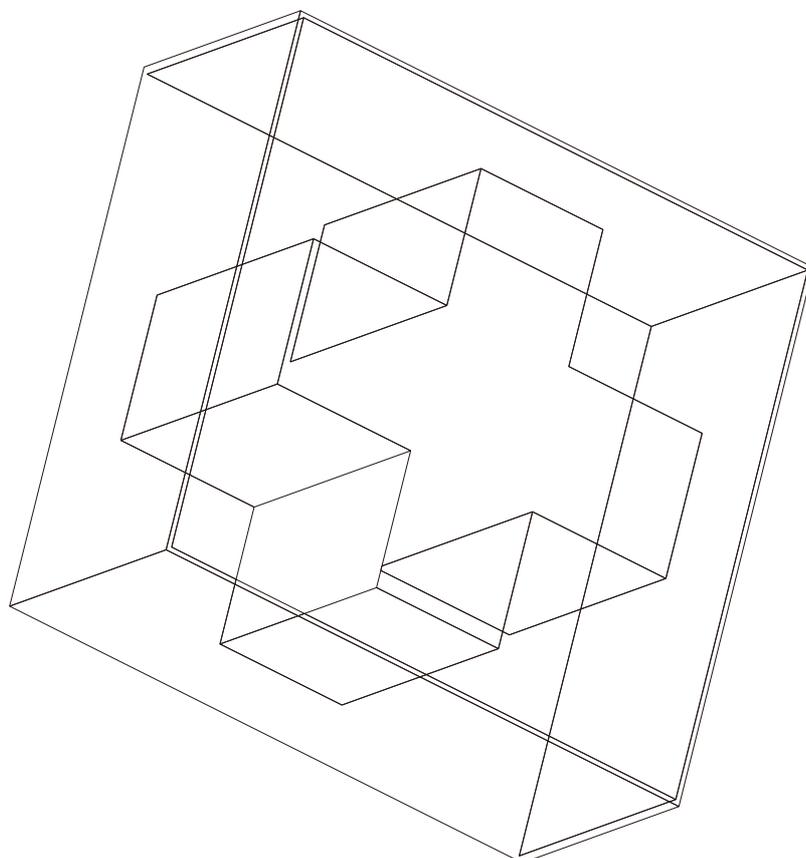
Préface 3

compenswiss 8

Placements 23

Comptes 55

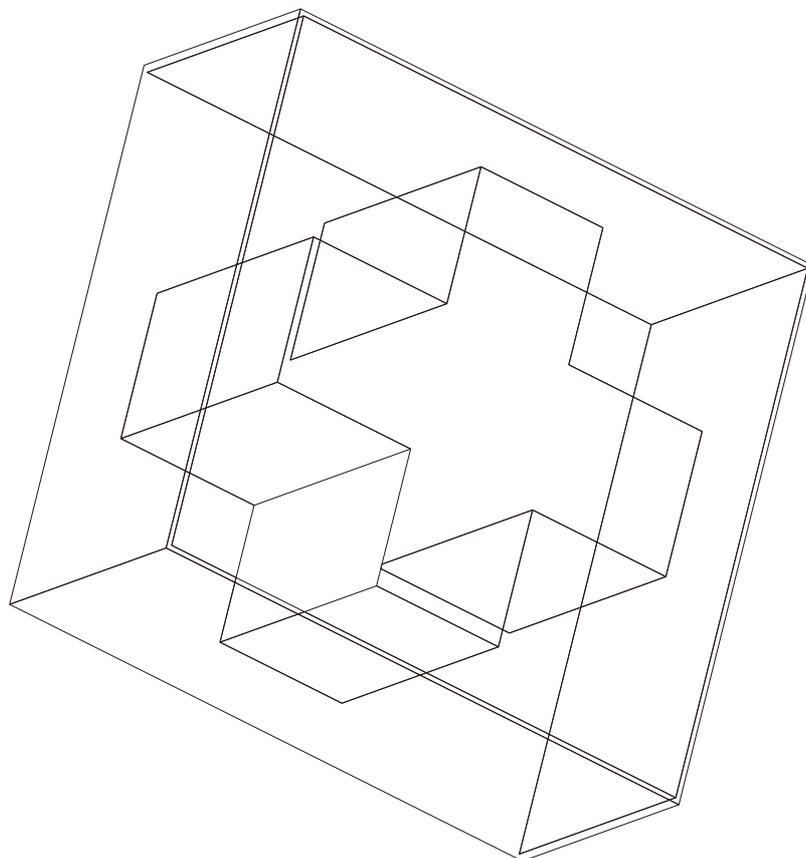
Glossaire 109



RAPPORT DE GESTION 2021

# Préface

Rapport du Président du Conseil d'administration et du Directeur 4



# Rapport du Président du Conseil d'administration et du Directeur

## Rapport du Président du Conseil d'administration et du Directeur

L'année 2021 a été marquée, d'une part, par une forte croissance économique avec des indices boursiers en hausse et, d'autre part, par la persistance de la pandémie. Dans ce contexte, compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) a réalisé un **rendement** net de 5.28 % sur les investissements (Portefeuille de marché après couverture - exercice précédent : 5.22 %).

# 5.28 %

Rendement net sur les investissements

La **fortune totale** a augmenté d'environ 6 % pour atteindre CHF 40.9 milliards, dont 55 % sont gérés en interne.

# 6 %

Augmentation de la fortune

Le **rendement net** réalisé par assurance sociale s'est élevé à 4.94 % pour l'AVS, à 4.10 % pour l'AI et à 5.05 % pour les APG. La différence entre le **rendement** net sur la fortune et celle des trois Fonds de compensation s'explique par les liquidités détenues par chacun des Fonds qui diluent la **performance**. Ce phénomène était particulièrement prononcé avec l'AI pour laquelle une réserve de liquidités supplémentaires a été créée en 2021 afin de compenser des sorties plus élevées dues aux rentes ainsi qu'à l'augmentation des coûts des mesures individuelles. La dette de l'AI envers l'AVS, qui s'élève à un peu plus de CHF 10 milliards, n'a à nouveau pas pu être réduite.

**Bien que les liquidités** aient diminué à la fin de l'exercice sous revue pour atteindre CHF 2.2 milliards (exercice précédent : CHF 3.5 milliards), la capacité à payer les rentes a toujours été assurée. Sur ces liquidités, le **rendement** a été légèrement négatif mais contrairement à l'exercice précédent, il n'a pas été nécessaire de recourir à la vente d'actifs.

## Une forte reprise économique

**Ces résultats globalement positifs** ont été obtenus dans le contexte d'une forte reprise économique nationale et internationale, en réaction au recul de la pandémie. L'accélération de l'inflation aux États-Unis et dans l'UE suscite toutefois des préoccupations. À cela s'ajoutent une hausse marquée des prix des matières premières et des goulots d'étranglement de plus en plus fréquents dans l'approvisionnement de différentes matières premières importantes. Il existe donc un risque accru de récession mondiale.

*«Un franc fort et des taux d'intérêt négatifs.»*

La **situation en Suisse** est restée inchangée, avec un franc fort et des taux d'intérêt négatifs.

Parallèlement, l'influence des états sur l'économie mondiale augmente, aussi bien sous l'aspect des dépenses publiques – la pandémie ayant entraîné une croissance énorme de la dette publique à l'échelle mondiale – que sous l'aspect de la réglementation et de la fiscalité. Les banques centrales continuent de maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas, ce qui a pour effet d'augmenter le risque de bulle dans le secteur immobilier.

**La Chine, moteur de la croissance mondiale**, a de nouveau été confrontée à des incertitudes accrues du fait de la résurgence de la pandémie de COVID-19. Cela a notamment eu des effets sur les taux d'intérêt des obligations d'État, qui ont été poussées à la baisse en fin d'année.

## Révision de l'AVS

À la suite de la votation populaire de mai 2019 sur le projet RFFA, l'AVS s'est vue octroyer environ CHF 2 milliards de financement additionnel par an depuis 2020. Force est de constater que le financement de l'AVS et de l'AI n'est pas assuré à moyen terme malgré ces mesures et les bons résultats des placements. Du fait notamment de l'évolution démographique, l'écart entre les recettes et les dépenses se creuse chaque année.

## Investissements responsables

**Au cours** de l'exercice sous revue, compenswiss a également accordé une grande importance au développement des investissements responsables sous le signe de l'environnement, du social et de la bonne gouvernance (ESG). compenswiss est membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). Dans ce cadre, compenswiss suit une approche durable selon quatre axes : intégration ESG, exercice des droits de vote, dialogue actionnarial, exclusions normatives.

*«Une mesure de référence de la durabilité de ses investissements approuvée par le Conseil d'administration.»*

**En mai 2021**, le Conseil d'administration a approuvé un concept constituant une mesure de référence de la durabilité de ses investissements selon les critères de performance ESG, du changement climatique et de l'impact durable. Les entreprises actives dans l'exploitation minière et la production d'électricité et réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires avec le charbon ont été exclues de l'univers de placement de compenswiss en 2021. Ce seuil a même été abaissé à 30 % en mai 2021. Concrètement, cela a entraîné l'exclusion de 56 entreprises et des désinvestissements d'un montant de CHF 50 millions.

## Nouveau processus d'investissement

**Le Conseil d'administration** a approuvé le nouveau processus d'investissement à l'occasion d'un workshop en mai. Ce nouveau processus a pour but d'améliorer la transparence et de permettre une compréhension détaillée des différents éléments. La solution développée comprend un certain nombre d'aspects techniques dans le but de répondre aux différents besoins des actifs des assurances sociales. Prévu pour l'essentiel en 2022, le processus se compose de sept phases au cours desquelles la Direction construit l'allocation étape par étape en faisant des propositions au Conseil d'administration et en la traitant à l'aide d'outils interactifs. Une nouvelle forme de rapport au Conseil d'administration a été introduite à cet effet.



Photo: Patric Pop

#### **Conseil d'administration**

*De gauche à droite : Bruno Parnisari, Gabriela Lenherr, Karl Stefan Mäder, Beat Schwaller, Sandra Gisin, Ruth Meier, Manuel Leuthold, Roland Müller, Michaela Troyanov, Bénédicte Montant, Daniel Lampart. Absents: Henrique Schneider, Urs Eggenberger*

## **Mutations et remerciements**

Il n'y a pas eu de mutations au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice sous revue.

À l'**Office de gestion**, M. Marc Pfenninger, Responsable du Département Operations & Finance, a été élu Suppléant du Directeur au 1<sup>er</sup> février. M. Frank Juliano, auparavant Head of Asset Management, a repris la responsabilité du Département Investment Solutions au 1<sup>er</sup> février. Le 1<sup>er</sup> avril, Mme Gaëlle Barlet a été nommée Head of Asset Management et membre de la Direction.

# 57

Nombre de collaboratrices et collaborateurs en 2021

**L'organisation** en matière de gestion des actifs a été revue. À partir du 1<sup>er</sup> février, tous les services qui gèrent directement une partie de la fortune en interne ont été regroupés au sein d'un seul département Asset Management.

Le nombre de collaboratrices et de collaborateurs est resté constant en 2021, avec 57 personnes, soit 54 équivalents temps plein.

Nous remercions le Conseil d'administration ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du grand engagement et de la flexibilité dont ils ont su faire preuve au cours d'une année 2021 marquée par de nombreux défis. Le passage constant entre le bureau et le télétravail n'a été ni facile ni évident, mais il a été parfaitement maîtrisé.



Photo: Patric Pop

***Direction***

*De droite à gauche : Eric Breval, Gaëlle Barlet, Frank Juliano, Vivien Ravel, Francesca Azzi Price, Marc Pfenninger*

RAPPORT DE GESTION 2021

# compenswiss

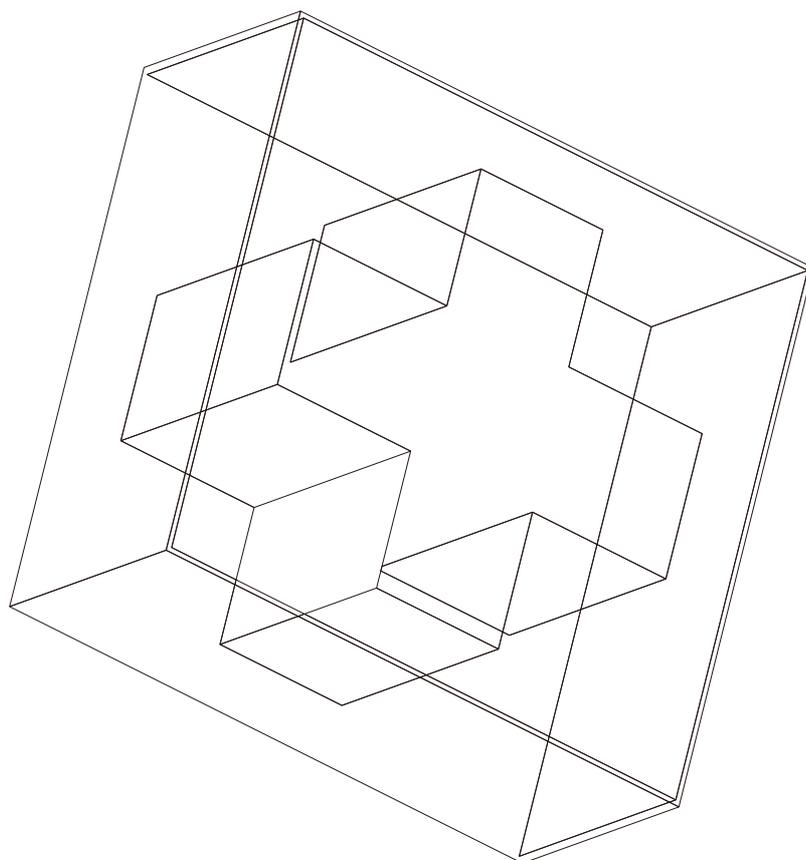
Politique du personnel 9

Gestion des risques 11

Gouvernance d'entreprise 13

Valeurs 21

Coûts compenswiss 22



# Politique du personnel

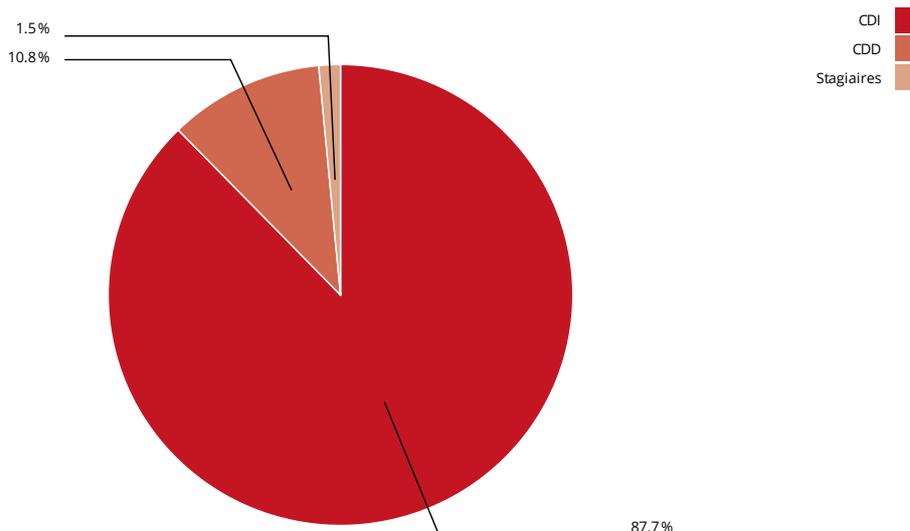
compenswiss dispose de sa propre ordonnance sur le personnel, approuvée par le Conseil fédéral. La politique du personnel est menée dans le respect de nos valeurs communes ; elle est axée sur le progrès et l'équité. compenswiss évalue périodiquement la situation professionnelle de l'ensemble de son personnel. Il ressort de chaque sondage interne que les compétences professionnelles des collaboratrices et des collaborateurs et le plaisir à travailler ensemble font partie des principaux facteurs de motivation.

## 30 %

Proportion de collaboratrices à la Direction et parmi les cadres de compenswiss

Afin de contribuer à la satisfaction générale, compenswiss poursuit son engagement dans la formation et le développement des compétences. En 2021, la proportion totale de collaboratrices à la Direction et parmi les cadres de compenswiss a atteint 30%, la proportion de femmes augmente.

## Le personnel en quelques chiffres



Ancienneté moyenne : 7.1 ans  
Moyenne d'âge : 47.4 ans

## La crise COVID, un défi majeur

La pandémie a représenté un défi pour l'ensemble du personnel. L'Office de gestion a fait preuve, cette année encore, d'une belle agilité tout au long de cette situation en s'adaptant, au jour le jour, aux mesures prises par le Conseil fédéral et les autorités locales et a pu ainsi assurer ses activités tout en protégeant ses collaboratrices et collaborateurs.

*«Assurer ses activités tout en protégeant ses collaboratrices et collaborateurs.»*

La crise sanitaire a favorisé l'accélération de certaines restructurations, notamment dans les domaines de l'informatique, de la communication et de la collaboration.

## Égalité salariale

En signant la Charte sur l'égalité salariale dans les organisations proches du secteur public, la Direction de compenswiss a souligné son engagement en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

*«compenswiss évalue régulièrement sa pratique salariale.»*

compenswiss évalue régulièrement sa pratique salariale et demande également à ses fournisseurs et prestataires d'assurer l'égalité salariale dans le cadre de ses appels d'offres publics. Le résultat de l'analyse réalisée au premier trimestre 2021 montre que les salaires sont conformes à ce principe.

# Gestion des risques

Dans le but de renforcer la prise de conscience et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les niveaux, compenswiss a développé un processus s'appuyant sur trois principes clés : prévention, détection et réponse.

*«Trois principes clés : prévention, détection et réponse.»*

Sa mise en œuvre est revue régulièrement afin d'être en ligne avec les meilleures pratiques et de faire face aux nouveaux risques.

## Risques financiers sur les placements

Les risques financiers font partie des risques les plus importants auxquels compenswiss est exposé du fait de ses activités.

Selon l'art. 3 al. 4 de la Loi sur les fonds de compensation, « les actifs des fonds de compensation doivent être exploités de manière à garantir un rapport optimal entre la sécurité et l'obtention d'un rendement conforme aux conditions du marché, en adéquation avec le profil de placement et de risque des fonds de compensation ».

*«Un rapport optimal entre la sécurité et l'obtention d'un rendement conforme aux conditions du marché.»*

Le Conseil d'administration fixe les règles quant à la propension au risque sur lesquelles repose la stratégie de placement ainsi que les fourchettes tactiques y relatives. L'Office de gestion veille également à l'application du principe de la répartition des risques.

## Risques de marché

Les risques systémiques des marchés ou spécifiques à des titres peuvent faire fluctuer la valeur des investissements et donc la fortune des Fonds. compenswiss peut couvrir certains de ces risques de marché de manière centralisée (voir « Programmes de gestion et de couverture des risques »).

## Risques de liquidité

Pour chaque Fonds de compensation, des liquidités suffisantes doivent être conservées en tout temps pour verser aux caisses de compensation les soldes de comptes en leur faveur et leur accorder les avances nécessaires à la fourniture des prestations légales.

## Risques de crédit

Le risque de crédit concerne la solvabilité d'une contrepartie. Cette dernière est notamment évaluée par des « ratings » qui tiennent compte du risque de défaut de paiement. compenswiss fixe des limites de crédit et valide ou révoque les contreparties utilisées pour les placements monétaires ou pour les transactions sur instruments dérivés.

## Risques de compliance

Les risques de compliance sont issus du non-respect de dispositions légales, réglementaires ou internes. Ils font l'objet d'un suivi détaillé. En ce qui concerne les placements, compenswiss veille à ce que les gérants de portefeuille respectent les limites d'investissements définies et certains ratios réglementaires tout comme leurs obligations contractuelles.

Pour tenir compte de l'évolution continue des lois et réglementations internationales ayant un impact direct ou indirect sur ses activités, compenswiss a mis en place une surveillance réglementaire.

## Risques opérationnels

### Cartographie des risques opérationnels

compenswiss cherche à diminuer au maximum ses risques opérationnels en identifiant, analysant et évaluant les facteurs clés comme l'humain, les processus, les systèmes et les prestataires dans le cadre d'une cartographie des risques. À cela s'ajoute un suivi des incidents opérationnels avec une analyse qualitative et quantitative permettant d'optimiser les processus et les systèmes ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

### Business Continuity Management (BCM)

Le BCM est un processus ayant comme objectif de protéger l'intégrité d'une entité. En identifiant ses risques, l'établissement peut préparer des mesures et des réponses adéquates aux menaces. compenswiss a développé un plan de continuité qui couvre un grand nombre de scénarios et qui est testé régulièrement.

# Gouvernance d'entreprise

## Mission

compenswiss est responsable de la gestion de la fortune de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance-invalidité (AI) et du régime des allocations pour perte de gain (APG). Il conserve en tout temps des liquidités suffisantes au paiement des prestations et investit la fortune de manière sûre pour obtenir des [rendements](#) conformes au marché.

## Organisation

compenswiss est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Son organisation se base sur la Loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG (Loi sur les fonds de compensation) et sur le Règlement d'organisation de compenswiss approuvé par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). L'établissement est inscrit au Registre du Commerce à Genève.

## Conseil d'administration

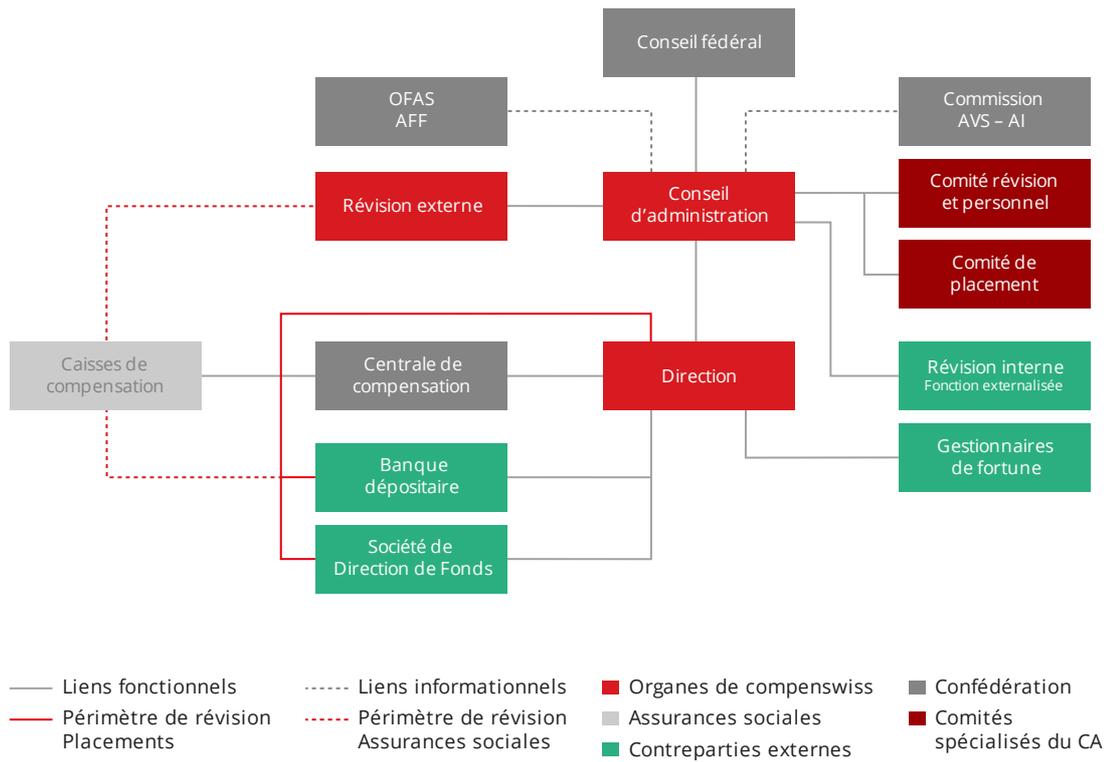
**Le Conseil d'administration** est l'organe suprême de compenswiss. Il est composé de onze membres nommés par le Conseil fédéral qui désigne également la Présidente ou le Président ainsi que la Vice-Présidente ou le Vice-Président. La Confédération et les organisations patronales et syndicales suisses sont équitablement représentées au sein du Conseil d'administration.

**De plus**, une personne représentant l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et une personne représentant l'Administration fédérale des finances (AFF) participent aux séances avec voix consultative. Les administratrices et administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Les mandats sont renouvelables deux fois.

**Le Conseil d'administration** définit la stratégie de placement pour les trois Fonds de compensation et adopte les mesures organisationnelles et contractuelles nécessaires pour préserver les intérêts de compenswiss. Il nomme les membres de la Direction dont il assure la surveillance. Il exerce la haute surveillance du système de contrôle interne ainsi que du système de gestion des risques et veille à l'établissement du rapport de gestion soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

**Durant l'année écoulée**, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois pour des séances ordinaires et une fois lors d'une séance stratégique.

### Schéma de gouvernance jusqu'au 31.12.2021



Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était constitué comme suit :

Conseil d'administration	Prénom	Nom	Représentant	Fonction	Dernière (ré)élection	Début du mandat
<b>Président</b>	Manuel	Leuthold	Assurés	Administrateur indépendant	01.01.2020	01.01.2016
<b>Vice-Présidente</b>	Sandra	Gisin	Assurés	Directrice générale, AXA Fondation prévoyance professionnelle	01.01.2020	01.01.2012
<b>Membres</b>	Daniel	Lampart	Associations économiques – Employés	Premier secrétaire et économiste en chef, Union syndicale suisse	01.01.2020	01.01.2011
	Gabriela	Lenherr	Associations économiques – Employés	Représentante de l'Union syndicale suisse	01.01.2020	01.01.2012
	Karl Stefan	Mäder	Assurés	Administrateur indépendant	27.11.2019	01.01.2020
	Ruth	Meier	Assurés	Administratrice indépendante	27.11.2019	01.01.2020
	Bénédicte	Montant	Associations économiques – Employeurs	Associée, Atelier d'Architecture 3BM3 SA	01.01.2020	01.01.2016
	Roland A.	Müller	Associations économiques – Employeurs	Directeur, Union patronale suisse	27.11.2019	01.01.2020
	Henrique	Schneider	Associations économiques – Employeurs	Directeur adjoint, Union Suisse des arts et métiers USAM	01.01.2020	01.04.2015
	Beat	Schwaller	Associations économiques – Employés	Représentant de Travail.Suisse	01.01.2020	01.01.2018
	Michaela	Troyanov	Confédération	Administratrice indépendante	01.01.2020	15.04.2015
<b>Voix consultative</b>	Urs	Eggenberger	Représentant de l'AFF	Sous-directeur, Administration fédérale des finances AFF		01.01.2008
	Bruno	Parnisari	Représentant de l'OFAS	Directeur suppléant et chef du domaine "Mathématiques, analyses et statistiques", Office fédéral des assurances sociales OFAS		01.01.2018

Des informations complémentaires sur les liens d'intérêts du Conseil d'administration de compenswiss se trouvent sous : [https://www.admin.ch/ch/d/cf/ko/Gremien\\_interessenbindung\\_10460.html](https://www.admin.ch/ch/d/cf/ko/Gremien_interessenbindung_10460.html)



**Manuel Leuthold**

Administrateur indépendant,  
Genève

Président Conseil  
d'administration

Président Comité de  
placement



**Sandra Gisin**

Directrice générale, AXA  
Fondation prévoyance  
professionnelle, Winterthur

Vice-présidente Conseil  
d'administration

Présidente Comité révision  
et personnel



**Daniel Lampart**

Premier secrétaire et  
économiste en chef, Union  
syndicale suisse, Berne

Membre Conseil  
d'administration



**Gabriela Lenherr**

Administratrice  
indépendante, Zurich

Représentante de l'Union  
syndicale suisse

Membre  
Conseil d'administration  
Comité révision et personnel



**Karl Stefan Mäder**

Administrateur indépendant,  
Zurich

Membre  
Conseil d'administration  
Comité de placement



**Ruth Meier**

Administratrice  
indépendante, Berne

Membre  
Conseil d'administration  
Comité révision et personnel



**Bénédicte Montant**

Associée, Atelier  
d'Architecture 3BM3 SA,  
Genève

Membre  
Conseil d'administration



**Roland A. Müller**

Directeur, Union patronale  
suisse, Zurich

Membre  
Conseil d'administration  
Comité révision et personnel



**Henrique Schneider**

Directeur adjoint, Union suisse des arts et métiers USAM, Berne

Membre  
Conseil d'administration  
Comité de placement



**Beat Schwaller**

Administrateur indépendant, Fribourg

Représentant de  
Travail.Suisse

Membre  
Conseil d'administration  
Comité de placement



**Michaela Troyanov**

Administratrice indépendante, Genève

Représentante de la  
Confédération

Membre  
Conseil d'administration



**Urs Eggenberger**

Vice-directeur,  
Administration fédérale des  
Finances AFF, Berne

Représentant de l'AFF



**Bruno Parnisari**

Directeur suppléant, chef du domaine «Mathématiques, analyses et statistiques», Office fédéral des assurances sociales OFAS, Berne

Représentant de l'OFAS

## Comités permanents du Conseil d'administration

Afin d'assurer un traitement efficace de ses attributions, le Conseil d'administration s'est doté de deux comités permanents auxquels il a délégué diverses tâches et compétences. Ces deux comités sont subordonnés au Conseil d'administration et lui rapportent sur une base régulière.

### Comité de placement

Le **Comité de placement** est chargé de préparer les affaires du Conseil d'administration dans le domaine du placement de la fortune, d'assister le Conseil d'administration dans leur traitement et de soumettre des propositions ou émettre des recommandations à cet égard.

**Durant l'exercice sous revue**, le Comité de placement s'est réuni pour quatre réunions ordinaires et six séances extraordinaires. La thématique du processus de placement a été au cœur des débats.

Au 31 décembre 2021, les membres suivants siégeaient au sein du Comité de placement :

Président :	Manuel Leuthold
Membres :	Karl Stefan Mäder
	Henrique Schneider
	Beat Schwaller
Voix consultative :	Urs Eggenberger

### Comité révision et personnel

Ce **comité** prépare les affaires du Conseil d'administration dans les domaines de l'organisation, de la révision, de la gestion des risques et de la compliance, des finances et du personnel. Il assiste le Conseil d'administration sur ces sujets en soumettant des propositions ou en formulant des recommandations.

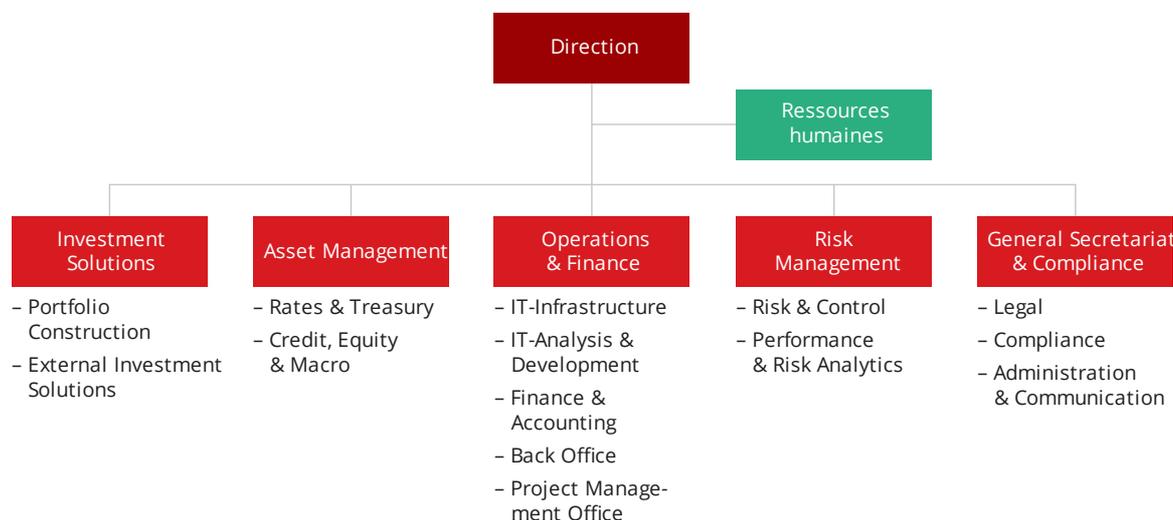
**Durant l'exercice écoulé**, le Comité révision et personnel s'est réuni pour quatre séances ordinaires, deux séances extraordinaires ainsi que deux séances en lien avec le recrutement d'un membre de la Direction.

Au 31 décembre 2021, les membres suivants siégeaient au sein du Comité révision et personnel :

Présidente :	Sandra Gisin
Membres :	Gabriela Lenherr
	Ruth Meier
	Roland A. Müller
Voix consultative :	Bruno Parnisari

## Direction

La Direction est responsable des activités opérationnelles de compenswiss. Elle met en œuvre la stratégie de placement adoptée par le Conseil d'administration au travers d'une gestion interne et externe, suit les risques financiers selon les paramètres fixés par le Conseil d'administration et gère les risques opérationnels et de conformité. Elle contrôle également les placements, la tenue des comptes et est responsable de la gestion des membres du personnel.



La Direction se compose de six membres, dont le Directeur et cinq Responsables de département.

Au 31 décembre 2021, la Direction était constituée comme suit :

<b>Directeur :</b>	Eric Breval	
<b>Membres de la Direction :</b>	Francesca Azzi Price	Secretary General & Chief Compliance Officer
	Gaëlle Barlet	Head of Asset Management
	Frank Juliano	Chief Investment Strategist
	Marc Pfenninger	Chief Operations & Finance, suppléant du Directeur
	Vivien Ravel	Chief Risk Officer

## Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

En 2021, la rémunération globale du Conseil d'administration, prestations annexes comprises, se montait à CHF 418 630 (CHF 407 800 en 2020). La rémunération de la Direction est régie par l'Ordonnance sur le personnel de compenswiss. La masse salariale de la Direction, parts variables comprises, s'est élevée au total à CHF 1 607 931 (CHF 1 665 418 en 2020), dont le Directeur a reçu une rémunération totale, prestations annexes comprises, de CHF 375 300.

Pour plus de détails, voir le Rapport sur la rémunération des cadres du plus haut niveau des entreprises et établissements de la Confédération.

## Contrôles

### Organe de révision

L'organe de révision présente un rapport détaillé sur les résultats de ses contrôles au Conseil d'administration et au Conseil fédéral. Sur proposition du Conseil d'administration, le Conseil fédéral a nommé la société Ernst & Young SA comme organe de révision externe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Révision interne

La fonction de révision interne a été déléguée à la société KPMG SA, qui rapporte directement au Conseil d'administration.

### Contrôle des investissements

Le mandat portant sur le contrôle des investissements a été inclus dans le mandat de la révision interne attribué à la société KPMG SA, qui en communique les résultats au Conseil d'administration.

## Conformité

compenswiss s'engage à un haut niveau d'intégrité. Le respect des dispositions légales et des normes internes de conduite applicables représente un élément central de sa culture et un principe fondamental de ses activités de gestion. La fonction Compliance accorde une attention particulière à la culture d'entreprise et aux principes éthiques.

## Valeurs de compenswiss

Quatre valeurs fondamentales guident les activités de compenswiss : Intégrité, Professionnalisme, Collaboration et Engagement. Plus d'information sur cette page: [https://compenswiss-ar.wgr.ch/fr\\_CH/compenswiss/valeurs](https://compenswiss-ar.wgr.ch/fr_CH/compenswiss/valeurs)

## Communication

**compenswiss s'assure** d'une bonne transmission des informations entre ses différents organes et favorise un esprit de collaboration constructif entre eux. La Direction de compenswiss entretient un dialogue de qualité avec le Conseil d'administration et ses Comités et veille à une communication claire et adéquate envers l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Les résultats des placements de compenswiss sont annoncés à l'occasion de la conférence de presse annuelle en février, tandis que les résultats d'exploitation sont communiqués en avril. En outre, **le site internet [www.compenswiss.ch](http://www.compenswiss.ch)**, régulièrement mis à jour, dispose d'informations précises relatives aux activités de compenswiss et permet à toute personne intéressée de se tenir informée.

# Valeurs

## Intégrité

Nous agissons avec honnêteté et impartialité pour préserver la confiance qui nous est accordée. Nous nous comportons de manière responsable, exemplaire et conforme au droit en vigueur. L'intérêt de compenswiss prime sur nos intérêts personnels. Pérennité et durabilité sont au cœur de nos préoccupations.

## Professionalisme

Nous travaillons avec rigueur et appliquons les plus hauts standards. Grâce à notre expertise et expérience, nous fournissons un travail de qualité élevée. Nous maintenons à jour notre niveau de connaissances et développons continuellement notre expertise.

## Collaboration

Nous traitons toutes les personnes internes et externes à compenswiss avec respect. Nous encourageons l'écoute, le dialogue et le soutien actif, ce qui nous rend plus efficaces et crée un bon climat de travail. Nous considérons notre diversité comme une richesse.

## Engagement

Nous travaillons avec détermination et enthousiasme. Nous aspirons à toujours améliorer nos performances individuelles et collectives. Nous accueillons le changement comme une opportunité et faisons preuve de sens de l'initiative.

# Coûts compenswiss

Vue d'ensemble des charges (en millions CHF)	2021	2020
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>22.2</b>	<b>22.5</b>
Charges de personnel	13.7	14.0
Conseil d'administration	0.5	0.5
IT	7.9	7.8
Autres charges d'exploitation	0.1	0.2
<b>Gestion externe</b>	<b>15.1</b>	<b>13.1</b>
Commissions de gestion externe	15.1	13.1
<b>Autres charges de gestion des fonds</b>	<b>6.7</b>	<b>7.1</b>
<b>Frais de gestion des fonds</b>	<b>44.0</b>	<b>42.7</b>
Droit de timbre	11.4	10.5
Frais de gestion externe des fonds	16.8	15.3
Performance fee	4.1	0.2
<b>Coûts totaux « all in »</b>	<b>76.3</b>	<b>68.7</b>

Les charges d'exploitation sont restées stables par rapport à l'année précédente. Elles s'élèvent à environ CHF 22.2 millions.

Les frais de gestion de fortune et les charges d'exploitation de compenswiss s'élevaient à la fin de l'année sous revue à CHF 44 millions. Ce montant, en légère augmentation par rapport à l'année précédente, représente 0.11 % de la fortune sous gestion à fin 2021. Ce chiffre comprend uniquement les coûts bruts, sans d'éventuelles compensations avec des produits en lien avec ces charges tels que les produits liés à la location des deux arcades au rez-de-chaussée du siège de compenswiss.

Les frais de gestion externes ainsi que les frais de gestion inclus dans le prix des fonds ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Ces augmentations sont principalement liées à l'augmentation de la fortune sous gestion ainsi qu'à la hausse du niveau des honoraires de certains gestionnaires externes.

En plus des frais de gestion, il faut considérer les charges incluses dans le prix d'achat des titres. Celles-ci sont comprises dans la variation de valeur des investissements et grèvent donc le rendement des placements.

Sont inclus dans ces charges le droit de timbre frappant les opérations sur titres dont compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG), qualifié de négociant professionnel de valeurs mobilières, doit s'acquitter.

Des frais transactionnels (frais bancaires, brokerage fees, taxes locales et taxes de bourse ainsi que des commission et autres frais) sont également compris dans la variation de valeur des investissements et viennent grever le rendement des placements. Ils s'élevaient en 2021 à CHF 2 millions.

RAPPORT DE GESTION 2021

# Placements

Situation du marché 24

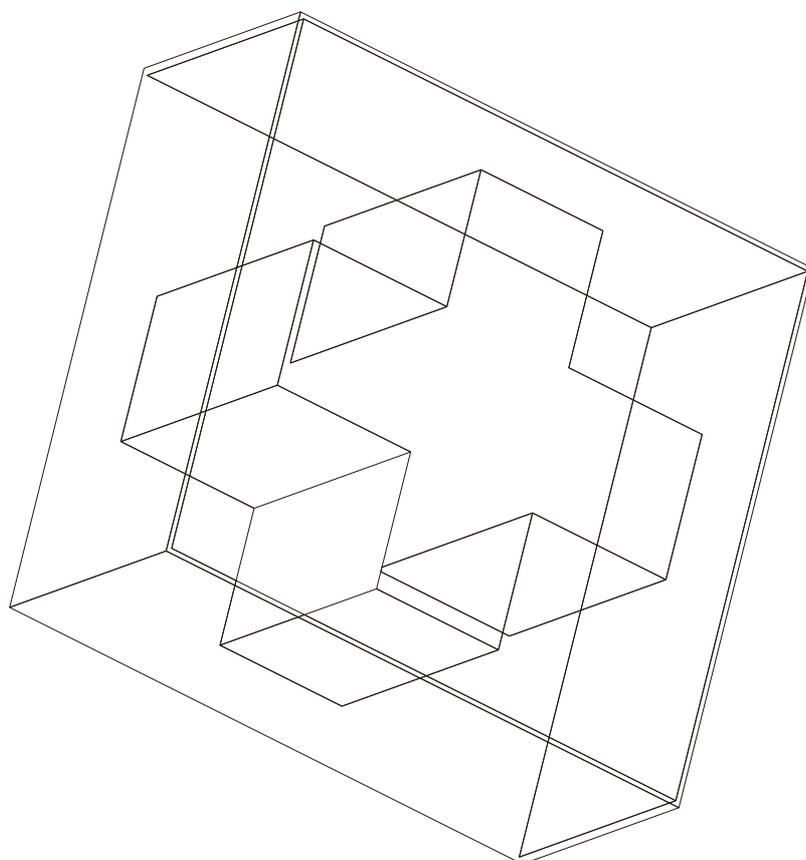
Allocation stratégique de la fortune (SVA) des trois assurances sociales 27

Droits sociaux et durabilité 29

Classes d'actifs 31

Gestionnaires 49

Rendements 52



## Situation du marché

L'**environnement économique** ainsi que les développements des marchés financiers ont été largement dominés par le soutien massif apporté par les politiques monétaires et budgétaires suite à la pandémie de COVID-19. Les mesures conjointes et sans précédent des banques centrales et des gouvernements du monde entier ont permis d'alimenter un puissant rebond de l'activité économique au cours de l'année 2021. Un cercle économique vertueux s'est mis en place, avec une hausse de la consommation des ménages, une hausse des bénéfices des sociétés, une amélioration du marché de l'emploi, et en conséquence une hausse des investissements.

*«Les mesures conjointes et sans précédent des banques centrales et des gouvernements du monde entier ont permis d'alimenter un puissant rebond de l'activité économique au cours de l'année 2021.»*

**La forte reprise** de la croissance mondiale a cependant atteint son apogée à la mi-année, avec toujours des divergences entre les principales économies. En effet, alors que le rebond de la croissance avait atteint son pic au quatrième trimestre 2020 en Chine, les États-Unis l'ont atteint au cours du deuxième trimestre de cette année, suivis par l'Europe au cours de l'été. L'année 2021 a également été marquée par un changement de régime politico-économique en Chine.

**Après une politique de croissance élevée**, les autorités chinoises ont montré leur volonté d'apporter une dimension plus qualitative à la croissance. Cela s'est traduit notamment par de nouvelles réglementations dans de nombreux secteurs. En outre, les inquiétudes concernant le secteur immobilier se sont accrues. Le risque de défaut du promoteur Evergrande a ainsi alimenté les craintes qu'un effondrement du secteur puisse avoir un effet de contagion mondial.

### Inflation

Les rapports sur la force de la reprise économique allaient de pair avec les convictions d'une hausse de l'inflation, déjà alimentée par une pénurie de main-d'œuvre et de matières premières ainsi que par des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. La hausse des prix à la consommation est proche de son plus haut niveau depuis 30 ans.

*«Les pénuries de main d'œuvre et de matériaux, ainsi que les ruptures dans la chaîne d'approvisionnement ont engendré une hausse de l'inflation.»*

La hausse des prix de l'énergie a également ajouté aux pressions sur les prix, le pétrole brut ayant grimpé de plus de 50 % au cours de l'année.

# 50 %

Augmentation du prix du pétrole brut en 2021

Au cours du troisième trimestre, la Banque centrale américaine (Fed) a d'ailleurs reconnu durant sa conférence de presse du mois de septembre les risques que l'inflation puisse persister à des niveaux supérieurs à la moyenne et ce plus longtemps que prévu.

### Évolution des marchés financiers

**Dans ce contexte**, les marchés des emprunts d'État ont connu globalement une **performance** négative. Les hausses de l'inflation ont en effet alimenté une anticipation d'une normalisation des politiques monétaires et donc une hausse des taux d'intérêt. Cependant, les incertitudes concernant la croissance chinoise, combinées aux résurgences des problématiques sanitaires ont de nouveau poussé les taux à la baisse en fin d'année. Il faut toutefois souligner la bonne **performance** des obligations indexées à l'inflation, qui ont bénéficié des surprises d'inflation à la hausse et de la baisse des taux réels.

**Les rendements des stratégies de crédit** ont été contrastés, avec d'une part une **performance** positive des obligations à haut **rendement** et d'autre part une **performance** négative des obligations d'entreprises de qualité. Pour la deuxième année consécutive et particulièrement impactées par les développements sur le marché immobilier en Chine, les obligations issues des marchés émergents ont passablement souffert en 2021.

**Les marchés des actions** ont fortement rebondi au cours de l'année 2021 portés par des perspectives de croissance encourageantes et des politiques monétaires encore accommodantes. Ils ont cependant marqué une correction à la baisse en fin d'année. Les grands gagnants sont géographiquement les États-Unis, avec une forte croissance des bénéfices et des politiques monétaires et fiscales sans précédent, suivis de l'Europe.

*«Les grands gagnants sont géographiquement les États-Unis, (...) suivis de l'Europe.»*

**À l'inverse**, les actions émergentes ont fini l'année en territoire négatif, en raison du ralentissement de la croissance chinoise. Dans cet environnement de reprise économique, ce sont logiquement les valeurs de croissance qui ont tiré leur épingle du jeu.

**Les investissements immobiliers** ont fortement progressé et représentent la classe d'actif qui a le mieux performé au cours de l'année. La valeur des biens a progressé, la demande des acheteurs a bondi, et ce dans un contexte de taux historiquement bas.

*«Les investissements immobiliers ont fortement progressé et représentent la classe d'actif qui a le mieux performé au cours de l'année.»*

Alors que nous aurions pu nous attendre à une hausse du prix de l'or dans un environnement d'inflation soutenue, ce dernier n'a pas réussi à dépasser les plus hauts niveaux atteints en août 2020. Il finit l'année légèrement en hausse, porté par des taux réels très bas aux États-Unis.

## Évolution des taux d'intérêt à 10 ans



# Allocation stratégique de la fortune (SVA) des trois assurances sociales

La politique de placement pour les Fonds de compensation doit garantir à tout moment la **solvabilité** des trois assurances sociales (AVS, AI, APG). Ainsi, les organes de compenswiss ont défini un objectif visant l'accroissement du patrimoine en termes réels et un **rendement** conforme au marché.

## Gestion des trois Fonds

compenswiss gère en commun la fortune des trois Fonds de compensation, tout en tenant compte des spécificités de chaque Fonds. Pour chaque assurance sociale, un budget de risque tenant compte de son bilan et de ses perspectives d'évolution est établi et vérifié chaque année par le Conseil d'administration. Ce dernier définit également l'allocation stratégique de la fortune (SVA) ainsi que l'allocation détaillée par segments (DAA).

## Portefeuilles de placements

La fortune est répartie entre deux portefeuilles dont le profil de risque et l'objectif de placement sont différents. Le « portefeuille de base » sert à garantir la liquidité en permanence. Ainsi, il est composé de placements présentant peu de risques, notamment de placements en instruments du marché monétaire. Le « portefeuille de marché » a un potentiel moyen de **rendement** plus élevé estimé à 1.6 % pour 2021. Il est régi par la SVA, est plus diversifié que le portefeuille de base et comprend des placements à plus long terme tels que des actions et des obligations.

*«En 2021, (...) une réserve de liquidité a été constituée exclusivement pour l'AI.»*

En 2021, au vu des perspectives financières de chacune des trois assurances sur le moyen terme, une réserve de liquidité a été constituée exclusivement pour l'AI. La moitié de cette réserve a été utilisée pour financer le déficit 2021 de l'assurance, en désinvestissant le portefeuille de base à un rythme mensuel.

## Allocation stratégique et tactique des placements

Pour définir l'allocation stratégique, le Conseil d'administration se base sur les primes de risque estimées et sur les corrélations des **rendements** entre les classes d'actifs. Pour chacune d'entre elles, il fixe des pondérations minimales et maximales et procède à une revue annuelle par pondération cible pour l'année à venir.

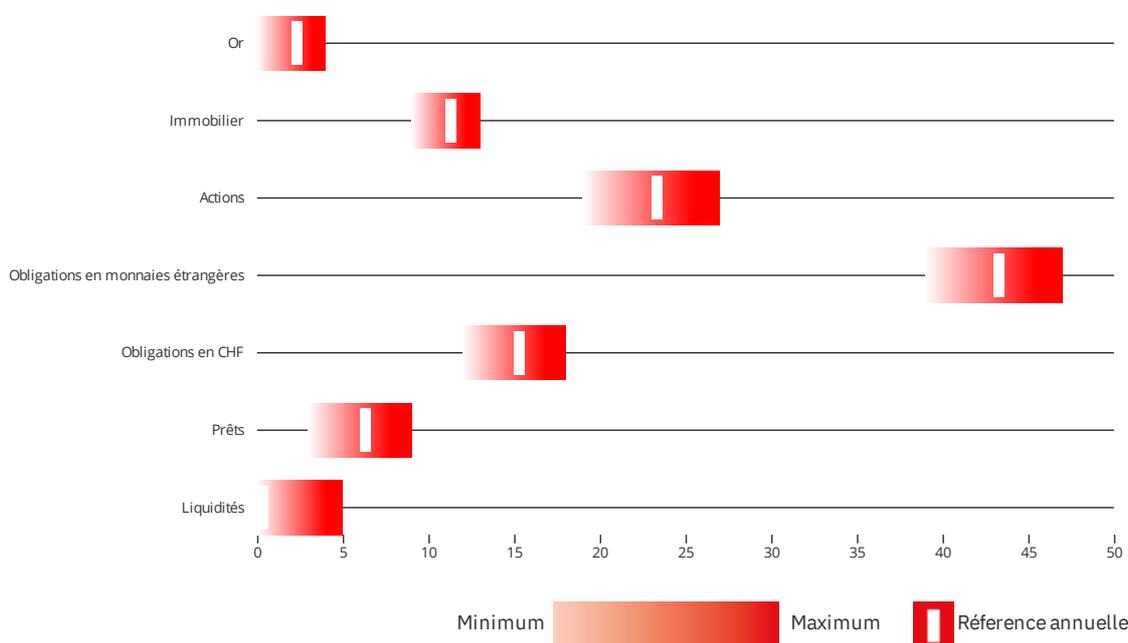
Le processus d'investissement permettant au Conseil d'administration de déterminer l'allocation annuelle a été revu en 2021, avec notamment pour but une plus grande transparence. Les objectifs de cette modification sont également une augmentation de l'efficacité par la simplification du processus d'investissement, ainsi que sa mise en œuvre avec la focalisation sur une approche fondamentalement plus passive par rapport au processus actuel.

## Structure de l'allocation stratégique

43 % des allocations sont attribuées aux obligations en monnaies étrangères, qui constituent ainsi la classe d'actifs la plus importante. Les actions représentent 23 %. Elles offrent un rendement attractif à long terme, mais les risques à court terme sont plus élevés. La part des obligations et autres instruments à revenu fixe en CHF correspond à 21 %. Elle est inférieure aux deux autres classes d'actifs en raison de leur faible potentiel de rendement. L'immobilier, qui représente 11 % des allocations, est surtout intéressant en termes de croissance à long terme. Pour favoriser encore la diversification du portefeuille et se protéger contre l'inflation, compenswiss investit également dans les métaux précieux à une hauteur de 2 %. Depuis 2019, cette classe d'actifs appelée « matières premières » a été restreinte à l'or.

Des programmes de couverture spécifiques permettent de gérer les facteurs de risque liés aux actions, taux de change et taux d'intérêt.

## Structure de l'allocation stratégique



# Droits sociaux et durabilité

Convaincu de l'importance de la durabilité, compenswiss veille au développement continu de son approche durable. Cette dernière se déploie sur quatre axes principaux : l'intégration ESG, l'exercice des droits de vote, le dialogue actionnarial et les exclusions.

## Intégration ESG

Pour mieux assumer sa responsabilité d'investisseur, compenswiss tient compte, depuis 2001, de critères de durabilité spécifiques pour une partie des placements. Ces critères se basent entre autres sur des indices de référence spécifiques pour les actions grandes capitalisations et des indices liés à une politique budgétaire robuste pour les obligations d'État.

*«compenswiss est membre fondateur de l'« Association Suisse pour des investissements responsables » (SVVK-ASIR).»*

compenswiss est membre fondateur de l'« Association Suisse pour des investissements responsables » (SVVK-ASIR). Cette dernière fournit notamment des analyses des placements selon des critères prédéfinis à ses membres. Ainsi, les différents établissements et institutions peuvent tenir compte du respect de l'environnement, de la société civile et de l'économie dans leurs placements sur une base factuelle.

## Exercice des droits de vote

compenswiss publie systématiquement son comportement de vote aux assemblées générales des entreprises dont l'établissement est actionnaire. Pour des raisons de complexité, l'exercice des droits de vote se limite aux sociétés anonymes suisses. Un spécialiste externe en finance et gouvernance d'entreprise assiste compenswiss dans l'analyse des points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales. L'Office de gestion instruit le représentant indépendant.

## Dialogue actionnarial

compenswiss mène le dialogue avec les sociétés dont l'établissement est actionnaire via l'ASIR. Il s'agit d'un moyen de réunir les forces de tous les membres de l'association dans le but d'augmenter son influence auprès des entreprises. L'ASIR est actuellement en dialogue actif avec plus de 130 entreprises sur des problématiques ESG.

# 130

Entreprises avec lesquelles l'ASIR est en dialogue actif sur des problématiques ESG

Grâce à sa position forte, l'ASIR a pu faire des progrès significatifs sur différentes thématiques, en particulier le climat via un dialogue actionnarial mené avec une vingtaine de sociétés dans les secteurs du ciment et de l'acier, responsables à eux seuls de près de 15 % des émissions de gaz à effet de serre.

## Exclusions

compenswiss connaît trois types d'exclusion : les exclusions normatives, sectorielles ainsi que le désengagement.

Les exclusions normatives concernent des activités en contradiction avec la Constitution suisse. Ainsi, les sociétés produisant des armes prohibées sont exclues de l'univers d'investissement.

Les exclusions sectorielles résultent d'une analyse risque-bénéfices des entreprises, par exemple quand elles exercent une activité qui devrait devenir obsolète à court ou moyen terme. Aujourd'hui, c'est le cas pour les activités liées au charbon. Dans la catégorie de placements « métaux précieux », les investissements ne se font que dans l'or physique. Les valeurs énergétiques, les produits agricoles et de l'élevage sont exclus.

Le désengagement est le dernier recours si le dialogue actionnarial n'aboutit pas. Les cas de ce type d'exclusion sont plutôt rares. De manière générale, compenswiss essaie de maintenir le dialogue le plus longtemps possible.

En 2021, le nombre d'exclusions totalisait 77 sociétés dans l'univers d'investissement compenswiss, dont 56 concernaient des entreprises réalisant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires avec le charbon.

## Résumé de l'exercice des droits de vote (Suisse)

	01.01.2021–31.12.2021		01.01.2020–31.12.2020	
Participation aux assemblées générales suisses	100		100	
AG ordinaires	95		94	
AG extraordinaires	5		6	
Acceptations de toutes les propositions	66		71	
Refus d'une proposition	20		16	
Refus de plusieurs propositions	14		13	
	01.01.2021 - 31.12.2021		01.01.2020 - 31.12.2020	
	Refus	Acceptation	Refus	Acceptation
Rapport de gestion et comptes annuels	0	95	0	94
Décharge Conseil d'administration / Direction	0	94	0	94
Rapport de rémunération	3	69	3	64
Emploi du bénéfice résultant du bilan / dividende	0	95	0	94
Élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration	2	73	0	70
Réélection d'un membre du Conseil d'administration	16	607	23	609
Élection d'un Président du Conseil d'administration	3	91	4	92
Élection du comité de rémunération	20	274	13	274
Élection du représentant des droits de vote indépendant	0	94	0	92
Élection de l'organe de révision	16	79	13	81
Augmentation ordinaire du capital	0	1	0	0
Augmentation de capital autorisée	0	25	0	21
Augmentation de capital conditionnelle	0	3	0	5
Réduction de capital	0	15	0	11
Autres modifications des statuts	0	27	1	14
Rémunérations du Conseil d'administration	1	100	0	100
Rémunérations de la Direction	3	138	4	135
Divers	0	6	0	9
Non-participation à l'assemblée générale	0	0	0	0

RAPPORT DE GESTION 2021

# Classes d'actifs

Programmes de gestion et de couverture des risques 32

Liquidités 34

Placements monétaires et prêts 36

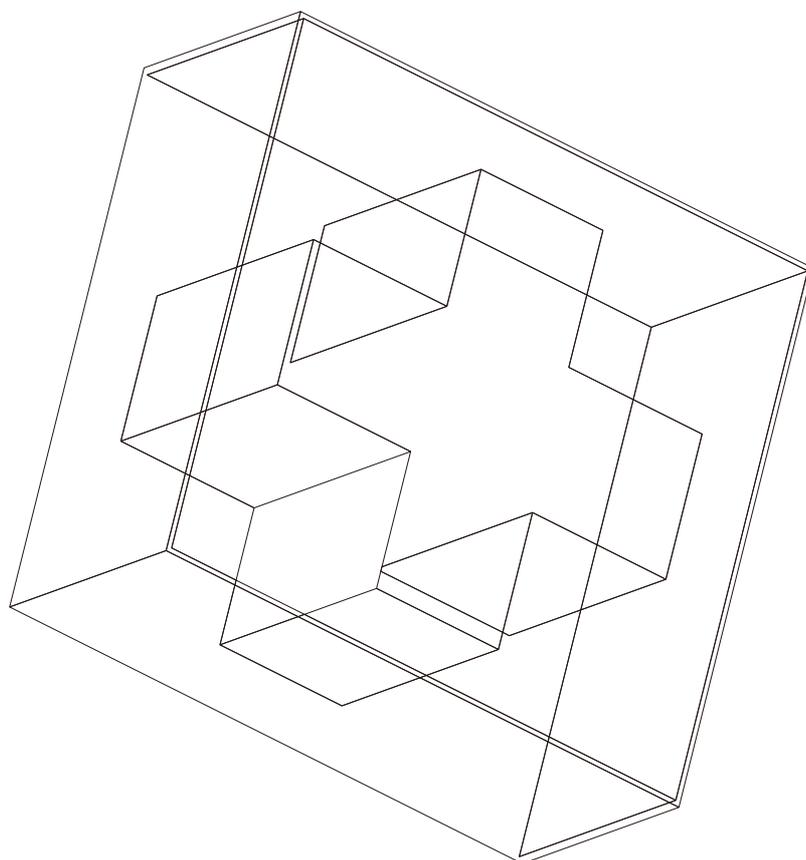
Obligations en francs suisses 38

Obligations en monnaies étrangères 41

Actions 44

Placements immobiliers 46

Portefeuilles multi-actifs et Or 48



# Programmes de gestion et de couverture des risques

Les placements étant largement diversifiés entre les classes d'actifs, segments et marchés, la gestion des risques est effectuée de façon centralisée au moyen de programmes de couverture et de contrôle des risques qui utilisent des instruments **dérivés**. Cette façon de procéder permet de réduire considérablement les coûts de transaction, ainsi que de maîtriser et de surveiller les risques de manière consolidée. L'Office de gestion dispose des outils, des processus de contrôle et de l'expérience requis à cette mission. Les **dérivés** sont constitués à environ 15 % d'instruments cotés sur des bourses et à environ 85 % de **dérivés** conclus sur le marché de gré à gré (« Over The Counter », OTC), en particulier pour les taux et les **devises**. Les produits **dérivés** OTC sont conclus sur la base de contrats ISDA – le standard international en la matière – et bénéficient dans leur plus grande majorité d'un échange journalier de garanties à hauteur de la valeur de remplacement de ces instruments.

## Gestion des risques de change

Les engagements de paiement (avant tout des rentes) des Fonds étant libellés en francs suisses, la monnaie nationale constitue la référence dans la gestion du portefeuille. Pour cette raison, les expositions en **devises** sont largement couvertes mais à des degrés divers selon la monnaie. Fin 2021, les expositions en **devises** s'élevaient à CHF 23 milliards avant couverture et à CHF 9 milliards après couverture.

*«Les expositions en devises s'élevaient à CHF 23 milliards avant et à CHF 9 milliards après couverture.»*

## Le risque de change est géré à deux niveaux :

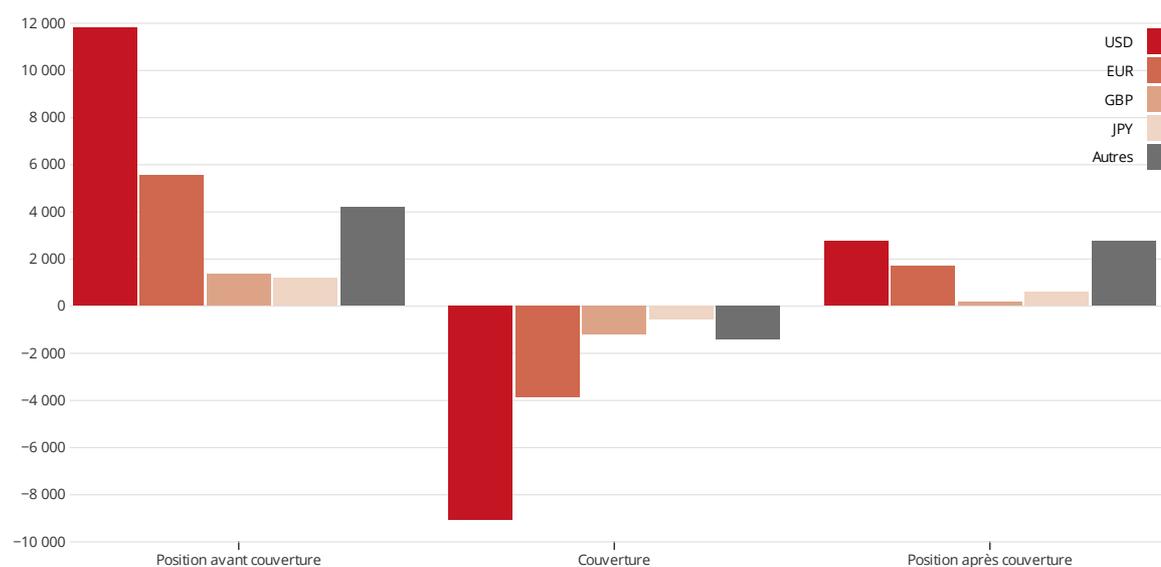
### 1) Couverture du risque de change des monnaies principales

Les engagements agrégés en **devises** de l'ensemble du portefeuille sont couverts à des degrés différents pour chacune des huit monnaies principales (USD, EUR, GBP, JPY, AUD, CAD, SEK, HKD). Au 31 décembre 2021, les taux de couverture étaient compris entre 50 % et 90 % (exception faite de la SEK qui n'est pas couverte en raison de sa sous-évaluation). Le taux de couverture par monnaie (hedge ratio) est fixé chaque année par le Conseil d'administration sur la base d'un concept centré sur l'écart d'évaluation par rapport aux parités de pouvoir d'achat. Le dollar américain, dont la part s'élève à environ CHF 11 milliards, était couvert à hauteur de 77 % fin 2021 et représente le risque de change principal.

### 2) Couverture du risque de change des monnaies secondaires

Pour les monnaies secondaires, le niveau de couverture est défini chaque année par le Conseil d'administration. En 2021, il a été décidé de couvrir ces autres monnaies dans lesquelles les Fonds de compensation AVS/AI/APG ont un engagement significatif à hauteur de 10 % de l'exposition (soit entre environ CHF 700 millions pour la plus grande exposition et environ CHF 10 millions pour la plus petite). Le Comité d'investissement conserve toutefois la possibilité tactique de couvrir jusqu'à 50 % de l'exposition sur ces monnaies.

## Répartition par devise au 31.12.2021



En mio. CHF

## Gestion des risques de taux d'intérêt

Le Conseil d'administration fixe également chaque année un objectif de **durée** de vie moyenne (**duration**) pour les portefeuilles obligataires en USD, EUR et CHF. Ces **durations** sont à mettre en rapport avec l'horizon d'investissement (5 ans) retenu comme référence pour les Fonds.

L'utilisation d'un programme de couverture au moyen d'instruments **dérivés** permet de définir ce choix de **duration** concret et de pouvoir procéder à des ajustements de portefeuilles sans avoir à vendre ou à acheter des obligations sous-jacentes présentes dans les portefeuilles. Les **durations** suivantes, par monnaie, étaient en vigueur en 2021 : CHF 5.25 ans, EUR 5 ans, USD 5.75 ans.

# Liquidités

Les fonds gérés par compenswiss ont pour but de compenser les déficits et les excédents des assurances sociales. Tous les flux financiers du système d'assurances sociales transitent tout d'abord par la Centrale de compensation (CdC), qui dépend du Département fédéral des finances. Les soldes de ces comptes centraux des assurances sociales sont ensuite virés ou prélevés auprès de compenswiss. Les flux sont alors perçus de façon agrégée, puis répartis entre les fonds des trois assurances sociales (AVS, AI et APG).

## Gestion des liquidités

compenswiss gère de façon centralisée les liquidités des trois assurances sociales. Dans sa planification, l'établissement tient compte des flux financiers et des fluctuations saisonnières de grande ampleur qui ont des origines structurelles différentes pour chacune des trois assurances sociales (voir graphique ci-après « Encours de trésorerie »). La gestion des flux financiers se base sur une planification détaillée qui permet de garantir un niveau de liquidité approprié pour chacune des trois assurances sociales. En outre, compenswiss place une partie de ses liquidités auprès de la Banque nationale suisse (BNS), ce qui permet à ces avoirs en compte d'être exempts des intérêts négatifs.

Grâce à la possibilité de faire appel au marché suisse des pensions de titres, compenswiss peut bénéficier d'une capacité de financement considérable à court terme. De plus, une ligne de crédit garantie par des titres de CHF 500 millions auprès de la BNS lui donne une marge de manœuvre encore plus grande pour garantir la **solvabilité** des assurances sociales.

## Résultats 2021

En 2021, le **rendement** de la trésorerie s'est élevé à  $-0.33\%$  (contre  $-0.09\%$  en 2020). Cette information est à placer dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. Pendant toute la période, le taux directeur de la BNS correspondait à  $-0.75\%$ .

# $-0.33\%$

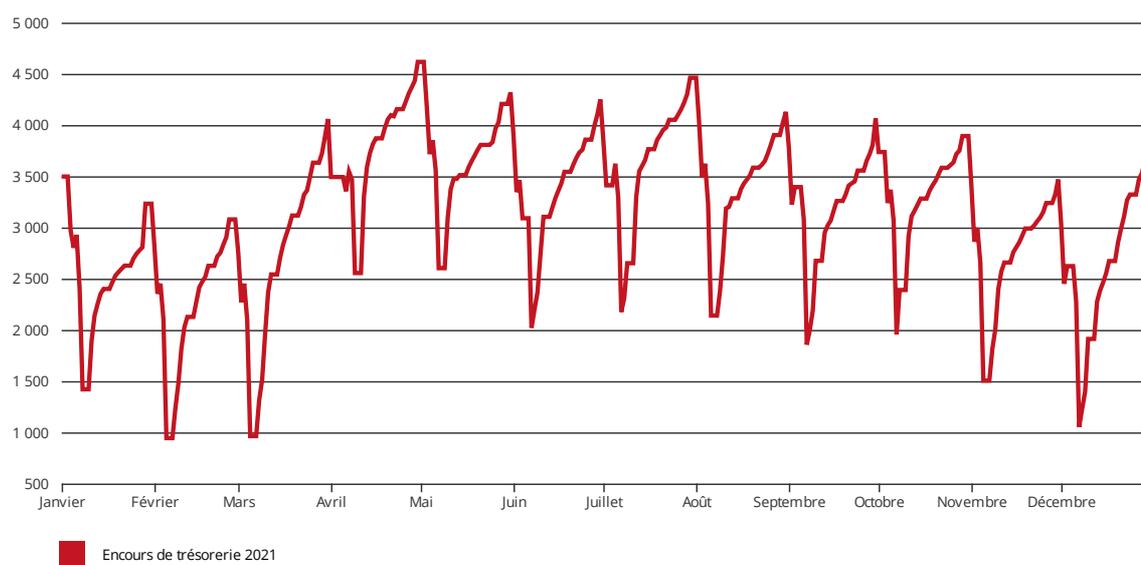
Rendement de la trésorerie en 2021

*«La hausse des cotisations sociales a été plus élevée que prévue.»*

Les flux financiers des assurances sociales ont présenté des écarts budgétaires positifs significatifs, en raison d'une reprise économique plus rapide qu'anticipé. La hausse des cotisations sociales a été plus élevée que prévue, ce qui a principalement bénéficié à l'AVS.

*«Les résultats ont été supérieurs aux attentes.»*

## Encours de trésorerie 2021



En mio. CHF

# Placements monétaires et prêts

## Placements monétaires

La classe d'actifs « Placements monétaires » est composée d'actifs liquides en CHF et USD, dont les rendements en francs suisses pour l'année 2021 ont été de -0.1 % pour le CHF et de -1.5 % pour le USD. Elle s'élevait à CHF 916 millions à fin 2021, ce qui correspondait à une part de 2.4 % du portefeuille de marché.

# CHF 916 mio.

Valeur de la classe d'actifs « Placements monétaires » fin 2021

La classe d'actifs « Placements monétaires » est gérée par l'Office de gestion.

## Prêts

La classe d'actifs « Prêts » a dégagé un rendement de -1.2 % pour l'année sous revue.

Fin 2021, la valeur totale des prêts qui ont été consentis à des débiteurs suisses tels que des cantons, des communes ou des corporations de droit public, s'élevait à CHF 1 391 million, ce qui correspondait à une part de 3.6 % du portefeuille de marché.

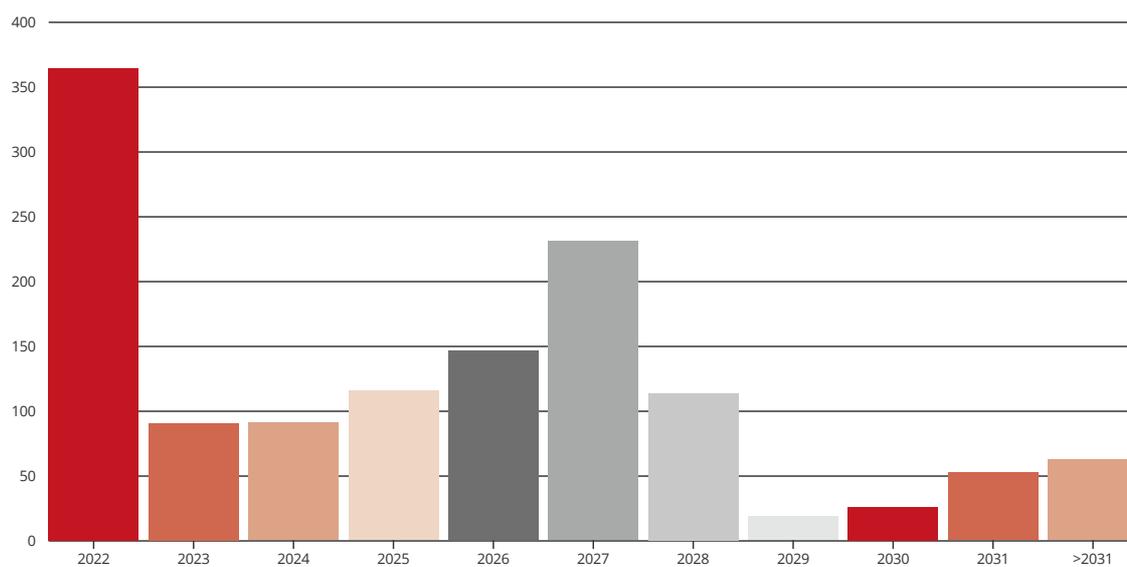
# 3.6 %

Part du portefeuille du marché des prêts consentis

Au cours de l'année sous revue, des prêts pour une valeur nominale de CHF 348 millions sont arrivés à échéance et ont été remboursés alors que CHF 28 millions de nouveaux prêts ont été consentis aux communes et CHF 15 millions à des chemins de fer disposant d'une caution solidaire de la Confédération suisse, CHF 11.3 millions à une société avec la garantie du canton de Vaud et CHF 15 millions à des banques cantonales.

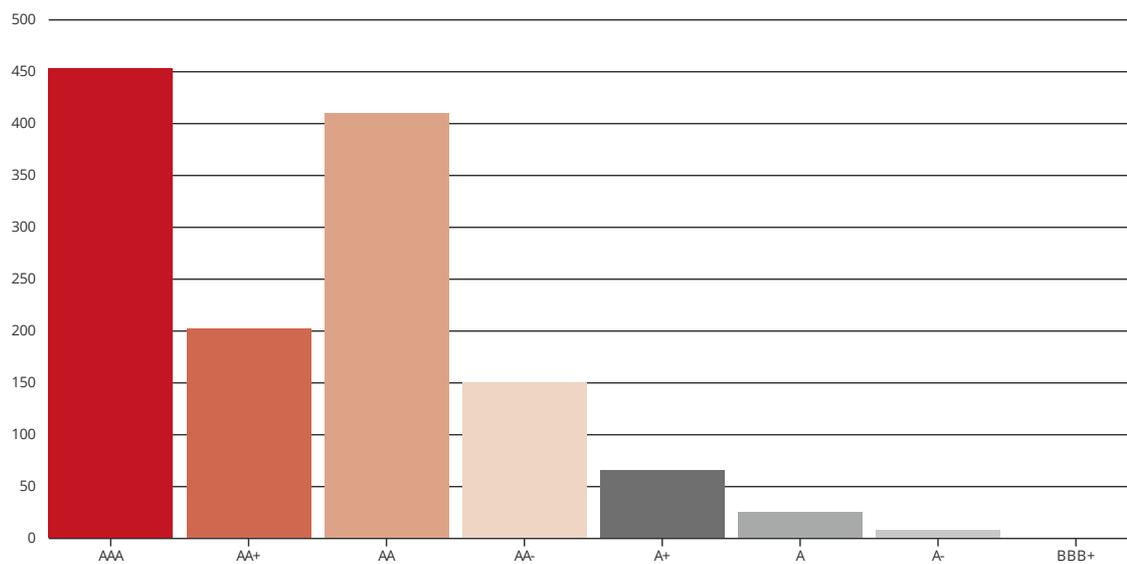
La catégorie de placements « Prêts » est gérée par l'Office de gestion.

## Répartition par échéance



En mio. CHF

## Répartition par rating



En mio. CHF

# Obligations en francs suisses

## Obligations en francs suisses

La classe d'actifs « Obligations en francs suisses » a connu un **rendement** de -2.1 % pour l'année sous revue. La valeur totale des « Obligations en francs suisses » s'élevait, fin 2021, à CHF 4 875 millions, ce qui correspondait à une part de 12.7 % du portefeuille de marché.

# CHF 4 875 mio.

Valeur totale des « Obligations en francs suisses » fin 2021

## Organisation de la gestion des mandats

L'Office de gestion est responsable des mandats « Obligations domestiques » et « Obligations non domestiques ».

## Obligations de débiteurs suisses

Le segment « Obligations domestiques » a dégagé un **rendement** de -2.4 % pour l'année sous revue. Fin 2021, la valeur du segment s'élevait à CHF 4 089 millions.

# CHF 4 089 mio.

Valeur du segment « Obligations domestiques » fin 2021

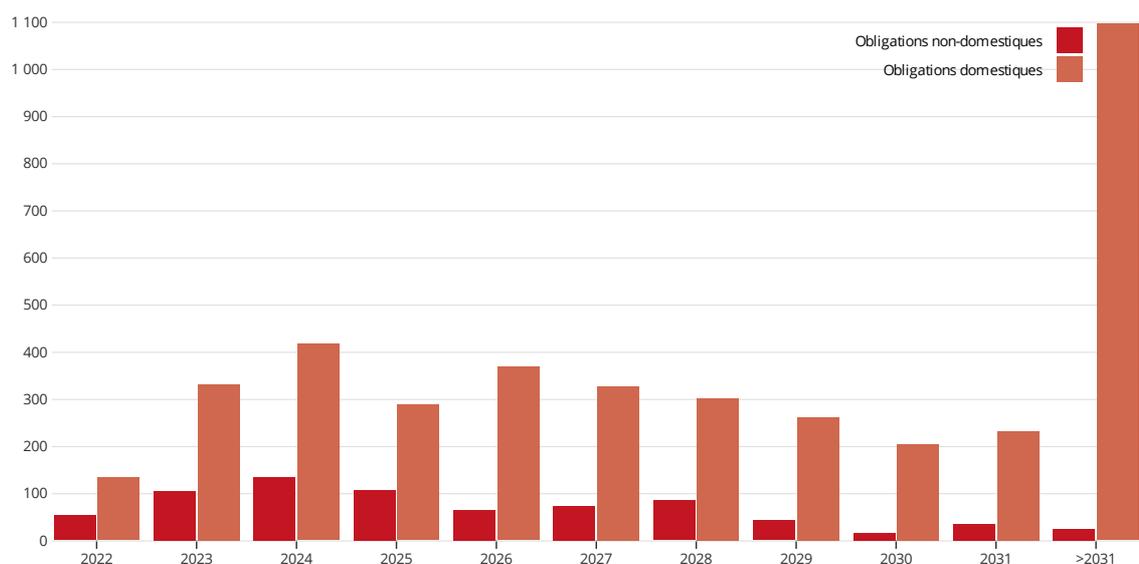
## Obligations de débiteurs étrangers

Le segment « Obligations non-domestiques » a dégagé un **rendement** de -0.9 % pour l'année sous revue. Fin 2021, la valeur du segment était de CHF 786 millions.

# CHF 786 mio.

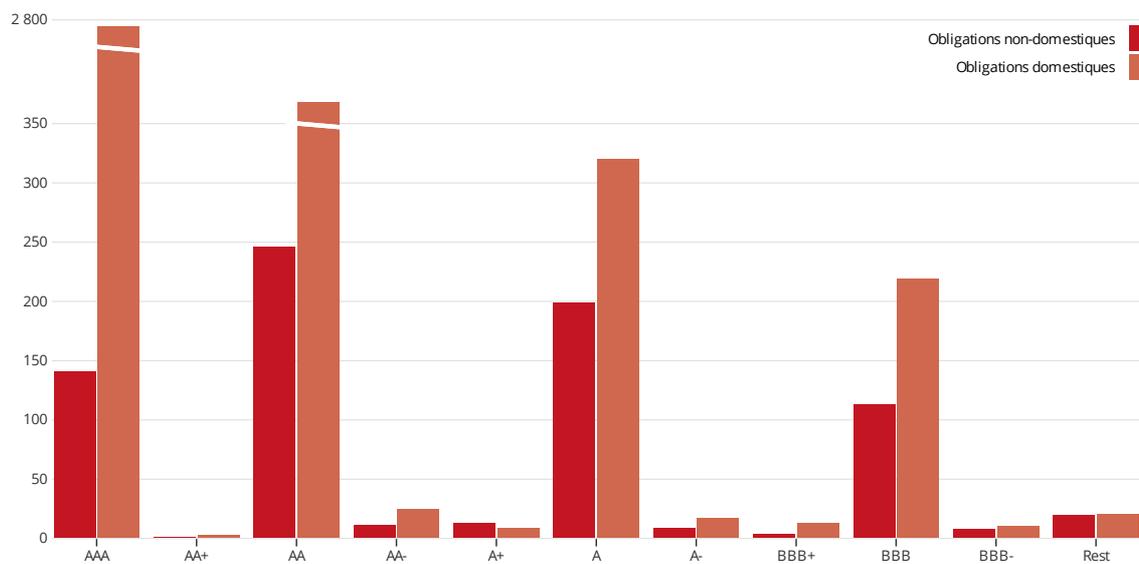
Valeur du segment « Obligations non-domestiques » fin 2021

## Répartition par échéance



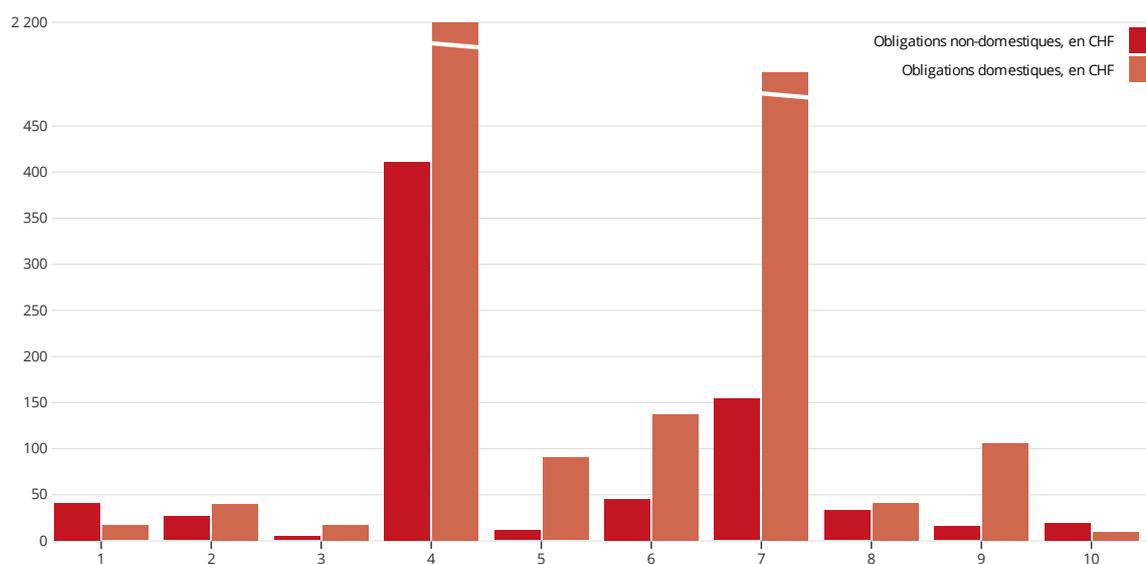
En mio. CHF

## Répartition par rating



En mio. CHF

## Répartition par branche



En mio. CHF

- 1 Matières premières
- 2 Biens de consommation
- 3 Prestations de services
- 4 Finance
- 5 Santé
- 6 Industrie
- 7 Secteur public
- 8 IT et télécommunications
- 9 Service aux collectivités
- 10 Autres

# Obligations en monnaies étrangères

## Obligations en monnaies étrangères

En 2021, le rendement en francs suisses de la classe d'actifs « Obligations en monnaies étrangères » s'élevait 0.0 %. À la fin de l'année, la valeur totale de ces obligations était de CHF 14 625 millions, ce qui correspondait à une part de 38.2 % du portefeuille de marché.

# 38.2 %

Part du portefeuille de marché des « Obligations en monnaies étrangères »

## Adaptation de portefeuille

Dans le sous-segment « Obligations d'État Pays émergents monnaies locales », compenswiss a ajouté Colchester comme gestionnaire de fonds en 2021.

## Organisation de la gestion des mandats

L'Office de gestion gère passivement quatre mandats en obligations souveraines, dont un mandat d'obligations indexées à l'inflation. Il gère également de façon active deux mandats en obligations d'entreprise « Investment Grade » en EUR et un portefeuille de titres en difficulté. Ces mandats représentent 51 % des obligations en monnaies étrangères.

Un mandat en obligations d'entreprise « Investment Grade USD » est géré par un gestionnaire externe.

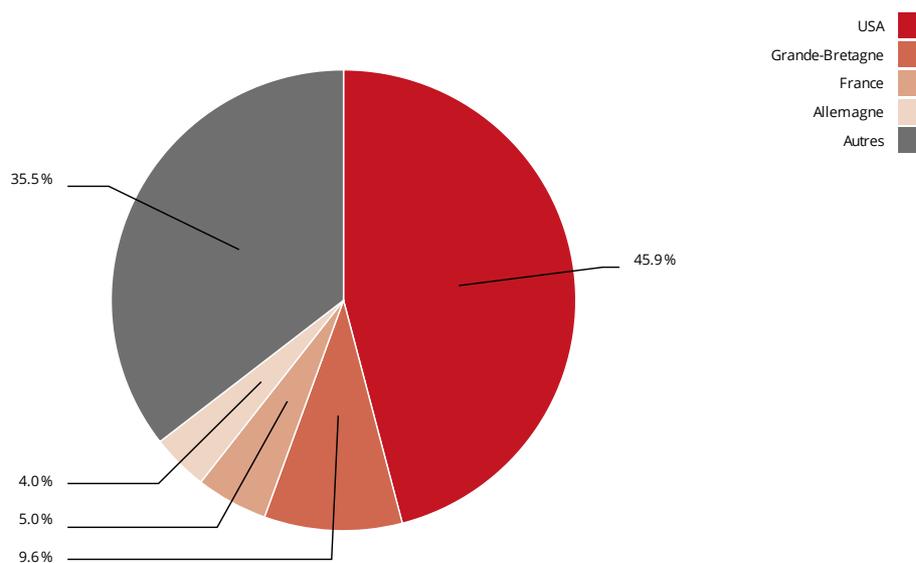
## Fonds de placements

Le segment « Obligations des pays émergents » comprend quatre fonds de placements, dont deux investissant dans les obligations d'État en USD et deux dans les obligations d'État en monnaies locales.

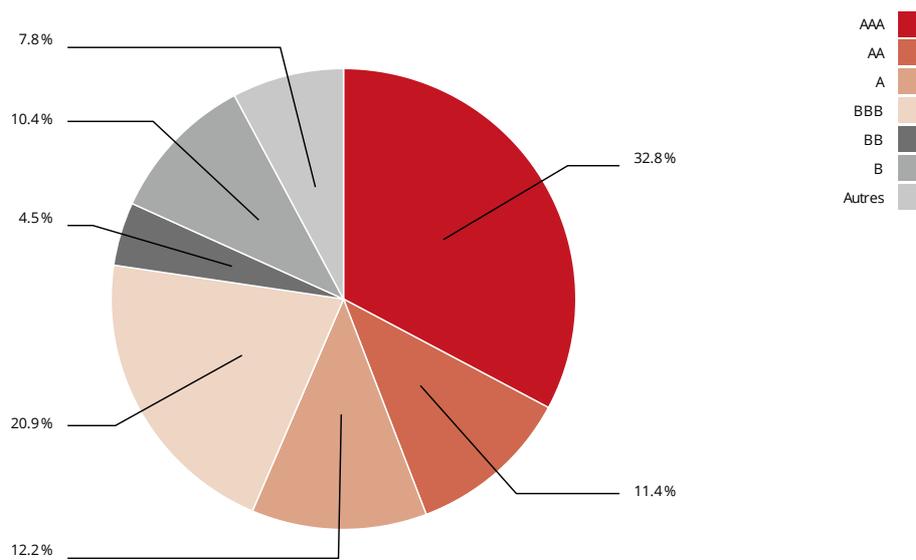
Le segment « Sub-Investment Grade » comprend quatre fonds de placement, dont deux investissant dans des prêts collatéralisés aux entreprises et deux dans des obligations à haut rendement.

Le segment « Obligations titrisées » est géré via deux fonds de placement et se concentre sur le marché américain.

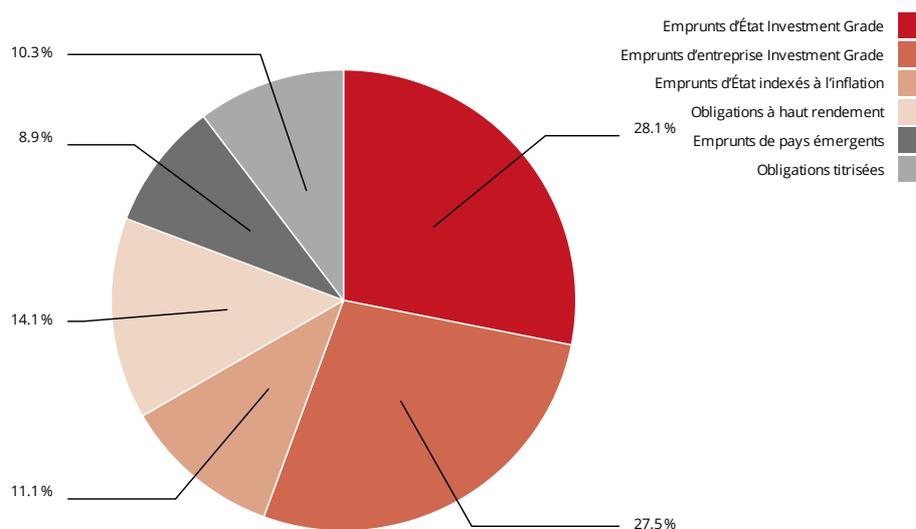
### Répartition par domicile des débiteurs



### Répartition par rating



### Répartition par segment



# Actions

## Actions

La classe d'actifs « Actions » a généré un rendement de 16.7 % pour l'année sous revue. Fin 2021, la valeur totale des actions s'élevait à CHF 9 957 millions, ce qui correspondait à une part de 26.0 % du portefeuille de marché.

# 16.7 %

Rendement généré par la classe d'actifs « Actions »

## Organisation de la gestion des mandats

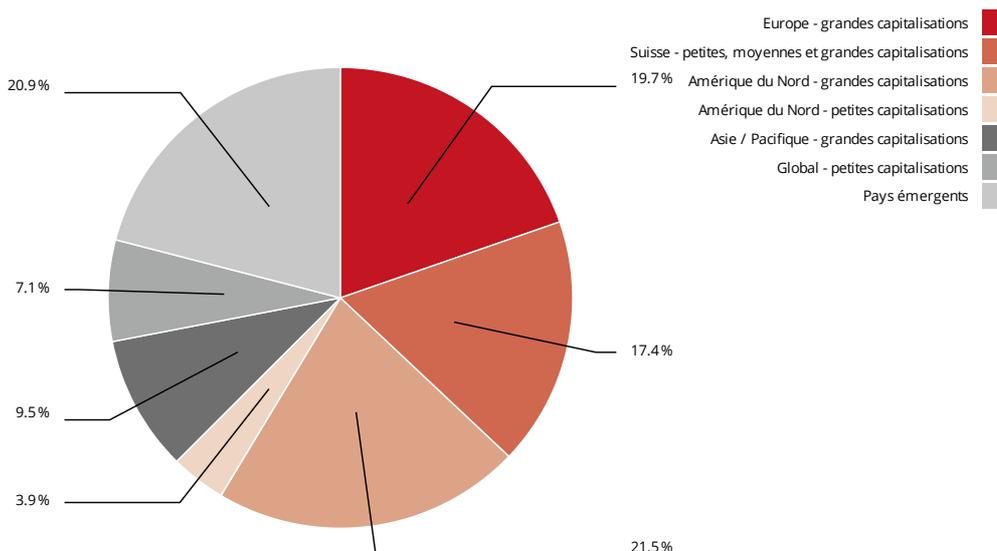
La gestion de la classe d'actifs « Actions » est effectuée en fonction des régions et des capitalisations boursières.

Les segments « Actions larges capitalisations Europe, Amérique du Nord et Asie-Pacifique » font l'objet de mandats d'indexation (réplication de l'indice de référence). Les segments « Actions pays émergents » ainsi que les investissements dans les « Actions petites et moyennes capitalisations Monde » sont investis via deux fonds de placements, également gérés passivement.

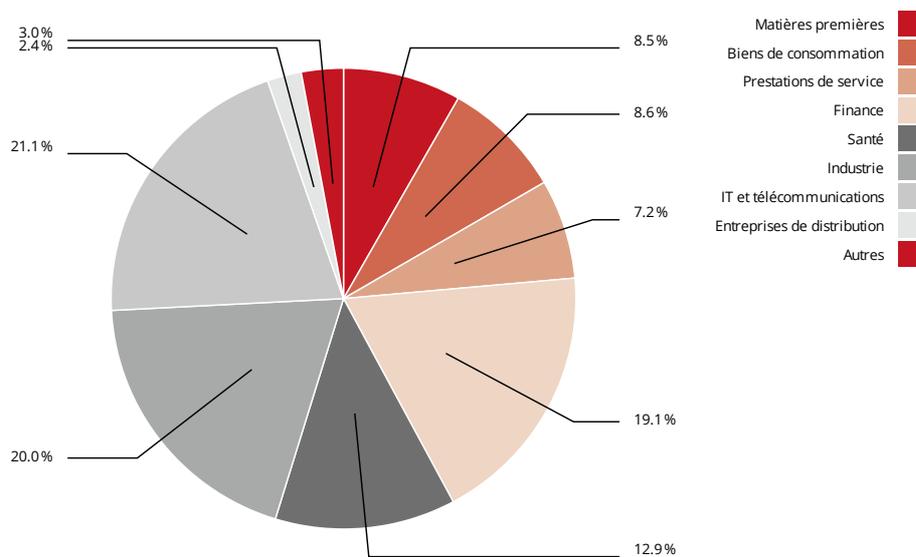
Dans le domaine des « Actions petites et moyennes capitalisations », deux mandats incluant uniquement des titres suisses et un mandat incluant uniquement des titres USA sont gérés de façon active.

En dehors du mandat « Actions larges capitalisations Suisse », tous les autres segments de la classe d'actifs « Actions » sont confiés à des gestionnaires externes.

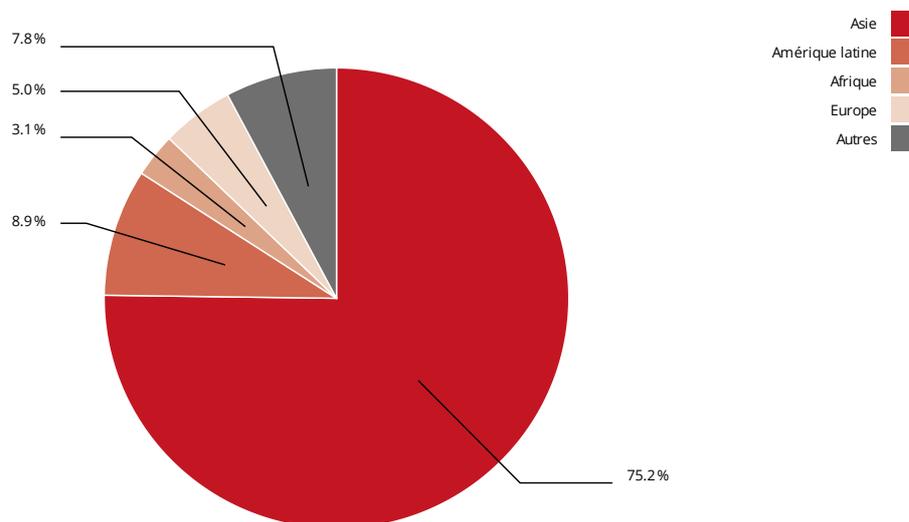
## Répartition par segment



## Répartition par branche



### Pays émergents par région



# Placements immobiliers

## Placements immobiliers

La classe d'actifs « Immobilier » a dégagé un **rendement** en francs suisses de 15.7 % pour l'année sous revue. Fin 2021, la valeur totale des placements immobiliers s'élevait à CHF 5 085 millions, ce qui correspondait à une part de 13.3 % du portefeuille de marché.

# 15.7 %

Rendement dégagé par la classe d'actifs « Immobilier »

## Placements immobiliers directs

Fin 2021, la valeur du segment « Immobilier direct Suisse » s'élevait à CHF 176 millions. Il a atteint un **rendement** positif de 10.1 % pour l'année sous revue et se concentre sur un objet, loué essentiellement à la Centrale de compensation à Genève.

## Placements immobiliers indirects

Fin 2021, la valeur du segment « placements immobiliers indirects » s'élevait à CHF 4 908 millions.

Le sous-segment « Immobilier indirect Suisse », qui représentait une part de 41.0 % de l'ensemble des placements immobiliers, a généré un **rendement** de 7.5 % tandis que le sous-segment « Immobilier coté Amérique du Nord » (part de 18.6 %) a atteint un **rendement** de 46.7 %.

# 46.7 %

Rendement atteint par le sous-segment « Immobilier coté Amérique du Nord »

Le sous-segment « Immobilier étranger non coté » (part de 36.9 %) a généré un **rendement** de 10.5 %.

## Adaptations de portefeuille

Dans le sous-segment « Immobilier étranger non coté », un appel d'offre a été lancé en 2021 et a abouti à la sélection de huit nouveaux fonds de placement dans le segment Core+ et l'augmentation de quatre fonds existants. Durant l'année, des appels de capitaux ont été effectués en Europe, en Asie et aux États-Unis.

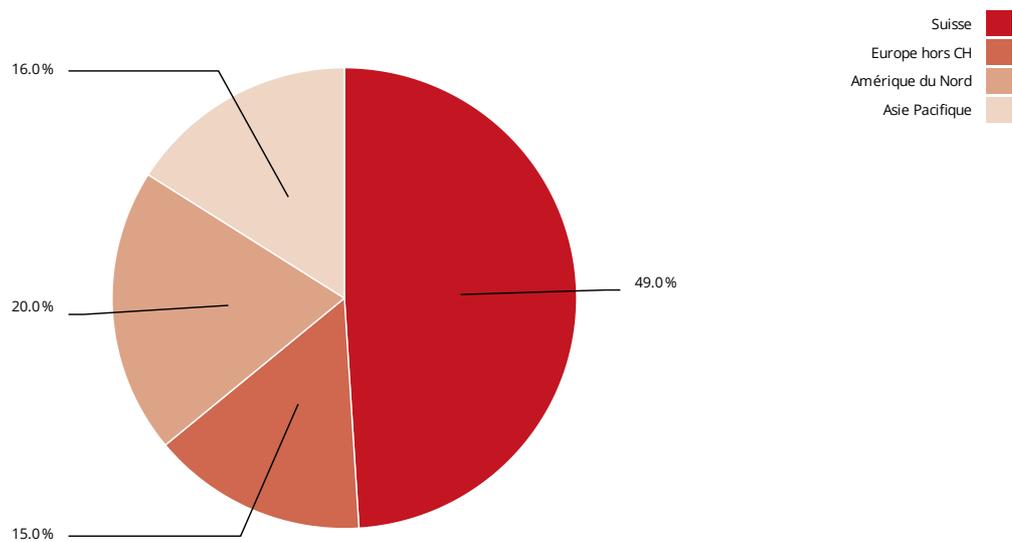
## Organisation de la gestion des mandats

L'Office de gestion était en charge du contrôle et de la coordination du segment « Immobilier direct ».

Le sous-segment « Immobilier indirect Suisse » est géré activement par deux gérants externes, tandis que le sous-segment « Immobilier coté Amérique du Nord » est administré passivement par un gérant externe.

Dans le sous-segment « Immobilier étranger non coté », des parts de 19 fonds de placement gérés activement sont détenues. Ces fonds de placement investissent de manière diversifiée dans des biens immobiliers de première qualité en Europe (6 fonds), en Asie (9 fonds) et aux États-Unis (4 fonds). Les gestionnaires de ces fonds de placement sont : BentallGreenOak, Blackstone, CapitalLand, Hines, JP Morgan, M&G, Metlife, Morgan Stanley, Nuveen, PAG, PGIM, Tristan et Walton Street.

### Répartition par région / pays



## Portefeuilles multi-actifs et Or

L'Office de gestion administre un portefeuille très liquide constitué d'une combinaison de liquidités et d'instruments [dérivés](#) permettant de répliquer la structure de l'allocation stratégique.

Ce mandat a pour but d'absorber des flux relativement importants sur une courte période ou de les conserver à moyen terme. Il est largement diversifié et utile tant pour la gestion des flux de trésorerie que pour celle du risque global. En 2021, le mandat a généré une [performance](#) de 3.4 %.

# 3.4 %

Performance du « Portefeuille multi-actifs »

Fin 2021, la valeur totale de ce « Portefeuille multi-actifs » s'élevait à CHF 1 002 millions, ce qui correspondait à une part de 2.6 % du portefeuille de marché.

### Or

Depuis 2019, cette classe d'actifs est constituée exclusivement d'or physique. Elle a généré un [rendement](#) en francs suisses de -0.1 % pour l'année sous revue.

# 3.1 %

Part de l'or dans le portefeuille de marché fin 2021

Fin 2021, la valeur de l'or s'élevait au total à CHF 1 170 millions, ce qui correspondait à une part de 3.1 % du portefeuille de marché. Ce mandat est géré par l'Office de gestion et le stock d'or est déposé en Suisse.

# Gestionnaires

Mandat	Gestionnaire de fortune	Lieu	Style de placement	Véhicule de placement	Avoirs sous gestion (en mio. CHF)
<b>Portefeuille de base</b>					
Portefeuille de base	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	398
<b>Placements monétaires</b>					
Placements monétaires CHF	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	779
Placements monétaires EUR	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	0
Placements monétaires USD	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	137
<b>Prêts</b>					
Prêts	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	1 328
<b>Obligations en francs suisses</b>					
Obligations domestiques CHF	compenswiss	Genève (CH)	Ind. amélioré	Mandat	3 963
Obligations étrangères CHF	compenswiss	Genève (CH)	Ind. amélioré	Mandat	754
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>					
Sélection obligations souveraines ex EUR/USD	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	2 142
Sélection obligations souveraines EUR	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	363
Obligations souveraines USD	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	1 480
Sélection obligations souveraines indexées à l'inflation	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	1 569
Obligations pays émergents USD	Ashmore Investment Management Limited (GB)	Londres (GB)	Actif	Fonds	375
Obligations pays émergents USD	GMO Europe LLC (US)	Boston (US)	Actif	Fonds	358
Obligations pays émergents monnaies locales	Capital International Management Company Sàrl (LU)	London (GB)	Actif	Fonds	291
Obligations pays émergents monnaies locales	Colchester Global Investors Ltd (GB)	Londres (GB)	Actif	Fonds	243
Obligations d'entreprises EUR	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	895
Obligations financières EUR	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	799
Obligations d'entreprises USD	PGIM Inc. (US)	Newark (US)	Actif	Mandat	2 201
Senior Loans EUR	Barings (GB)	Londres (GB)	Actif	Fonds	722
High Yields EUR	Barings (GB)	Londres (GB)	Actif	Fonds	362
Senior Loans USD	Guggenheim Partners Investment Management, LLC (US)	New York (US)	Actif	Fonds	551
High Yields USD	Lord, Abbett & Co. LLC (US)	Jersey City (US)	Actif	Fonds	368

## Rapport annuel de l'établissement - Gestionnaires

Mortgage Backed Securities USD	Western Asset Management Company Ltd (GB)	Pasadena (US)	Actif	Fonds	1 460
Special Situations	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	1
<b>Actions</b>					
Actions EMU ex Finlande	Credit Suisse (Suisse) AG (CH)	Zurich (CH)	Indiciel	Mandat	1 522
Actions Suisse	compenswiss	Genève (CH)	Ind. amélioré	Mandat	1 106
Actions Grande-Bretagne / Pays nordiques	Credit Suisse (Suisse) AG (CH)	Zurich (CH)	Indiciel	Mandat	374
Actions Amérique du Nord	BlackRock (US)	San Francisco (US)	Indiciel	Mandat	2 077
Actions Japon	State Street Global Advisors (GB)	Londres (GB)	Indiciel	Mandat	721
Actions Pacifique ex Japon	State Street Global Advisors (GB)	Londres (GB)	Indiciel	Mandat	197
Actions Suisse Small/Mid Caps	Schroder Investment Management (Switzerland) AG (CH)	Zurich (CH)	Actif	Mandat	295
Actions Suisse Small/Mid Caps	Mirabaud Asset Management (Suisse) SA (CH)	Zurich (CH)	Actif	Mandat	284
Actions USA Small Caps	Wellington Management International Ltd (GB)	Boston (US)	Actif	Mandat	372
Actions monde Small Caps ex Suisse	BlackRock (CH)	Londres (GB)	Indiciel	Fonds	685
Actions pays émergents	Pictet Asset Management SA (CH)	Genève (CH)	Indiciel	Fonds	2 022
<b>Placements immobiliers</b>					
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. AG (CH)	Zurich (CH)	Actif	Mandat	1 026
Immobilier Suisse	BCV Asset Management (CH)	Lausanne (CH)	Actif	Mandat	1 056
Immobilier Amérique du Nord coté	UBS AG/UBS Asset Management (CH)	Londres (GB)	Indiciel	Mandat	948
Immobilier Europe non coté	Multi-gérants		Actif	Fonds	830
Immobilier Amérique du Nord non coté	Multi-gérants		Actif	Fonds	307
Immobilier Asie non coté	Multi-gérants		Actif	Fonds	740
Immobilier direct Suisse	compenswiss	Genève (CH)	Actif	Mandat	176
<b>Or</b>					
Or	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	1 135
<b>Portefeuilles multi-actifs</b>					
TEMP (Treasury Extension Monitoring Portfolio)	compenswiss	Genève (CH)	Ind. amélioré	Mandat	1 002
<b>Programmes de gestion et de couverture des risques *</b>					
Couverture du risque de taux d'intérêt	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	-
Couverture du risque de change monnaies principales	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	15 592
Couverture du risque de change monnaies secondaires	compenswiss	Genève (CH)	Indiciel	Mandat	718
<b>Fonds marchés monétaires</b>					
Providentia Helvetica Fund CHF	UBS AG/UBS Asset Management (CH)	Zurich, Bâle (CH)	Actif	Fonds	1 349
Providentia Helvetica Fund EUR	UBS AG/UBS Asset Management (CH)	Zurich, Bâle (CH)	Actif	Fonds	112
Providentia Helvetica Fund USD	UBS AG/UBS Asset Management (CH)	Zurich, Bâle (CH)	Actif	Fonds	94

\* Les avoirs sous gestion sont calculés comme la somme en valeur absolue des expositions nominales ajustées du delta.

## Banques dépositaires, réviseurs, experts

<b>UBS Switzerland AG</b>	Banque dépositaire	8098 Zurich
<b>Zürcher Kantonalbank</b>	Banque dépositaire (or physique)	8001 Zurich
<b>SIX SIS AG</b>	Dépositaire central pour le marché financier suisse	8021 Zurich
<b>UBS Fund Management (Switzerland) AG</b>	Administrateur de fonds	4002 Bâle
<b>Ernst &amp; Young AG</b>	Organe de révision externe	4051 Bâle
<b>KPMG SA</b>	Révision interne	1211 Genève

# Rendements

## Rendement détaillé des placements

Catégorie	Montant (en mio. CHF) <sup>1</sup>	Rendement Portefeuille (en %)	Rendement Benchmark (en %)	Différence (en %)	Contribution (en %) <sup>1</sup>
<b>Placements monétaires</b>	<b>916</b>	<b>-0.37</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0.009</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 328</b>	<b>-1.17</b>	<b>-1.28</b>	<b>0.11</b>	<b>-0.05</b>
<b>Obligations en francs suisses</b>	<b>4 717</b>	<b>-2.12</b>	<b>-1.87</b>	<b>-0.24</b>	<b>-0.277</b>
<b>Obligations en monnaies étrangères, dont</b>	<b>14 179</b>	<b>0.04</b>	<b>-0.17</b>	<b>0.21</b>	<b>0.042</b>
Obligations d'État	3 985	-3.31	-3.48	0.17	-0.383
Obligations indexées sur l'inflation	1 569	6.47	6.43	0.04	0.265
Obligations des pays émergents	1 267	-2.39	-1.89	-0.5	-0.101
Obligations d'entreprises	3 895	-1.05	-1.18	0.13	-0.092
Obligations à haut rendement	2 004	5.73	4.00	1.73	0.243
Obligations titrisées	1 460	3.43	2.51	0.93	0.110
<b>Actions, dont</b>	<b>9 656</b>	<b>16.69</b>	<b>16.63</b>	<b>0.06</b>	<b>3.904</b>
Larges capitalisations	5 999	21.94	21.61	0.33	3.090
Pays émergents	2 022	-0.72	0.46	-1.18	0.033
Petites et moyennes capitalisations	1 636	20.05	20.27	-0.22	0.781
<b>Placements immobiliers, dont</b>	<b>5 085</b>	<b>15.69</b>	<b>13.06</b>	<b>2.63</b>	<b>1.851</b>
Immobilier direct Suisse	176	10.08	10.08	0	0.045
Immobilier indirect Suisse	2 083	7.51	6.67	0.84	0.411
Immobilier étranger coté	948	46.68	45.34	1.34	1.029
Immobilier étranger non coté	1 878	10.54	-	-	0.366
<b>Or</b>	<b>1 135</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.06</b>	<b>-0.04</b>	<b>-0.011</b>
<b>Portefeuilles multi-actif</b>	<b>1 002</b>	<b>3.36</b>	<b>2.93</b>	<b>0.43</b>	<b>0.169</b>
<b>Portefeuille de marché</b>	<b>38 018</b>	<b>5.61</b>	<b>4.67</b>	<b>0.95</b>	<b>5.619</b>
Couverture du risque de change	266	-1.43	-1.44	0	-0.438
Couverture du risque de taux d'intérêt <sup>2</sup>	0	2.89	2.95	-0.06	0.1
Couverture du risque d'actions		0			0
<b>Portefeuille de marché après couverture</b>	<b>38 284</b>	<b>5.28 <sup>3</sup></b>	<b>4.31</b>	<b>0.97</b>	<b>5.281</b>
<b>Portefeuille de base -Trésorerie</b>	<b>2 598</b>	<b>-0.34 <sup>4</sup></b>	<b>-0.73</b>	<b>0.39</b>	

<sup>1</sup> De petits écarts peuvent apparaître à cause des arrondis

<sup>2</sup> Clôturé à la fin de l'année 2021

<sup>3</sup> Inclus les gains obtenus sur les mandats de couverture

<sup>4</sup> Performance consolidée de la trésorerie et du portefeuille de base

**Répartition des portefeuilles multi-actifs :** la répartition est basée sur les allocations neutres.

Catégorie	Montant (en mio. CHF)	Montant (en mio. CHF)	Montant (en mio. CHF)
	Classe d'actifs	Multi-actifs	Total
<b>Placements monétaires</b>	<b>916</b>	<b>-</b>	<b>916</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 328</b>	<b>63</b>	<b>1 391</b>
<b>Obligations en francs suisses</b>	<b>4 717</b>	<b>157</b>	<b>4 875</b>
Obligations en francs suisses, domestiques	3 963	126	4 089
Obligations en francs suisses, étrangères	754	31	786
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>14 179</b>	<b>446</b>	<b>14 625</b>
<b>Actions</b>	<b>9 656</b>	<b>301</b>	<b>9 957</b>
Larges capitalisations	8 020	301	8 321
Petites et moyennes capitalisations	1 636	-	1 636
<b>Placements immobiliers</b>	<b>5 085</b>	<b>-</b>	<b>5 085</b>
<b>Or</b>	<b>1 135</b>	<b>35</b>	<b>1 170</b>
<b>Couverture du risque de change</b>	<b>266</b>	<b>-</b>	<b>266</b>
<b>Portefeuille de marché après couverture de change</b>	<b>37 282</b>	<b>1 002</b>	<b>38 284</b>

## Rendement historique des placements

Rendement net (en %)	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Portefeuille de marché</b>	<b>5.61</b>	<b>2.06</b>	<b>10.81</b>	<b>-3.72</b>	<b>8.43</b>
Placements monétaires <sup>1</sup>	-0.37	-1.04	-0.63	-0.39	-0.21
Placements à taux fixes en francs suisses	-1.89	0.85	2.12	0.46	0
Obligations en monnaies étrangères	0.04	-0.78	6.63	-1.95	5.22
Actions	16.69	5.34	23.51	-10.6	21.31
Placements immobiliers <sup>2</sup>	15.69	0.88	15.29	-1.81	9.15
Or	-0.1	13.5	17.05	-4.55	6.13
Portefeuilles multi-actifs	3.36	3.6	10.33	-3.66	6.65
Couverture du risque de change	-1.43	4.67	-0.61	-1.36	-2.39
Couverture du risque de taux d'intérêt	2.89	-7.63	-3.51	-1.72	-1.72
Couverture du risque d'actions	0	5.29	-1.39	0.2	-0.82
<b>Portefeuille de marché après couverture des risques<sup>3</sup></b>	<b>5.28</b>	<b>5.22</b>	<b>10.22</b>	<b>-4.22</b>	<b>7.11</b>
<b>Portefeuille de base – Trésorerie</b>	<b>-0.34</b>	<b>-0.44</b>	<b>-0.08</b>	<b>-0.24</b>	<b>0.25</b>

**Principes :** Les rendements de tous les portefeuilles sont calculés selon la méthode du Time Weighted Return (TWR), à l'exception de la trésorerie pour laquelle une méthode Linked Internal Rate of Return (LIRR) est appliquée. Les rendements nets incluent les résultats (plus ou moins-values réalisées ou non réalisées), les revenus (dividendes, intérêts, commissions de prêts sur titres), les frais de transactions (courtages, droits de timbre, frais de dépôts et autres taxes) ainsi que les honoraires de gestion des mandats gérés en externe. Dans le calcul des « Rendements après déduction des frais administratifs », les frais de l'Office de gestion sont répartis globalement en fin d'exercice. Ils ne sont pas répartis sur les portefeuilles et classes d'actifs.

Contributions (en %)	2021	2020	2019	2018	2017
Placements monétaires	-0.01	0	0	0	0
Placements à taux fixes en francs suisses	-0.33	0.11	0.41	0.08	0
Obligations en monnaies étrangères	0.04	-0.55	2.95	-0.81	2.31
Actions	3.9	1.96	5.36	-2.6	5.04
Placements immobiliers	1.85	0.16	1.42	-0.16	0.68
Or	-0.01	0.43	0.37	-0.08	0.13
Portefeuilles multi-actifs	0.17	0.22	0.31	-0.12	0.29
Couverture du risque de change	-0.44	2.02	-0.18	-0.52	-1.13
Couverture du risque de taux d'intérêt	0.1	-0.08	-0.08	-0.03	-0.01
Couverture du risque d'action	0	0.94	-0.33	0.02	-0.2
<b>Portefeuille de marché après couverture des risques<sup>3</sup></b>	<b>5.28</b>	<b>5.22</b>	<b>10.22</b>	<b>-4.22</b>	<b>7.11</b>

<sup>1</sup> Performance 2017 calculée seulement de février à décembre

<sup>2</sup> Placement direct inclus

<sup>3</sup> De petits écarts peuvent apparaître en raison des arrondis

RAPPORT DE GESTION 2021

# Comptes

Rapport de l'organe de révision 56

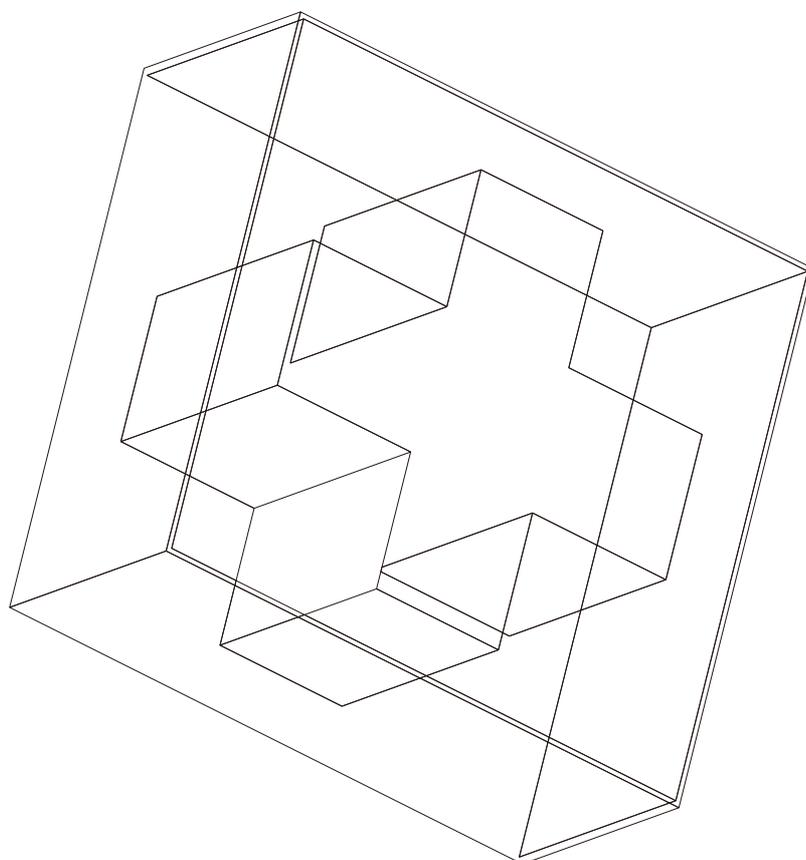
Vue d'ensemble des comptes agrégés 58

Bilan agrégé et compte de résultat 61

Comptes annuels AVS 75

Comptes annuels AI 88

Comptes annuels APG 100



Au Conseil d'administration de

**compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG), Genève**

à l'attention du Conseil fédéral de la Confédération suisse

Bâle, le 30 mai 2022

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels agrégés**

En notre qualité d'organe de révision conformément à l'art. 10 de la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG («loi sur les fonds de compensation»), nous avons effectué l'audit des comptes annuels agrégés ci-joints de compenswiss ainsi que des comptes annuels de l'AVS, de l'AI et du régime des APG, composé des bilans, des comptes de résultat et des annexes, pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2021 (ci-après «comptes annuels agrégés»).

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels agrégés, conformément aux méthodes comptables figurant dans les annexes, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels agrégés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels agrégés. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels agrégés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels agrégés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels agrégés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels agrégés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels agrégés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels agrégés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux méthodes comptables figurant dans les annexes.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (dans l'esprit de l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 10 de la loi sur les fonds de compensation en lien avec l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels agrégés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Dans l'esprit de l'art. 10 al. 1 de la loi sur les fonds de compensation, nous attestons qu'il existe un système de gestion des risques défini selon les prescriptions du Conseil d'administration et que les indications sur la gestion du personnel figurant à la page 9 du rapport annuel sont correctes.

### *Fonds de compensation AVS*

Nous attirons l'attention sur les dispositions de l'art. 107 al. 3 LAVS qui requièrent que le Fonds de compensation de l'AVS ne doit pas, en règle générale, tomber en-dessous du montant des dépenses annuelles. Sur la base des avoirs disponibles au 31 décembre 2021, ces dispositions légales ne sont pas respectées.

### *Fonds de compensation AI*

De plus, nous attirons l'attention sur les dispositions de l'art. 79 al. 2 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité, qui requièrent que les avoirs du Fonds de compensation de l'AI, en liquidités et en placements, ne doivent pas, en règle générale, être inférieurs à 50% des dépenses annuelles. Sur la base des avoirs disponibles au 31 décembre 2021, ces dispositions légales ne sont pas respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels agrégés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Sandor Frei  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Blaise Wägli  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé

## Annexes

- ▶ Comptes annuels agrégés de compenswiss et comptes annuels de l'AVS, de l'AI et du régime des APG (bilans, comptes de résultat et annexes)

# Vue d'ensemble des comptes agrégés

Produits de l'activité d'assurance	59 402
Charges de l'activité d'assurance	58 627
Résultat de l'activité d'assurance	775
Résultat des placements	1 876
Charges administratives liées à l'activité de placement	44
<b>Résultat d'exploitation de l'année agrégé</b>	<b>2 607</b>

En mio. CHF

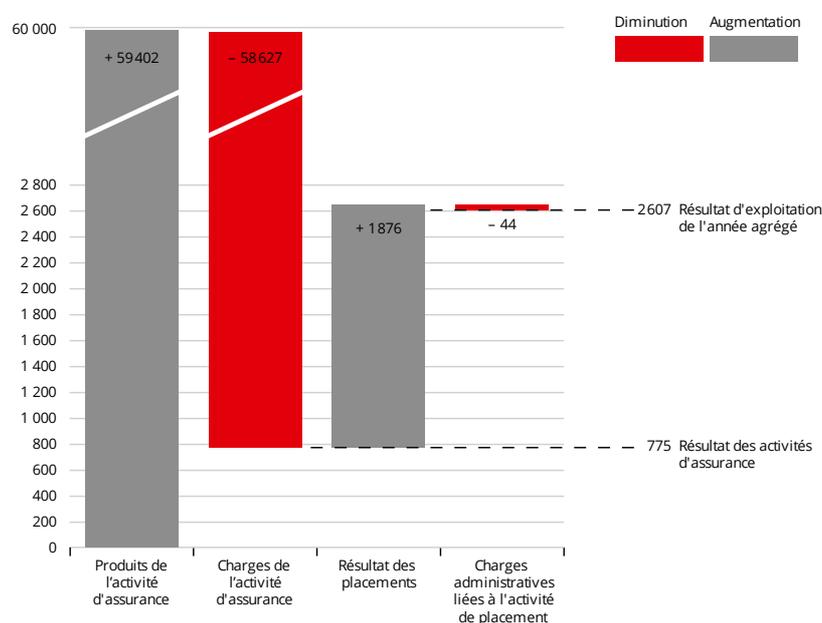
Globalement, les produits des activités d'assurance ont dépassé les charges de CHF 775 millions.

**Les cotisations des assurés**, CHF 42 846 millions, représentent 72.1 % du total des produits.

**En 2021**, le résultat net des placements de CHF 1 832 millions a complété le résultat global positif sur les activités d'assurance. Les deux contribuent ainsi à une augmentation des fonds propres cumulés. Le résultat positif enregistré sur les placements s'explique par une bonne **performance** des marchés.

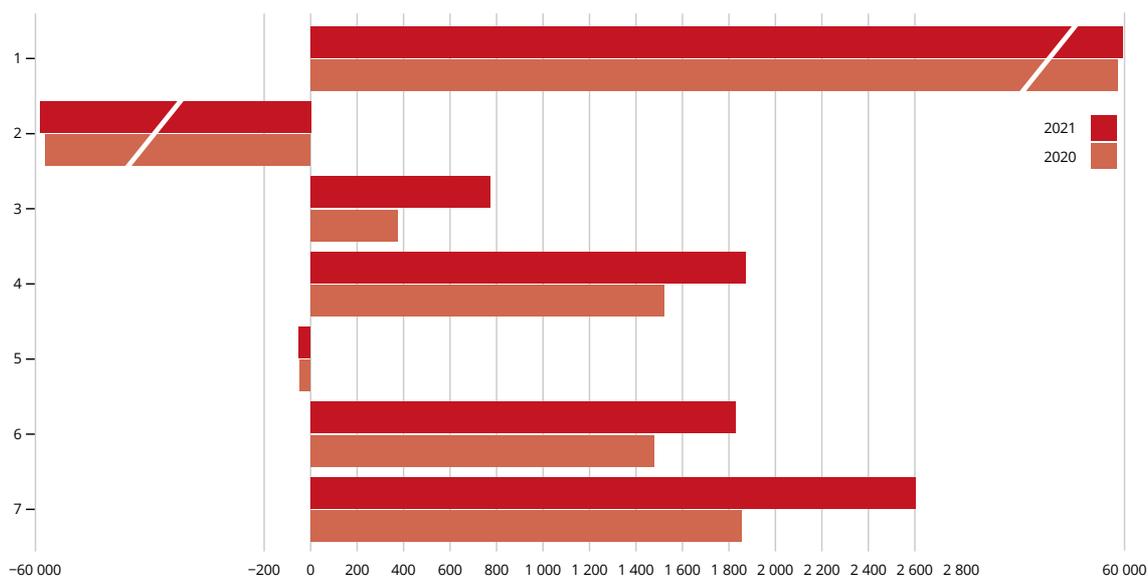
Le résultat des placements est réparti sur les trois assurances sociales en fonction de leurs participations respectives dans les différentes classes d'actifs.

## Contribution au résultat



En mio. CHF

### Vue d'ensemble

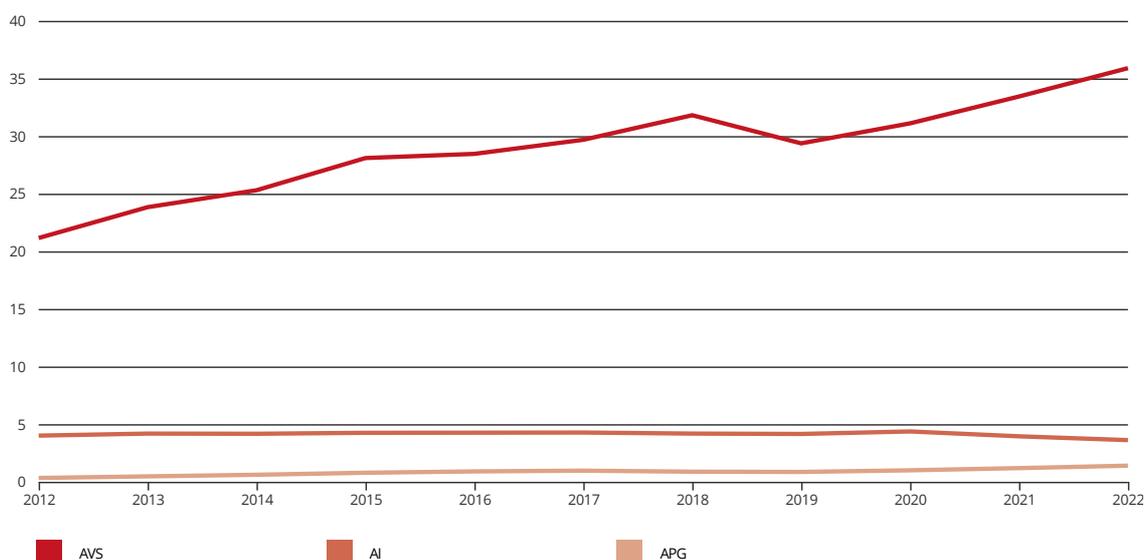


En mio. CHF

- 1 Produits de l'activité d'assurance
- 2 Charges de l'activité d'assurance
- 3 Résultat de l'activité d'assurance
- 4 Résultat des placements
- 5 Charges administratives liées à l'activité des placements
- 6 Résultat de l'activité de placement
- 7 Résultat d'exploitation global

Depuis 2011, la part des fonds investis par les APG est stable avec une légère hausse au fil du temps. Les fonds investis par l'AI sont également restés stables jusqu'en 2017 en raison du système de remboursement lié à l'augmentation temporaire de la TVA en faveur de l'AI. Depuis 2019 le capital de l'AI est en diminution suite à plusieurs années de pertes d'exploitation. L'AVS est l'assurance sociale dont les fluctuations sont les plus perceptibles, notamment en raison de sa taille.

### Fortune investie par assurance sociale



En mio. CHF

À fin 2021, les liquidités et placements sur le marché monétaire (exclusion faite des emprunts à court terme) représentent environ 8.6 % des actifs. La gestion de la liquidité ainsi que son rôle de pivot vis-à-vis de la Centrale de compensation sont décrits à la page « Liquidités ». Les actions, obligations et parts de fonds représentent, à fin 2021, la plus grande partie des investissements avec 84.8 %, dont 20.1 % pour les actions, 37.7 % pour les obligations et 27 % pour les parts de fonds.

Les dérivés, qui sont utilisés en grande partie dans les mandats de couverture ainsi que pour l'allocation tactique, sont des instruments dont la valeur peut être sujette à une volatilité importante. Ils représentent une valeur nette de CHF 330 millions, ou 0.8 % des actifs nets à fin 2021.

L'or représente 2.8 % des actifs nets.

Les prêts sont accordés en grande partie aux communes et aux cantons. Ils représentent, à fin 2021, 3.1 % des actifs nets. Les débiteurs et créanciers proviennent, pour la plus grande partie, de l'activité des assurances sociales. Les comptes courants positifs et négatifs des caisses de compensation représentent CHF 3 601 millions.

Les différents services de la Confédération impliqués dans les activités liées aux assurances sociales cumulent un solde net de CHF 986 millions. Les comptes courants et retenues pour l'assurance chômage forment une dette de CHF 1 010 millions.

Les autres débiteurs (CHF 58 millions) et créanciers (CHF 37 millions) proviennent autant de l'activité des assurances sociales que des placements.

La plus grande partie des actifs transitoires, à hauteur de CHF 90 millions, provient des cotisations d'assurance. Le reste est constitué principalement d'intérêts courus.

Les immeubles servent en partie de placement et, en partie, comme bâtiments administratifs à usage propre.

Les passifs transitoires proviennent des délimitations sur la partie des placements.

La provision pour pertes sur cotisations fait partie des actifs nets liés à l'activité des assurances sociales.

La dette de l'AI envers l'AVS n'apparaît pas dans la version agrégée. Il en est cependant tenu compte dans le détail par assurance ainsi que dans la répartition des fonds propres. Le résultat de l'AI en 2021 étant une perte, aucun remboursement n'a été effectué selon l'art. 22 al. 1 de la Loi sur les Fonds de compensation.

RAPPORT DE GESTION 2021

# Bilan agrégé et compte de résultat

Bilan agrégé 62

Fonds propres 63

Compte de résultat 64

Annexe 66

# Bilan agrégé

Actif (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Actifs à court terme</b>	<b>46 648 606 779</b>	<b>44 069 025 436</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1</sup>	3 247 674 579	4 927 158 556
Créances marché monétaire	213 120 897	812 741 990
Actions	8 203 730 734	7 039 847 611
Obligations <sup>2</sup>	15 441 930 682	14 341 138 288
Fonds de placements	11 061 911 908	8 758 834 846
Valeurs de remplacement positives <sup>3</sup>	330 187 184	346 167 609
Métaux précieux	1 135 000 045	784 502 042
Prêts	1 266 099 054	1 643 540 870
Caisses de compensation <sup>4</sup>	3 643 396 954	3 900 149 649
Confédération <sup>5</sup>	986 442 236	684 919 665
Autres créances à court terme	57 500 968	46 218 279
Cotisations <sup>6</sup>	972 093 461	692 540 000
Actifs transitoires	89 518 077	91 266 031
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>219 742 396</b>	<b>215 394 982</b>
Immeubles de placement <sup>7</sup>	174 690 000	167 170 000
Immobilisations corporelles <sup>8</sup>	45 052 396	48 224 982
<b>Total actif</b>	<b>46 868 349 175</b>	<b>44 284 420 418</b>
<b>Passif (en CHF)</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Fonds étrangers</b>	<b>1 516 959 286</b>	<b>1 539 738 711</b>
Dettes bancaires à court terme	249 517 069	260 574 366
Valeurs de remplacement négatives <sup>3</sup>	49 612 714	120 710 741
Caisses de compensation <sup>4</sup>	42 074 259	35 902 358
Assurance chômage (AC) <sup>9</sup>	1 009 611 667	973 195 827
Autres créanciers	37 383 133	29 023 106
Passifs transitoires	5 624 630	5 624 237
Provision pour pertes sur cotisations <sup>10</sup>	123 135 814	114 708 076
<b>Fonds propres</b>	<b>45 351 389 889</b>	<b>42 744 681 707</b>
Fonds propres <sup>11</sup>	42 744 681 707	40 887 225 405
Résultat de l'année agrégé	2 606 708 182	1 857 456 302
<b>Total passif</b>	<b>46 868 349 175</b>	<b>44 284 420 418</b>

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 - Explications, voir annexes en page(s) 68, 69 et 70

# Fonds propres

## Fonds propres (en CHF)

01.01.2021 - 31.12.2021 (en CHF)	AVS	AI	APG	Total
Actifs nets des placements en début de période	33 434 870 011	3 946 703 236	1 186 886 007	38 568 459 254
Actifs nets des assurances en début de période	3 438 930 559	573 479 115	163 812 779	4 176 222 453
Prêt envers l'AI	10 284 204 266	-	-	10 284 204 266
<b>Capital reporté en début de période</b>	<b>47 158 004 836</b>	<b>4 520 182 351</b>	<b>1 350 698 786</b>	<b>53 028 885 973</b>
Perte reportée	-	-10 284 204 266	-	-10 284 204 266
<b>Fonds propres en début de période</b>	<b>47 158 004 836</b>	<b>-5 764 021 915</b>	<b>1 350 698 786</b>	<b>42 744 681 707</b>
Résultat de l'activité d'assurance	918 591 273	-310 057 267	166 087 047	774 621 053
Résultat des placements	1 612 924 459	154 179 692	64 982 978	1 832 087 129
Intérêts sur la créance de l'AI vers l'AVS	51 421 021	-51 421 021	-	-
<b>Résultat global</b>	<b>2 582 936 753</b>	<b>-207 298 596</b>	<b>231 070 025</b>	<b>2 606 708 182</b>
Transferts nets entre placements et assurances	845 774 233	-483 877 342	147 090 270	508 987 161
Remboursement de la dette de l'AI	-	-	-	-
Actifs nets des placements en fin de période	35 893 568 703	3 617 005 586	1 398 959 255	40 909 533 544
Actifs nets des assurances en fin de période	3 563 168 620	695 878 169	182 809 556	4 441 856 345
Prêt envers l'AI	10 284 204 266	-	-	10 284 204 266
<b>Capital en fin de période</b>	<b>49 740 941 589</b>	<b>4 312 883 755</b>	<b>1 581 768 811</b>	<b>55 635 594 155</b>
Perte reportée en fin de période	-	-10 284 204 266	-	-10 284 204 266
<b>Fonds propres en fin de période</b>	<b>49 740 941 589</b>	<b>-5 971 320 511</b>	<b>1 581 768 811</b>	<b>45 351 389 889</b>

# Compte de résultat

## Compte de résultat des activités des assurances sociales (en CHF)

	2021	2020
Cotisations des assurés et employeurs	42 845 637 771	41 426 102 256
Contributions	16 522 976 109	16 031 720 679
Actions récursoires	33 706 488	32 880 323
<b>Produits des activités d'assurance <sup>12</sup></b>	<b>59 402 320 368</b>	<b>57 490 703 258</b>
	2021	2020
Prestations des assurances sociales	55 229 213 772	53 815 856 556
Frais pour mesures individuelles	2 206 540 524	2 140 446 697
Subventions	250 807 080	255 140 739
Frais d'instruction	226 772 325	207 589 663
Frais d'administration des assurances sociales <sup>13</sup>	714 365 614	695 987 613
<b>Charges des activités d'assurance <sup>14</sup></b>	<b>58 627 699 315</b>	<b>57 115 021 268</b>
<b>Résultat des activités d'assurance <sup>15</sup></b>	<b>774 621 053</b>	<b>375 681 990</b>

12, 13, 14, 15 - Explications, voir annexes en page(s) 71

## Comptes annuels de l'établissement - Compte de résultat

Compte de résultat lié à l'activité de placement (en CHF)	2021	2020
Produits des intérêts <sup>16</sup>	275 438 868	292 704 599
Produits des capitaux <sup>17</sup>	285 995 887	272 882 332
Commission sur prêts de titres	58 060	524 003
Gains/Pertes en capital réalisés et non réalisés	1 324 270 856	964 685 016
Charges d'intérêts	-18 636 653	-14 478 852
Résultat de l'immeuble de placement <sup>18</sup>	8 763 096	7 873 952
<b>Résultat des placements <sup>19</sup></b>	<b>1 875 890 114</b>	<b>1 524 191 050</b>
TVA	695 861	677 753
Commissions de gestion externe	15 048 022	13 135 193
Autres commissions	3 380 173	3 325 884
Honoraires	290 881	333 372
Frais d'audit	453 370	438 573
Frais de fonctionnement	22 406 492	22 639 967
Résultat d'exploitation d'immeuble	280 670	200 943
Amortissement	1 247 516	1 665 053
<b>Charges administratives liées à l'activité de placement <sup>20</sup></b>	<b>43 802 985</b>	<b>42 416 738</b>
<b>Résultat de l'activité de placement <sup>21</sup></b>	<b>1 832 087 129</b>	<b>1 481 774 312</b>
<b>Résultat de l'année agrégé</b>	<b>2 606 708 182</b>	<b>1 857 456 302</b>

16, 17, 18, 19, 20, 21 - Explications, voir annexes en page(s) 71 et 72

# Annexe au bilan et compte de résultat

## Informations générales

compenswiss est un établissement de droit public de la Confédération institué par la Loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG du 16 juin 2017 (Loi sur les Fonds de compensation). Il est inscrit au registre du commerce du canton de Genève sous la dénomination « compenswiss (Ausgleichsfonds AHV/IV/EO) » / « compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) » / « compenswiss (Fondi di compensazione AVS/AI/IPG) » / « compenswiss (Fonds da cumpenraziun AVS/AI/UCG) », référence (au registre du commerce) CHE-115.188.083. compenswiss gère en commun les fortunes distinctes du Fonds de compensation de l'AVS, du Fonds de compensation de l'AI et du Fonds de compensation du régime des APG. Un profil de placement et de risque est défini pour chacun des trois Fonds de compensation. La part de la fortune placée en commun et du résultat des placements qui revient à chaque Fonds de compensation est déterminée en fonction de la participation de ce dernier au placement considéré (quote-part). Aucun financement croisé n'est admis entre les Fonds de compensation, à l'exception des flux financiers à court terme dans la trésorerie.

L'établissement compenswiss, sous la responsabilité du Conseil d'administration, élabore les stratégies de placement et tient les comptes de ces derniers.

compenswiss est responsable de la tenue des comptes de la gestion de fortune, ainsi que des frais d'exploitation et d'administration qui en découlent (comptes des placements). Les comptes des placements sont agrégés par compenswiss avec les comptes des assurances sociales AVS, AI et APG. Ces derniers sont établis par et sous la responsabilité de la Centrale de compensation et sur la base des instructions qu'elle reçoit de l'Administration fédérale.

Le siège de l'établissement se trouve à l'adresse suivante :

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG)

Boulevard Georges-Favon 6

1204 Genève

Téléphone : 058 201 65 65

E-mail : [information@compenswiss.ch](mailto:information@compenswiss.ch)

[www.compenswiss.ch](http://www.compenswiss.ch)

La Centrale de compensation est située à l'adresse suivante :

Centrale de compensation CdC

Avenue Edmond-Vaucher 18

CP 3000, CH-1211 Genève 2

Téléphone : 058 461 91 11

<https://www.zas.admin.ch/zas/fr/home.html>

Les comptes établis par compenswiss sont régis par des principes comptables fixés par le Conseil d'administration dans les limites de l'art. 8 al. 1 lettre j et de l'art. 13 al. 3 de la Loi fédérale sur les Fonds de compensation.

## Principes d'évaluation

### Délimitation

Toutes les transactions effectuées jusqu'au bouclage sont enregistrées à la date de la transaction. Ainsi, le résultat des transactions effectuées est inclus dans le compte de résultat.

La compensation d'actifs et passifs, respectivement de produits et charges n'est pas autorisée (sauf pour des transactions similaires avec les mêmes contreparties et la même devise, si cela n'amène pas un risque de contrepartie ou si cela est prévu par les lois régissant l'AVS, l'AI et les APG).

## Principes d'évaluation

Les positions du bilan sont évaluées individuellement.

## Modification des principes de présentation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation ou d'évaluation n'ont, comparé à l'exercice précédent, pas été modifiés matériellement.

## Liquidité, placements sur le marché monétaire, dettes bancaires à court terme

Ces positions sont inscrites au bilan à leur valeur nominale à l'exception des papiers d'escomptes. Pour ces derniers, la différence entre le prix d'achat et le montant remboursé est réparti sur la **durée** de vie restante de l'instrument. Les placements sur le marché monétaire représentent les placements dont l'échéance est de moins de 12 mois sur le marché monétaire ainsi que les **Reverse REPO**.

## Actions, obligations, fonds de placement, métaux précieux

Les dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent par analogie. Ces positions sont initialement comptabilisées à leur prix de revient (y compris frais accessoires tels que commissions et taxes) et sont ensuite valorisées à leur valeur de marché à la date du bilan. Lorsqu'il n'y a pas de prix de marché disponible, ces instruments sont évalués au prix de vente estimé de façon prudente.

compenswiss détient 100 % des trois Fonds de placement monétaires en USD, EUR et CHF dans lesquels les managed accounts peuvent investir. Ces fonds sont consolidés dans les placements.

## Prêts

Les titres sont évalués à la valeur actuelle qui est déterminée à l'aide d'un modèle où un spread, dépendant du rating de la contrepartie, est rajouté à la courbe de taux sans risque.

Ces titres sont regroupés dans un portefeuille dédié. Des prêts peuvent également être accordés par la trésorerie dont la responsabilité est de garantir les liquidités suffisantes pour le paiement des rentes. Les prêts qui s'inscrivent dans cet objectif de gestion des liquidités sont évalués à la valeur nominale.

## Instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement correspondent à la valeur de marché des instruments **dérivés** indépendamment du motif de la transaction. Les valeurs de remplacement positives sont inscrites au bilan comme avoirs et donc à l'actif ; les **valeurs de remplacement négatives** apparaissent comme engagements et donc au passif.

## Créances et engagements

La comptabilisation des créances et engagements envers des tiers est effectuée à la valeur nominale moins d'éventuelles corrections de valeur.

## Placements immobiliers

Les immeubles de placement sont évalués à la valeur vénale qui se base sur la valeur de **rendement**. Celle-ci est déterminée sur la base d'une évaluation de l'immeuble correspondant établie par un expert externe.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont capitalisées individuellement et évaluées selon le principe du coût historique. L'évaluation ultérieure se fait au coût historique moins les amortissements cumulés.

Les bâtiments administratifs sont comptabilisés au prix d'achat plus les coûts de rénovation et moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

## Résultats réalisés et non réalisés

Les gains et pertes en capital réalisés représentent le résultat de la vente d'un placement et la différence entre le prix de revient et le prix de vente. Les gains et pertes en capital non réalisés représentent la différence entre le prix de revient et le prix de marché à la date du bilan. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour la détermination du prix de revient entrant dans le calcul des gains et pertes réalisés et non réalisés.

## Délimitations comptables

Les charges et produits de l'exercice comptable sont généralement délimités à la période comptable concernée, à l'exception des prestations d'assurance, qui sont enregistrées conformément à la loi sur l'AVS, l'AI et les APG.

## Transactions en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change effectif de la transaction. Les avoirs et les engagements en devises étrangères sont évalués aux taux de change à la date du bilan.

## Consolidation et agrégation

La comptabilité des placements est agrégée avec la comptabilité des assurances sociales.

## 1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste inclut les liquidités se trouvant dans les comptes courants de la Centrale de compensation. Ces montants sont répartis sur les assurances sociales selon une clé de répartition et se trouvent dans le poste « Liquidités » au bilan de chacun des trois Fonds de compensation.

L'Office de gestion de compenswiss présente ce poste avec les comptes courants à vue, les transactions non-dénouées ainsi que des dépôts d'une durée inférieure à 3 mois.

Les transactions non-dénouées sont des opérations en cours de règlement. La plus grande partie concerne des activités de couverture de change dans le système « continuous linked settlement ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Comptes courants de la CdC	5 008 911	20 024 695
Comptes bancaires de l'Office de gestion	2 316 394 521	3 087 899 835
Dépôts à court terme	995 000 000	1 860 000 000
Transactions non-dénouées	-68 728 853	-40 765 974
<b>Solde de la trésorerie</b>	<b>3 247 674 579</b>	<b>4 927 158 556</b>

## 2. Obligations

Obligations (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Obligations en francs suisses	6 005 698 471	5 152 531 161
Obligations en monnaies étrangères	9 436 232 211	9 188 607 127
<b>Solde des obligations</b>	<b>15 441 930 682</b>	<b>14 341 138 288</b>

### 3. Valeurs de remplacement positives et négatives

31.12.2021	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
<b>Solde des instruments financiers dérivés (en CHF)</b>	<b>330 187 184</b>	<b>49 612 714</b>	<b>22 792 214 714</b>
Sur taux d'intérêt	6 669 701	7 074 871	2 500 605 702
Sur devises	305 020 076	42 431 069	19 164 234 760
Sur matières premières	-	-	35 858 650
Sur autres instruments dérivés	18 497 386	106 774	1 091 515 239
Sur actions	21	-	363
<b>31.12.2020</b>	<b>Valeurs de remplacement positives</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives</b>	<b>Volume des contrats</b>
<b>Solde des instruments financiers dérivés (en CHF)</b>	<b>346 167 609</b>	<b>120 710 741</b>	<b>23 884 257 025</b>
Sur taux d'intérêt	21 024 719	26 284 409	4 704 611 908
Sur devises	300 973 298	94 423 178	17 568 743 527
Sur matières premières	-	-	46 298 225
Sur autres instruments dérivés	23 982 105	3 154	1 563 947 252
Sur actions	187 487	-	656 113

### 4. Caisses de compensation

Les mouvements de fonds entre la CdC et les Caisses de compensation ainsi que leurs charges et produits mensuels sont comptabilisés par les comptes courants. Les soldes à l'actif et/ou au passif représentent la somme en faveur ou en défaveur des Fonds. Voir aussi les états financiers détaillés des Fonds AVS, AI et APG.

### 5. Confédération

Il s'agit des soldes entre la Confédération, l'AVS et l'AI. Voir aussi les états financiers détaillés des Fonds AVS, AI et APG.

Confédération (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Solde de la TVA à l'AVS	335 965 735	67 585 254
Confédération, contributions à l'AI	160 137 036	47 123 557
Impôts sur les maisons de jeu à verser à l'AVS	503 493 094	575 480 942
Confédération, contributions	-12 442 572	-5 021 116
Confédération, contributions AFA à l'AVS	-711 057	-248 972
<b>Solde du poste Confédération</b>	<b>986 442 236</b>	<b>684 919 665</b>

### 6. Cotisations

Il s'agit des cotisations de l'année sous revue facturées dans l'année suivante par les Caisses de compensation sur la base des décomptes définitifs des cotisants. Voir aussi les états financiers détaillés des Fonds AVS, AI et APG.

## 7. Immeubles de placement

Immeubles de placement (en CHF)	2021	2020
Solde d'ouverture	167 170 000	166 400 000
Ajouts	-	-
Sorties	-	-
Réévaluations	7 520 000	770 000
<b>Solde de clôture</b>	<b>174 690 000</b>	<b>167 170 000</b>

## 8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en CHF)	Immeuble (Favon)		Immeubles de l'AI		Autres immobilisations corporelles	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde d'ouverture	25 211 856	25 739 856	21 179 081	22 633 957	1 834 045	2 914 563
Ajouts	114 389	-	-	-	79 415	56 535
Sorties	-	-	-788 500	-	-	-
Amortissements	-540 000	-528 000	-1 330 374	-1 454 876	-707 516	-1 137 053
Réévaluations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>24 786 245</b>	<b>25 211 856</b>	<b>19 060 207</b>	<b>21 179 081</b>	<b>1 205 944</b>	<b>1 834 045</b>
Amortissement linéaire sur	50 ans		33 ans		entre 3 et 5 ans	
Valeur comptable brute	32 145 595	32 031 206	44 345 823	48 495 823	11 516 041	11 436 626
Amortissements cumulés	-7 359 350	-6 819 350	-25 285 616	-27 316 742	-10 310 097	-9 602 581
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>24 786 245</b>	<b>25 211 856</b>	<b>19 060 207</b>	<b>21 179 081</b>	<b>1 205 944</b>	<b>1 834 045</b>

### Immeubles de l'AI

Des locaux nécessaires aux organes d'exécution de l'assurance (Offices AI de BE, LU et AG) ont été acquis par le Fonds de compensation AI (art. 56 RAI). Voir aussi le bilan du Fonds de compensation de l'AI.

## 9. Assurance chômage

Ce poste est constitué du solde du compte courant dû au SECO, établi sur la base des comptes des Caisses de compensation et du montant de la retenue pour cotisations irrécouvrables. Voir aussi le bilan du Fonds de compensation de l'AVS.

## 10. Provision pour pertes sur cotisations

La provision correspond aux pertes annuelles de cotisations paritaires et personnelles des assurances sociales AVS, AI et APG. Elle est adaptée annuellement lors de la clôture des comptes. Voir aussi les états financiers des Fonds de compensation AVS, AI et APG.

## 11. Fonds propres

Actifs nets : les actifs nets des trois assurances sociales sont soit placés, soit utilisés pour les activités d'assurance courante ou ont financé le découvert de l'AI jusqu'en 2010.

Capital : le capital de l'AI provient d'un montant initial de CHF 5 milliards versé par le Fonds de compensation de l'AVS au 01.01.2011 lors de la création du Fonds de compensation de l'AI. Jusqu'à fin 2017, ce capital ne pouvait excéder ce virement initial, car tout montant excédentaire était attribué au remboursement de la dette de l'AI envers l'AVS. À partir de 2018, le calcul du remboursement s'effectue selon l'art. 22 al. 1 de la loi sur les Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG.

Perte reportée : la perte cumulée de l'AI de CHF 14.9 milliards au 31.12.2010 a été financée par l'AVS et comptabilisée en tant que dette au passif du bilan de l'AI et comme créance à l'actif de l'AVS. La dette a été diminuée du montant remboursé par l'AI selon le mécanisme décrit ci-dessus.

## 12. Produits des activités d'assurance

La somme des cotisations des employés, employeurs et indépendants par assurance, les contributions et parts fiscales versées par la Confédération à l'AVS et à l'AI ainsi que les produits et charges liées aux activités récursoires de l'AVS et de l'AI sont détaillés dans les comptes de résultat des Fonds de compensation AVS, AI et APG.

## 13. Frais d'administration des assurances sociales

Les frais d'administration des assurances sociales incluent les taxes postales, les subsides versés aux Caisses de compensation, les frais de gestion stipulés dans les lois AVS, AI et APG ainsi que les charges des offices AI. Ces dernières incluent les amortissements des offices AI. Le détail par assurance apparaît dans les comptes d'exploitation des Fonds de compensation AVS, AI et APG. Les montants globaux des frais d'administration des assurances sociales contiennent en plus de la charge évoquée ici une quote-part des charges administratives liées à l'activité de placement.

## 14. Charges des activités d'assurance

Les rentes AVS et AI ainsi que les allocations APG versées, mesures individuelles, subventions, frais d'instructions et frais d'administration des assurances sociales sont détaillés dans les comptes de résultat des Fonds de compensation AVS, AI et APG.

## 15. Résultat des activités d'assurance

Le résultat des activités d'assurance ne peut être comparé aux sommes des résultats de répartition ou de résultat des assurances sociales, car les classements des produits et charges de placement entre les états financiers de compensation et ceux des Fonds de compensation AVS, AI et APG diffèrent. De plus, dans les états financiers des Fonds de compensation AVS et AI, il faut également tenir compte des intérêts de la dette de l'AI à l'AVS.

## 16. Produits des intérêts

Produit des intérêts (en CHF)	2021	2020
Comptes bancaires à vue et à terme	-9 817 086	-7 038 290
Placements sur le marché monétaire	13 113	99 417
Reverse-REPO	4 014 168	1 970 599
Prêts	10 539 514	16 247 496
Obligations	255 471 560	254 880 085
Autres	15 217 599	26 545 292
<b>Produits des intérêts</b>	<b>275 438 868</b>	<b>292 704 599</b>

## 17. Produits des capitaux

Produits des capitaux (en CHF)	2021	2020
Actions	170 906 924	152 795 597
Fonds	115 088 963	120 086 735
<b>Produits des capitaux</b>	<b>285 995 887</b>	<b>272 882 332</b>

## 18. Résultat de l'immeuble de placement

Ce poste est composé des loyers encaissés sur les immeubles de placement déduction faite des charges relatives à la gestion des immeubles ainsi que la variation de la valeur de marché de l'immeuble. Les loyers et les charges sont comptabilisés selon la période de compétence (accrual basis). La variation de la valeur de marché de l'immeuble est comptabilisée annuellement.

## 19. Résultat des placements

Les produits de l'activité de placement sont répartis chaque mois sur les Fonds de l'AVS, de l'AI et des APG selon leur quote-part dans les investissements. Les Fonds investissent dans les différents véhicules de placement en fonction de leur stratégie.

Résultat des placements (en CHF)	2021	2020
Quote-part AVS	1 651 164 014	1 310 548 354
Quote-part AI	158 326 485	164 057 343
Quote-part APG	66 399 615	49 585 353
<b>Résultat des placements</b>	<b>1 875 890 114</b>	<b>1 524 191 050</b>

## 20. Charges administratives liées à l'activité de placement

Charges administratives liées à l'activité de placement (en CHF)	2021	2020
Quote-part AVS	38 239 555	36 225 506
Quote-part AI	4 146 793	4 999 661
Quote-part APG	1 416 637	1 191 571
<b>Charges administratives liées à l'activité de placement</b>	<b>43 802 985</b>	<b>42 416 738</b>

## 21. Résultat de l'activité de placement

Résultat de l'activité de placement (en CHF)	2021	2020
Quote-part AVS	1 612 924 459	1 274 322 848
Quote-part AI	154 179 692	159 057 682
Quote-part APG	64 982 978	48 393 782
<b>Résultat de l'activité de placement</b>	<b>1 832 087 129</b>	<b>1 481 774 312</b>

## Collateral, engagements et autres informations

Actifs mis en gage (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Titres mis en gage pour des affaires de REPO (à la valeur vénale) <sup>1</sup>	549 830 092	550 020 462
Titres mis en gage pour propres engagements	-	-
Cash collateral payé en tant que garantie pour propres engagements – montant porté au bilan	4 396 222	31 434 235
<b>Somme des actifs donnés en garantie à la date du bilan (à la valeur vénale)</b>	<b>554 226 314</b>	<b>581 454 697</b>

<sup>1</sup> Ce montant inclut le dépôt de CHF 550 000 000 auprès de la BNS afin de garantir la ligne de crédit intraday.

Actifs reçus en gage (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Titres reçus en gage en tant que garantie pour les affaires de REPO	200 672 642	800 020 861
Titres reçus en gage en tant que garantie pour le prêt de titres	-	-
Somme des titres reçus comme collateral	-	-
Cash collateral reçu – porté au bilan	249 511 779	260 567 962
<b>Somme des liquidités et des titres reçus en garantie à la date du bilan (à la valeur vénale)</b>	<b>450 184 421</b>	<b>1 060 588 823</b>
<b>Engagements de capital ouverts pour des fonds immobiliers</b>	<b>652 704 769</b>	<b>349 152 239</b>

## Affectation à l'AVS du produit de la vente de l'or de la BNS selon l'ordonnance du 14.02.2007 (chiffres non audités)

Montant transféré en 2007	7 037 733 330
Résultat des placements 2007-2020	1 297 853 589
Résultat des placements 2021	286 375 953

Ces chiffres sont obtenus en répartissant le résultat des placements sur la totalité du capital du Fonds de compensation AVS.

Si on ne tenait compte que de la fortune de placement de l'AVS, le rendement attribué au produit de la vente de l'or de la BNS serait de :

Montant transféré en 2007	7 037 733 330
Résultat des placements 2007-2020	2 374 474 456
Résultat des placements 2021	449 450 770

La différence s'explique par le fait que le résultat obtenu sur les placements est réparti dans le premier cas sur un capital plus important et dont seule la partie qui exclut la dette de l'AI et les actifs nets de l'activité d'assurance a effectivement été placée sur les marchés financiers. Il ne reflète ainsi pas le résultat ayant été obtenu depuis 2007 sur les placements de l'AVS, ce qui est par contre le cas du deuxième calcul. Lors de la mise en œuvre de l'ordonnance en 2007, la séparation des trois Fonds n'était pas encore envisagée, la distinction entre capital et fortune de placement était moins marquée.

Une évaluation des risques, établie par la deuxième ligne de défense, est soumise au Conseil d'administration chaque trimestre pour revue et approbation. Elle complète la revue annuelle détaillée qui est désormais établie au 31 décembre de chaque année.

## Événements post-clôture

La guerre en Ukraine et ses conséquences auront probablement, en 2022, un impact sur les résultats financiers de compenswiss. À ce stade il n'est toutefois pas possible d'en évaluer l'ampleur.

RAPPORT DE GESTION 2021

# Comptes annuels AVS

Vue d'ensemble des comptes annuels de l'AVS	76
Rendement de l'AVS	77
Bilan de l'AVS	78
Compte de résultat de l'AVS	80
Annexe	82
Vue d'ensemble des résultats de l'AVS depuis 1948	86

# Vue d'ensemble des comptes annuels de l'AVS

Bilan annuel (en millions CHF)	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités et placements	35 898	33 452	31 125
Actifs de l'assurance sociale	4 727	4 535	5 037
Créance envers l'AI	10 284	10 284	10 284
<b>Total actif</b>	<b>50 909</b>	<b>48 271</b>	<b>46 446</b>
Passifs de l'assurance sociale	1 168	1 113	1 229
Fonds propres	49 741	47 158	45 217
<b>Total passif</b>	<b>50 909</b>	<b>48 271</b>	<b>46 446</b>
<b>Compte de résultat (en millions CHF)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Total produits	47 907	46 556	44 084
Total charges	-47 027	-45 977	-45 254
<b>Résultat de répartition</b>	<b>880</b>	<b>579</b>	<b>-1 170</b>
Part au résultat des placements	1 652	1 311	2 801
Intérêts de l'AI	51	51	51
<b>Résultat de l'année</b>	<b>2 583</b>	<b>1 941</b>	<b>1 682</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, compenswiss est un établissement fédéral autonome de droit public qui gère et administre en commun les Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG. Les comptes agrégés de compenswiss sont répartis entre les assurances sociales. Ces dernières sont présentées séparément afin de rendre compte de leurs activités respectives.

La part de l'AVS à la fortune de placement est intégrée dans la rubrique des liquidités et placements. Celle-ci comprend aussi les liquidités nécessaires à l'activité courante d'assurance qui est restée stable par rapport à l'exercice précédent. La part à la fortune de placement a augmenté de CHF 2.5 milliards ou 7.4 %.

Le fonds de roulement de l'activité des assurances, soit les actifs et passifs des assurances sociales, a augmenté de CHF 137 millions. Les actifs et passifs des assurances sociales sont essentiellement constitués des comptes courants avec les caisses de compensation en plus des soldes liés à la Confédération, des débiteurs et créanciers tiers et les délimitations.

Le prêt à l'AI n'a, quant à lui, pas connu de mouvement.

Le capital de l'AVS a augmenté de 5.5 % (ou CHF 2.6 milliards) grâce au bénéfice de l'année de CHF 2 583 millions.

Les produits ont augmenté de 2.9 % ou CHF 1 351 millions.

Les charges ont augmenté de 2.3 % ou CHF 1 050 millions.

Ainsi l'activité d'assurance dégage un bénéfice de répartition de CHF 880 millions et fournit une contribution positive au résultat. La gestion des placements contribue, avec un résultat positif de CHF 1 652 millions. Les intérêts en provenance de l'AI de CHF 51 millions complètent le compte de résultat pour un résultat global de CHF 2 583 millions en faveur du Fonds de l'AVS.

# Rendement de l'AVS

## Rendement de l'AVS

Rendement (en %)	Rendement 2021	Rendement 2020	Rendement annualisé 3 ans	Rendement annualisé 5 ans
<b>Portefeuille de marché AVS</b>	<b>5.61</b>	<b>2.06</b>	<b>6.10</b>	<b>4.51</b>
Portefeuille de marché AVS après couverture des taux d'intérêt et de change, equity overlay	5.28	5.22	6.88	4.61
Portefeuille de base AVS – Trésorerie	-0.34	-0.44	-0.29	-0.18
<b>Fortune de placement AVS</b>	<b>4.94</b>	<b>4.05</b>	<b>6.18</b>	<b>4.16</b>

Principes : Les rendements de tous les portefeuilles sont calculés selon la méthode du Time Weighted Return (TWR), à l'exception de la trésorerie, pour laquelle une méthode Linked Internal Rate of Return (LIRR) est appliquée. Les rendements nets incluent les résultats (plus ou moins-values réalisées ou non réalisées), les revenus (dividendes, intérêts, commissions de prêts sur titres), les frais de transaction (courtages, droits de timbre, frais de dépôt et autres taxes) ainsi que les honoraires de gestion des mandats gérés en externe.

La fortune de placement de l'AVS s'élevait au début de l'année 2021 à CHF 33.4 milliards. Pour cette assurance sociale, la fluctuation saisonnière des niveaux de liquidité est la plus marquée; celle-ci s'explique, en cours de mois, par le décalage entre l'encaissement des contributions et le paiement des rentes. Le versement des contributions de la Confédération se concentre, quant à lui, essentiellement sur le début d'année.

En 2021, le niveau de liquidité de l'AVS a été de CHF 1 654 millions en moyenne.

En fin de période, la fortune de placement de l'AVS s'élevait à CHF 35.9 milliards.

Le rendement atteint sur les placements de l'assurance sociale a été de 4.94 %. Sur une période de 5 ans, le rendement annualisé a, quant à lui, atteint 4.16 %. La volatilité réalisée pendant l'année ayant été de 2.8 %, le rendement ajusté du risque (ratio de Sharpe) qui en découle se monte ainsi à 2.0.

# Bilan de l'AVS

Actif (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Liquidités et placements</b>	<b>35 897 813 201</b>	<b>33 451 908 588</b>
Liquidités <sup>1</sup>	4 244 498	17 038 577
Placements <sup>2</sup>	35 893 568 703	33 434 870 011
<b>Assurance sociale</b>	<b>4 727 254 094</b>	<b>4 534 800 776</b>
Comptes courants	3 926 834 443	3 961 618 587
Caisses de compensation <sup>3</sup>	3 087 375 614	3 318 552 391
Confédération, TVA	335 965 735	67 585 254
Confédération, contributions	-	-
Confédération, impôts sur les maisons de jeu	503 493 094	575 480 942
Créances à court terme	3 011 311	2 356 407
Créances à court terme	3 011 311	2 356 407
Contributions AFA <sup>4</sup>	-	-
Confédération, contributions AFA	-	-
Cantons, contributions AFA	-	-
Comptes de régularisation	797 408 340	570 825 782
Cotisations <sup>9</sup>	797 408 340	570 825 782
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 284 204 266</b>	<b>10 284 204 266</b>
Prêt envers l'AI <sup>5</sup>	10 284 204 266	10 284 204 266
<b>Total actif</b>	<b>50 909 271 561</b>	<b>48 270 913 630</b>

1, 2, 3, 4, 5, 9 - Explications, voir annexes en page(s) 82 et 83

## Assurances sociales - Bilan de l'AVS

Passif (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Assurance sociale</b>	<b>1 168 329 972</b>	<b>1 112 908 794</b>
<b>Comptes courants</b>	<b>48 095 849</b>	<b>35 569 651</b>
Caisses de compensation <sup>3</sup>	35 653 277	30 548 535
Confédération, TVA	-	-
Confédération, contributions	12 442 572	5 021 116
<b>Dettes à court terme</b>	<b>7 821 479</b>	<b>8 286 201</b>
Créanciers	7 821 479	8 286 201
<b>Contributions AFA <sup>4</sup></b>	<b>2 242 585</b>	<b>1 723 458</b>
Confédération, contributions AFA	711 057	248 972
Cantons, contributions AFA	1 531 528	1 474 486
<b>Assurance chômage (AC)</b>	<b>1 009 611 667</b>	<b>973 195 827</b>
Compte courant AC <sup>6</sup>	902 511 667	873 195 827
Retenue sur cotisations AC <sup>7</sup>	107 100 000	100 000 000
<b>Provision</b>	<b>100 558 392</b>	<b>94 133 657</b>
Provision pour pertes sur cotisations <sup>8</sup>	100 558 392	94 133 657
<b>Fonds propres</b>	<b>49 740 941 589</b>	<b>47 158 004 836</b>
Capital	47 158 004 836	45 217 248 108
Résultat de l'année	2 582 936 753	1 940 756 728
<b>Total passif</b>	<b>50 909 271 561</b>	<b>48 270 913 630</b>

3, 4, 6, 7, 8 - Explications, voir annexes en page(s) 82 et 83

# Compte de résultat de l'AVS

Produits (en CHF)	2021	2020
<b>Cotisations des assurés et employeurs</b>	<b>35 129 729 899</b>	<b>34 138 673 105</b>
Cotisations personnelles <sup>9</sup>	2 142 316 042	2 152 848 633
Cotisations paritaires <sup>9</sup>	32 525 994 060	31 549 831 148
Cotisations sur indemnités AC <sup>10</sup>	541 726 706	512 355 806
Indemnités en réparation des dommages	16 583 957	14 143 838
Réductions et remises	-6 775 826	-6 350 178
Amortissements de cotisations personnelles	-37 740 493	-34 950 906
Amortissements de cotisations paritaires	-62 817 899	-59 182 752
Recouvrement de cotisations paritaires amorties	1 416 574	1 100 025
Provision pour pertes sur cotisations <sup>8</sup>	-6 424 735	1 084 474
Intérêts moratoires <sup>11</sup>	36 474 660	28 914 837
Intérêts rémunérateurs <sup>11</sup>	-21 023 147	-21 121 820
<b>Contributions</b>	<b>9 499 386 562</b>	<b>9 287 338 602</b>
Confédération <sup>12</sup>	9 499 386 562	9 287 338 602
<b>Parts fiscales</b>	<b>3 274 576 068</b>	<b>3 127 258 520</b>
Part des recettes TVA <sup>13</sup>	3 040 132 398	2 857 001 917
Impôts sur les maisons de jeu <sup>14</sup>	234 443 670	270 256 603
<b>Actions récursoires</b>	<b>3 325 339</b>	<b>2 435 900</b>
Paiements de tiers responsables	4 431 256	3 526 907
Frais d'actions récursoires	-1 105 917	-1 091 007
<b>Autres produits<sup>15</sup></b>	<b>-</b>	<b>5 000</b>
Autres produits	-	5 000
<b>Total produits</b>	<b>47 907 017 868</b>	<b>46 555 711 127</b>

8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 - Explications, voir annexes en page(s) 83

## Assurances sociales - Compte de résultat de l'AVS

Charges (en CHF)	2021	2020
<b>Prestations</b>	<b>46 581 085 251</b>	<b>45 543 425 163</b>
Rentes ordinaires	46 388 590 163	45 307 852 887
Rentes extraordinaires	4 780 859	5 254 685
Transfert et remboursement de cotisations pour des étrangers	51 547 045	47 365 092
Allocations pour impotents	599 770 425	616 328 831
Secours aux Suisses à l'étranger	37 720	44 503
Prestations à restituer <sup>16</sup>	-465 737 256	-435 444 979
Amortissements de prestations à restituer	2 096 295	2 024 144
<b>Frais pour mesures individuelles <sup>17</sup></b>	<b>115 441 469</b>	<b>106 527 218</b>
Moyens auxiliaires	103 163 747	96 820 083
Contribution d'assistance	13 385 038	10 690 390
Mesures individuelles à restituer	-1 107 316	-983 255
<b>Subventions à des organismes d'utilité publique <sup>18</sup></b>	<b>110 578 932</b>	<b>107 570 609</b>
Institutions pour l'aide à la vieillesse	95 009 014	89 922 609
Pro Senectute	14 734 038	16 500 000
Pro Juventute	835 880	1 148 000
<b>Frais d'instruction <sup>19</sup></b>	<b>13 455 154</b>	<b>13 201 661</b>
Mesures d'instruction	13 066 632	12 841 952
Frais et dépens	388 522	359 709
<b>Frais d'administration</b>	<b>206 105 344</b>	<b>206 199 123</b>
Taxes postales <sup>20</sup>	19 167 764	18 813 776
Frais LAVS <sup>21</sup>	116 221 803	117 571 085
Offices AI (prestations à charge de l'AVS) <sup>22</sup>	21 835 750	20 978 000
Subsides versés aux Caisses de compensation <sup>23</sup>	10 640 472	12 610 756
Frais de gestion du Fonds <sup>24</sup>	38 239 555	36 225 506
<b>Total charges</b>	<b>47 026 666 150</b>	<b>45 976 923 774</b>
<b>Résultat de l'année de l'assurance sociale</b>	<b>880 351 718</b>	<b>578 787 353</b>
Résultat des placements <sup>25</sup>	1 651 164 014	1 310 548 354
Intérêts sur le prêt envers l'AI <sup>26</sup>	51 421 021	51 421 021
<b>Résultat de l'année total</b>	<b>2 582 936 753</b>	<b>1 940 756 728</b>

16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 - Explications, voir annexes en page(s) 83 et 84

# Annexe Comptes annuels AVS

## 1. Liquidités

La Centrale de compensation (CdC) gère trois comptes postaux et un compte bancaire auprès de la BNS. Ces comptes sont principalement utilisés pour les mouvements de fonds entre la CdC, les caisses de compensation et compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG). Le solde des liquidités est réparti mensuellement sur chaque assurance sociale au prorata des cotisations facturées et des taux appliqués.

### Répartition des comptes de liquidités de la CdC (en CHF)

Quote-part AVS	4 244 498
Quote-part AI	563 252
Quote-part APG	201 161
<b>Total</b>	<b>5 008 911</b>

## 2. Placements

Conformément à la Loi sur les fonds de compensation, compenswiss gère les placements des Fonds AVS, AI et APG en commun. Compte tenu des investissements effectués dans les différents portefeuilles, une quote-part est attribuée à chaque Fonds de compensation en fonction de son profil d'investissement et de son risque.

## 3. Caisses de compensation

Les mouvements de fonds entre la CdC et les caisses de compensation ainsi que leurs charges et produits mensuels sont comptabilisés par les comptes courants. Les soldes à l'actif et/ou au passif représentent la somme en faveur ou en défaveur des Fonds. Une quote-part est attribuée à chaque oeuvre au prorata des cotisations facturées et des taux appliqués.

## 4. Contributions AFA

Tous les flux financiers AVS/AI/APG/AFA/AC transitent par la Centrale de compensation. Conformément à l'art. 18 al. 4 de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA), la part des dépenses non couvertes par les cotisations des employeurs est prise en charge à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. Le solde des comptes courants représente la différence (positive ou négative) entre les acomptes versés et le déficit comptabilisé mensuellement.

## 5. Prêt envers l'AI

La perte cumulée de l'AI de CHF 14,9 milliards au 31.12.2010 a été financée par l'AVS et comptabilisée en tant que prêt à l'actif du bilan. Ce prêt a été diminué du montant remboursé par l'AI en vertu de l'art. 2 al. 2 de la Loi sur l'assainissement de l'assurance-invalidité jusqu'au 31.12.2017. Dès le 01.01.2018, la dette est remboursée selon l'art. 22 al. 1 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 6. Compte courant AC

Tous les flux financiers AVS/AI/APG/AFA/AC transitent par la Centrale de compensation. Sur la base des comptes des caisses de compensation, la CdC établit mensuellement un décompte des cotisations chômage. Cette position est régularisée mensuellement par des versements au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) selon l'art. 87 al. 1 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI).

## 7. Retenue sur cotisations AC

La CdC transfère au SECO les cotisations AC facturées par les caisses de compensation. En fin d'année, une retenue est faite pour les cotisations impayées de plus de 40 jours, déduction faite des demandes de restitutions. La retenue est adaptée annuellement suite à une enquête auprès des caisses de compensation.

## 8. Provision pour pertes sur cotisations

La provision correspond aux pertes annuelles des cotisations paritaires et personnelles. Elle est adaptée annuellement lors de la clôture des comptes.

## 9. Cotisations personnelles et paritaires

Les cotisations sociales AVS / AI / APG sont facturées en commun. Chaque assurance se voit attribuer une quote-part proportionnelle aux taux de cotisations. Les cotisations facturées en janvier mais concernant l'année précédente sont délimitées en tant que transitoires à la fin de l'année.

Les versements rétroactifs portant sur des cotisations rectifiées ou amorties et qui concerneraient l'année précédente, figurent dans les « Cotisations des assurés et employeurs ».

## 10. Cotisations sur indemnités AC

La position « Cotisations sur indemnités AC » concerne les cotisations paritaires AVS des indemnités journalières de l'assurance-chômage. La CdC comptabilise mensuellement un acompte et le SECO établit annuellement un décompte définitif.

## 11. Intérêts moratoires et rémunérateurs

Les intérêts rémunérateurs sont comptabilisés au moment où ils sont remboursés aux créanciers.

Les intérêts moratoires sont reconnus au moment où ils sont réclamés aux débiteurs, à l'exception des intérêts moratoires calculés par les offices des poursuites. Ceux-ci sont comptabilisés à la date-valeur du paiement.

Selon l'art. 206 RAVS, un cinquième des intérêts moratoires sont acquis à la caisse de compensation pour couvrir les frais d'administration. La part des intérêts moratoires revenant aux caisses de compensation est déterminée et comptabilisée l'année suivante.

## 12. Confédération

Le montant de la contribution fédérale annuelle en faveur de l'AVS est conforme aux dispositions de l'art. 103 LAVS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette contribution a été augmentée à 20.2 % des charges annuelles. La Confédération procède à des paiements d'acomptes mensuels. Le décompte annuel établi par la CdC est délimité dans le compte courant Confédération, contributions.

## 13. Part des recettes TVA

La comptabilisation de la part des recettes de TVA en faveur de l'AVS s'effectue mensuellement sur la base du budget annuel de la Confédération. Selon l'art. 2 de l'Ordonnance concernant la part des recettes de TVA attribuée à l'AVS, elle est versée sous forme d'acomptes mensuels. Un décompte final est établi par l'Administration fédérale des contributions en janvier de l'année suivante, qui est délimité en fin d'année dans le compte courant Confédération, TVA.

## 14. Impôts sur les maisons de jeu

Conformément à l'art. 127 de l'OJAr, la Confédération verse au Fonds de compensation de l'AVS les recettes de la taxe sur les maisons de jeu. Le montant total est déterminé en janvier de l'année suivant la perception de la taxe et est délimité en fin d'année dans le compte courant Confédération, impôts/maisons de jeu. Le montant global est versé à l'AVS au début de la deuxième année qui suit la perception de l'impôt.

## 15. Autres produits

La rubrique « autres produits » comprend les dons, legs et successions.

## 16. Prestations à restituer

Les demandes de restitutions sont comptabilisées au plus tard au moment de l'entrée en force de la décision.

## 17. Frais pour mesures individuelles

Les coûts des mesures individuelles sont comptabilisés à la date de paiement.

## 18. Subventions

L'AVS subventionne les institutions pour l'aide à la vieillesse selon l'art. 101bis LAVS ainsi que les fondations Pro Senectute et Pro Juventute selon les art. 17 et 18 LPC.

## 19. Frais d'instruction

Les frais d'instruction comprennent les coûts pour les mesures d'instruction selon les art. 43 à 45 LPGA. Il s'agit des coûts liés à la clarification de l'éventuel droit aux prestations de l'assuré. Les frais d'instruction comprennent également les frais judiciaires et les dépens. Les coûts sont comptabilisés à la date de paiement.

## 20. Taxes postales

Les taxes postales pour l'application de la LAVS comprennent les frais postaux et les frais liés au trafic des paiements des caisses de compensation conformément à l'art. 95 LAVS.

## 21. Frais LAVS

Cette rubrique, basée sur l'art. 95 LAVS, inclut les coûts de fonctionnement de la Centrale de compensation, les coûts du réseau informatique et les projets nationaux de l'AVS, ainsi que les indemnités aux autorités fiscales (art. 27 al. 4 RAVS). Les frais de la Centrale de compensation sont remboursés à la Confédération par les Fonds de compensation AVS, AI et APG. La répartition sur les assurances s'effectue selon la nature des coûts et sur la base de différentes clés de répartition pour les coûts non-imputables directement. Cette rubrique comprend également des subsides aux caisses de compensation (art. 69 al. 2 LAVS) pour leurs frais d'administration. Les coûts sont comptabilisés à la date de paiement.

## 22. Offices AI (prestations à charge de l'AVS)

Les offices AI traitent les demandes d'allocations pour impotents dans le domaine de l'AVS. Les travaux réalisés par les offices AI sont facturés conformément à l'art. 3 al. 6 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 23. Subsides aux caisses de compensation

Les caisses de compensation perçoivent des subsides pour leurs frais d'administration, prélevés sur le Fonds de compensation de l'AVS (art. 69 al. 2 LAVS et ordonnance sur les subsides accordés aux caisses cantonales de compensation de l'AVS (RS 831.143.42) pour couvrir leurs frais d'administration). Les coûts sont comptabilisés à la date de paiement.

## 24. Frais de gestion des Fonds

Les frais de gestion des Fonds se composent des frais de fonctionnement de l'Office de gestion et des autres frais inhérents à la gestion des placements. Une quote-part est attribuée à chaque œuvre sociale selon l'art. 15 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 25. Résultat des placements

Les placements de l'AVS, AI et APG sont gérés en commun. Une quote-part du résultat est attribuée à chaque assurance en fonction d'une clé de répartition définie mensuellement par compenswiss conformément à l'art. 3 al. 3 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 26. Intérêts sur le prêt envers l'AI

La perte cumulée de l'AI au 31.12.2010 a été financée par l'AVS. Selon la loi sur l'assainissement de l'assurance-invalidité, les intérêts sur la dette ont été pris en charge par la Confédération jusqu'au 31.12.2017. Dès le 01.01.2018, les intérêts sont fixés par le Conseil d'administration des Fonds AVS/ AI/ APG conformément aux conditions du marché selon l'art. 22 al. 3 de la Loi sur les fonds de compensation. Ils sont comptabilisés en produits à l'AVS et en charges à l'AI.

## **27. Principe de comptabilisation**

Les produits et charges sont délimités conformément aux usages comptables à l'exception des prestations des assurances sociales.

# Vue d'ensemble des résultats de l'AVS depuis 1948

## Résultat de l'année et état du capital de l'AVS de 1948 à 2021 (en millions CHF)

Années	Produits	Charges	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat de l'année	Capital
1948-1969	25 094.6	20 038.3	5 056.3	3 056.4	8 112.7	8 112.7
1970	3 141.0	2 999.9	141.1	293.0	434.1	8 546.8
1971	3 631.6	3 403.6	228.0	317.0	545.0	9 091.8
1972	4 083.9	3 805.8	278.1	340.4	618.5	9 710.3
1973	6 767.3	6 480.2	287.1	371.2	658.3	10 368.6
1974	7 644.9	7 262.7	382.2	419.8	802.0	11 170.6
1975	8 006.5	8 612.1	-605.6	436.8	-168.8	11 001.8
1976	8 357.4	8 992.0	-634.6	423.5	-211.1	10 790.7
1977	8 637.0	9 686.7	-1 049.7	407.4	-642.3	10 148.4
1978	9 129.3	9 921.0	-791.7	357.9	-433.8	9 714.6
1979	9 582.2	10 103.3	-521.1	328.0	-193.1	9 521.5
1980	10 561.7	10 725.6	-163.9	333.8	169.9	9 691.4
1981	11 274.0	10 894.9	379.1	366.4	745.5	10 436.9
1982	12 548.5	12 385.0	163.5	399.2	562.7	10 999.6
1983	13 041.9	12 578.9	463.0	427.3	890.3	11 889.9
1984	13 820.0	14 176.9	-356.9	438.6	81.7	11 971.6
1985	14 291.0	14 463.9	-172.9	454.9	282.0	12 253.6
1986	15 350.6	15 374.1	-23.5	450.5	427.0	12 680.6
1987	16 042.4	15 709.8	332.6	470.7	803.3	13 483.9
1988	17 095.2	16 631.1	464.1	467.3	931.4	14 415.3
1989	18 125.4	16 961.0	1 164.4	550.2	1 714.6	16 129.9
1990	19 702.5	18 327.7	1 374.8	652.4	2 027.2	18 157.1
1991	21 249.4	19 688.2	1 561.2	784.2	2 345.4	20 502.5
1992	22 254.5	21 206.1	1 048.4	905.2	1 953.6	22 456.1
1993	22 857.7	23 046.6	-188.9	998.7	809.8	23 265.9
1994	22 904.1	23 362.6	-458.5	1 019.3	560.8	23 826.7
1995	23 465.5	24 502.8	-1 037.3	1 046.1	8.8	23 835.5
1996	23 722.1	24 816.8	-1 094.7	1 066.2	-28.5	23 807.0
1997	23 761.2	25 802.5	-2 041.3	1 457.9	-583.4	23 223.6
1998	24 357.5	26 714.9	-2 357.4	963.8	-1 393.6	21 830.0
1999	26 315.5	27 387.0	-1 071.5	891.8	-179.7	21 650.3
2000	27 910.8	27 721.9	188.9	881.1	1 070.0	22 720.3
2001	29 363.0	29 081.3	281.7	256.6	538.3	23 258.6
2002	29 684.8	29 094.5	590.3	-781.6	-191.3	23 067.3
2003	30 498.3	29 981.0	517.3	1 459.6	1 976.9	25 044.2
2004	31 111.1	30 423.0	688.1	1 275.9	1 964.0	27 008.2
2005	31 875.5	31 327.7	548.3	1 836.4	2 384.7	29 392.9
2006	32 895.9	31 682.3	1 213.6	1 493.9	2 707.5	32 100.4

## Assurances sociales - Vue d'ensemble des résultats de l'AVS depuis 1948

2007	34 511.6	33 302.8	1 208.8	289.7	1 498.5	40 636.6 <sup>1</sup>
2008	35 923.3	33 877.9	2 045.4	-4 331.3	-2 285.9	38 350.7
2009	36 873.1	35 786.6	1 086.5	2 830.4	3 916.9	42 267.6
2010	37 247.4	36 604.1	643.3	1 247.5	1 890.8	44 158.4
2011	38 374.0	38 052.7	321.3	666.8	988.1	40 146.5 <sup>2</sup>
2012	39 058.2	38 797.7	260.5	1 765.8	2 026.3	42 172.8
2013	39 989.5	39 975.9	13.6	894.0	907.6	43 080.4
2014	40 546.5	40 866.3	-319.8	2 027.0	1 707.2	44 787.6
2015	41 156.5	41 735.0	-578.5	20.1	-558.5	44 229.1
2016	41 763.7	42 530.2	-766.5	1 205.0	438.5	44 667.6
2017	42 253.3	43 291.8	-1 038.5	2 125.5	1 087.0	45 754.6
2018	43 016.3	44 054.9	-1 038.6	-1 181.2	-2 219.8	43 534.8
2019	44 084.2	45 254.2	-1 170.0	2 852.4	1 682.4	45 217.2
2020	46 555.7	45 976.9	578.8	1 362.0	1 940.8	47 158.0
2021	47 907.0	47 026.7	880.3	1 702.6	2 582.9	49 740.9

<sup>1</sup> En 2007, le capital de l'AVS a été crédité du transfert des CHF 7 037.7 millions de la part de la Confédération au produit de la vente d'or de la Banque nationale suisse

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, CHF 5 000 millions ont été virés du capital de l'AVS à l'AI

RAPPORT DE GESTION 2021

# Comptes annuels AI

[Vue d'ensemble des comptes annuels de l'AI](#) 89

[Rendement de l'AI](#) 90

[Bilan de l'AI](#) 91

[Compte de résultat de l'AI](#) 93

[Annexe](#) 95

[Vue d'ensemble des résultats de l'AI depuis 1960](#) 98

# Vue d'ensemble des comptes annuels de l'AI

Bilan annuel (en millions CHF)	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités et placements	3 618	3 949	4 370
Actifs de l'assurance sociale	736	607	580
<b>Total actif</b>	<b>4 354</b>	<b>4 556</b>	<b>4 950</b>
Dette envers l'AVS	10 284	10 284	10 284
Engagements de l'assurance sociale	41	36	163
Fonds propres	-5 971	-5 764	-5 497
<b>Total passif</b>	<b>4 354</b>	<b>4 556</b>	<b>4 950</b>
<b>Compte de résultat (en millions CHF)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Total produits	9 466	9 163	9 101
Total charges	-9 831	-9 594	-9 484
<b>Résultat de répartition</b>	<b>-365</b>	<b>-431</b>	<b>-383</b>
Part au résultat des placements	158	164	407
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-207</b>	<b>-267</b>	<b>24</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, compenswiss est un établissement fédéral autonome de droit public qui gère et administre en commun les Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG. Les comptes agrégés de compenswiss sont repartis entre les assurances sociales. Ces dernières sont présentées séparément afin de rendre compte de leurs activités respectives.

La part de l'AI à la fortune de placement est intégrée dans la rubrique des liquidités et placements. Celle-ci comprend aussi les liquidités nécessaires à l'activité courante d'assurance. La part de l'AI à la fortune de placement a diminué de CHF 330 millions ou 8.4 % pour atteindre CHF 3 618 millions.

La fortune rattachée à l'activité d'assurance est essentiellement constituée de comptes courants actifs et passifs avec les caisses de compensation. Les actifs nets (cumul des comptes courants positifs et négatifs) ont augmenté de CHF 124 millions depuis le début de l'année et ont ainsi nécessité des liquidités.

Le capital de l'assurance sociale a diminué de 3.6 % ou CHF 207 millions. Ainsi aucun amortissement de la dette n'a été possible.

Les produits ont augmenté de CHF 303 millions ou 3.3 %.

Le total des charges a augmenté CHF 237 millions ou 2.5 %. La perte annuelle est ainsi inférieure à la perte de l'année précédente, mais on reste dans les chiffres rouges pour l'activité d'assurance.

La part aux placements ne peut qu'atténuer la perte de répartition. Le résultat d'exploitation est à nouveau négatif pour CHF 207 millions.

# Rendement de l'AI

## Rendement de l'AI

Rendement (en %)	Rendement 2021	Rendement 2020	Rendement annualisé 3 ans	Rendement annualisé 5 ans
<b>Portefeuille de marché AI</b>	<b>5.61</b>	<b>2.06</b>	<b>6.10</b>	<b>4.51</b>
Portefeuille de marché AI après couverture des taux d'intérêt et de change, equity overlay	5.28	5.22	6.88	4.61
Portefeuille de base AI – Trésorerie	-0.34	-0.44	-0.29	-0.18
<b>Fortune de placement AI</b>	<b>4.10</b>	<b>4.29</b>	<b>6.03</b>	<b>4.09</b>

Principes : Les rendements de tous les portefeuilles sont calculés selon la méthode du Time Weighted Return (TWR), à l'exception de la trésorerie, pour laquelle une méthode Linked Internal Rate of Return (LIRR) est appliquée. Les rendements nets incluent les résultats (plus ou moins-values réalisées ou non réalisées), les revenus (dividendes, intérêts, commissions de prêts sur titres), les frais de transaction (courtages, droits de timbre, frais de dépôt et autres taxes) ainsi que les honoraires de gestion des mandats gérés en externe.

La fortune de placement de l'AI s'élevait en début d'année à CHF 3.9 milliards, des montants importants étant structurellement mobilisés sous forme de comptes courants auprès des caisses de compensation et de la Confédération. À fin 2021, la fortune de placement se situait à CHF 3.6 milliards.

Le rendement des placements a atteint 4.1 % en 2021 et le cumul depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit le début de la période d'assainissement, s'établit à 39.5 %. Sur une période de 5 ans, le rendement annualisé a, quant à lui, atteint 4.1 %. La volatilité moyenne de la fortune de placement a été de 2.4 % en 2021, le rendement ajusté du risque (ratio de Sharpe) qui en découle se monte ainsi à 2.1.

# Bilan de l'AI

Actif (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Liquidités et placements</b>	<b>3 617 568 838</b>	<b>3 948 963 001</b>
Liquidités <sup>1</sup>	563 252	2 259 765
Placements <sup>2</sup>	3 617 005 586	3 946 703 236
<b>Assurance sociale</b>	<b>736 036 580</b>	<b>607 496 436</b>
Comptes courants	569 836 971	487 251 212
Caisses de compensation <sup>3</sup>	409 699 935	440 127 655
Confédération	160 137 036	47 123 557
Créances à court terme	18 348 548	6 879 425
Créances à court terme	18 348 548	6 879 425
Prêts	75 501	78 661
Prêts de l'AI aux assurés	75 501	78 661
Immeubles	19 060 207	21 179 081
Immeubles <sup>4</sup>	44 345 823	48 495 823
Fonds d'amortissement des immeubles	-25 285 616	-27 316 742
Comptes de régularisation	128 715 353	92 108 057
Cotisations <sup>8</sup>	128 715 353	92 108 057
<b>Total actif</b>	<b>4 353 605 418</b>	<b>4 556 459 437</b>

1, 2, 3, 4, 8 - Explications, voir annexes en page(s) 95

## Assurances sociales - Bilan de l'AI

Passif (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Assurance sociale</b>	<b>40 721 663</b>	<b>36 277 086</b>
<b>Comptes courants</b>	<b>4 731 250</b>	<b>4 051 542</b>
Caisses de compensation <sup>3</sup>	4 731 250	4 051 542
Confédération, contributions	-	-
<b>Dettes à court terme</b>	<b>19 354 421</b>	<b>16 655 717</b>
Créanciers	19 354 421	16 655 717
<b>Provision</b>	<b>16 635 992</b>	<b>15 569 827</b>
Provision pour pertes sur cotisations <sup>5</sup>	16 635 992	15 569 827
<b>Dette à long terme portant intérêts</b>	<b>10 284 204 266</b>	<b>10 284 204 266</b>
Dette de l'AI envers l'AVS <sup>6</sup>	10 284 204 266	10 284 204 266
<b>Fonds propres <sup>7</sup></b>	<b>-5 971 320 511</b>	<b>-5 764 021 915</b>
Capital	4 520 182 351	4 787 301 625
Perte reportée	-10 284 204 266	-10 284 204 266
Résultat de l'année	-207 298 596	-267 119 274
<b>Total passif</b>	<b>4 353 605 418</b>	<b>4 556 459 437</b>

3, 5, 6, 7 - Explications, voir annexes en page(s) 95

# Compte de résultat de l'AI

Produits (en CHF)	2021	2020
<b>Cotisations des assurés et employeurs</b>	<b>5 677 933 952</b>	<b>5 515 746 492</b>
Cotisations personnelles <sup>8</sup>	369 992 069	371 947 496
Cotisations paritaires <sup>8</sup>	5 234 068 011	5 073 649 673
Cotisations sur indemnités AC <sup>9</sup>	87 174 413	82 448 061
Indemnités en réparation des dommages	2 766 866	2 359 768
Réductions et remises	-1 171 130	-1 097 561
Amortissements de cotisations personnelles	-6 527 366	-6 046 208
Amortissements de cotisations paritaires	-10 108 625	-9 523 619
Recouvrement de cotisations paritaires amorties	227 954	177 015
Provision pour pertes sur cotisations	-1 066 165	673 316
Intérêts moratoires <sup>10</sup>	6 085 424	4 657 896
Intérêts rémunérateurs <sup>10</sup>	-3 507 499	-3 499 345
<b>Contributions</b>	<b>3 749 013 479</b>	<b>3 617 123 557</b>
Confédération, contributions ordinaires <sup>11</sup>	3 749 013 479	3 617 123 557
<b>Actions récursoires</b>	<b>30 381 149</b>	<b>30 444 423</b>
Paiements de tiers responsables	40 263 778	38 988 171
Frais d'actions récursoires	-9 882 629	-8 543 748
<b>Autres produits<sup>12</sup></b>	<b>8 689 970</b>	<b>1 103</b>
Autres produits	8 689 970	158
Intérêts sur aide en capital	-	945
<b>Total produits</b>	<b>9 466 018 550</b>	<b>9 163 315 575</b>

8, 9, 10, 11, 12 - Explications, voir annexes en page(s) 95 et 96

## Assurances sociales - Compte de résultat de l'AI

Charges (en CHF)	2021	2020
<b>Prestations</b>	<b>6 787 616 695</b>	<b>6 638 488 013</b>
Rentes ordinaires	3 794 114 589	3 789 943 116
Rentes ordinaires, arrérages	830 358 865	779 704 939
Rentes extraordinaires	907 806 217	871 218 725
Rentes extraordinaires, arrérages	75 320 095	64 676 587
Indemnités journalières	747 728 686	724 816 459
Allocations pour impotents	535 712 081	517 650 361
Secours aux Suisses à l'étranger	583 548	624 763
Prestations à restituer <sup>13</sup>	-155 178 218	-160 403 465
Amortissements de prestations à restituer	3 082 973	3 981 450
Part de cotisations à charge de l'AI	48 087 859	46 275 078
<b>Frais pour mesures individuelles <sup>14</sup></b>	<b>2 091 099 055</b>	<b>2 033 919 479</b>
Mesures médicales	938 614 569	959 353 473
Mesures d'intervention précoce	55 676 234	51 537 910
Mesures de réinsertion	121 546 576	94 587 077
Mesures d'ordre professionnel	676 362 393	647 679 696
Moyens auxiliaires	225 418 525	217 046 620
Frais de voyage	3 423 848	4 614 168
Contribution d'assistance	94 473 739	87 842 145
Mesures individuelles à restituer	-24 416 829	-28 741 610
<b>Subventions <sup>15</sup></b>	<b>140 228 148</b>	<b>147 570 130</b>
Institutions pour l'aide aux invalides	127 228 148	135 320 130
Pro Infirmis	13 000 000	12 250 000
<b>Frais d'instruction <sup>16</sup></b>	<b>213 317 171</b>	<b>194 388 002</b>
Mesures d'instruction	189 503 870	171 358 600
Frais et dépens	23 813 301	23 029 402
<b>Frais d'administration</b>	<b>547 961 541</b>	<b>528 705 547</b>
Taxes postales <sup>17</sup>	3 986 363	3 907 561
Frais de gestion administrative <sup>18</sup>	38 494 606	38 829 175
Amortissements des immeubles <sup>19</sup>	1 330 374	1 454 874
Offices AI <sup>20</sup>	500 003 405	479 514 276
Frais de gestion du Fonds <sup>21</sup>	4 146 793	4 999 661
<b>Intérêts sur dette</b>	<b>51 421 021</b>	<b>51 421 021</b>
Intérêts en faveur de l'AVS <sup>22</sup>	51 421 021	51 421 021
<b>Total charges</b>	<b>9 831 643 631</b>	<b>9 594 492 192</b>
<b>Résultat de l'année de l'assurance sociale</b>	<b>-365 625 081</b>	<b>-431 176 617</b>
Résultat des placements <sup>23</sup>	158 326 485	164 057 343
<b>Résultat de l'année total</b>	<b>-207 298 596</b>	<b>-267 119 274</b>

13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 - Explications, voir annexes en page(s) 96 et 97

# Annexe Comptes annuels AI

## 1. Liquidités

La Centrale de compensation (CdC) gère trois comptes postaux et un compte bancaire auprès de la BNS. Ces comptes sont principalement utilisés pour les mouvements de fonds entre la CdC, les caisses de compensation et compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG). Le solde des liquidités est réparti mensuellement sur chaque œuvre sociale au prorata des cotisations facturées et des taux appliqués.

### Répartition des comptes de liquidités de la CdC (en CHF)

Quote-part AVS	4 244 498
Quote-part AI	563 252
Quote-part APG	201 161
<b>Total</b>	<b>5 008 911</b>

## 2. Placements

Conformément à la Loi sur les fonds de compensation, compenswiss gère les placements des Fonds AVS, AI et APG en commun. Compte tenu des investissements effectués dans les différents portefeuilles, une quote-part est attribuée à chaque Fonds de compensation en fonction de son profil d'investissement et de son risque.

## 3. Caisses de compensation

Les mouvements de fonds entre la CdC et les caisses de compensation ainsi que leurs charges et produits mensuels sont comptabilisés par les comptes courants. Les soldes à l'actif et/ou au passif représentent la somme en faveur ou en défaveur des Fonds. Une quote-part est attribuée à chaque oeuvre au prorata des cotisations facturées et des taux appliqués.

## 4. Immeubles

Des locaux nécessaires aux organes d'exécution de l'assurance (Offices AI de BE, LU et AG) ont été acquis par le Fonds de compensation AI (art. 56 RAI). Ces biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'acquisition moins d'éventuelles corrections de valeur.

## 5. Provision pour pertes sur cotisations

La provision correspond aux pertes annuelles des cotisations paritaires et personnelles. Elle est adaptée annuellement lors de la clôture des comptes.

## 6. Dette de l'AI envers l'AVS

La perte cumulée de l'AI de CHF 14,9 milliards au 31.12.2010 a été financée par l'AVS et comptabilisée en tant que dette au passif du bilan. La dette a été diminuée du montant remboursé par l'AI en vertu de l'art. 2 al. 2 de la loi sur l'assainissement de l'assurance-invalidité jusqu'au 31.12.2017. Dès le 01.01.2018, la dette est remboursée selon l'art. 22 al. 1 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 7. Fonds propres

Les fonds propres de l'AI se composent du compte capital d'un montant initial de CHF 5 milliards versé par le Fonds de compensation de l'AVS au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la perte reportée de l'AI ainsi que du résultat de l'année en cours. La perte reportée de l'AI au 31.12.2010, financée par l'AVS, est présentée au passif du bilan en tant que capital négatif.

## 8. Cotisations personnelles et paritaires

Les cotisations sociales AVS/AI/APG sont facturées en commun. Chaque assurance se voit attribuer une quote-part proportionnelle aux taux de cotisations. Les cotisations facturées en janvier mais concernant l'année précédente sont délimitées en tant que transitoires à la fin de l'année.

Les versements rétroactifs portant sur des cotisations rectifiées ou amorties et qui concerneraient l'année précédente, figurent dans les « Cotisations des assurés et employeurs ».

## 9. Cotisations sur indemnités AC

La position "Cotisations sur indemnités AC" concerne les cotisations paritaires AI des indemnités journalières de l'assurance-chômage. La CdC comptabilise mensuellement un acompte et le SECO établit annuellement un décompte définitif.

## 10. Intérêts moratoires et rémunérateurs

Les intérêts rémunérateurs sont comptabilisés au moment où ils sont remboursés aux créanciers.

Les intérêts moratoires sont reconnus au moment où ils sont réclamés aux débiteurs, à l'exception des intérêts moratoires calculés par les offices des poursuites. Ceux-ci sont comptabilisés à la date-valeur du paiement.

Selon l'art. 206 RAVS, un cinquième des intérêts moratoires sont acquis à la caisse de compensation pour couvrir les frais d'administration. La part des intérêts moratoires revenant aux caisses de compensation est déterminée et comptabilisée l'année suivante.

## 11. Confédération

Le montant de la contribution fédérale annuelle en faveur de l'AI est conforme aux dispositions de l'art. 78 LAI. La Confédération procède à des paiements d'acomptes mensuels. Le décompte final établi par la Confédération est délimité dans le compte courant Confédération, contributions.

## 12. Autres produits

La rubrique « autres produits » comprend les dons, legs et successions. En 2021, ce solde comprend également le résultat de cession de la vente de l'immeuble de l'Office AI de Bâle-Ville.

## 13. Prestations à restituer

Les demandes de restitutions sont comptabilisées au plus tard au moment de l'entrée en force de la décision.

## 14. Frais pour mesures individuelles

Les coûts des mesures individuelles sont comptabilisés à la date de paiement.

## 15. Subventions

L'AI subventionne des organisations pour l'aide aux invalides selon l'art. 74 al. 1 lettres a-c LAI ainsi que l'association Pro Infirmis selon les art. 17 et 18 LPC.

## 16. Frais d'instruction

Les frais d'instruction comprennent les coûts pour les mesures d'instruction selon les art. 43 à 45 LPGA. Il s'agit des coûts liés à la clarification de l'éventuel droit aux prestations de l'assuré. Les frais d'instruction comprennent également les frais judiciaires et les dépens. Les coûts sont comptabilisés à la date de paiement.

## 17. Taxes postales

Les taxes postales pour l'application de la LAI comprennent les frais postaux et les frais liés au trafic des paiements des caisses de compensation conformément à l'art. 66 LAI.

## 18. Frais de gestion administrative

Cette rubrique, basée sur l'art. 66 LAI, inclut les coûts de fonctionnement de la Centrale de compensation, les coûts du réseau informatique ainsi que divers projets relevant de l'AI. Les frais de la Centrale de compensation sont remboursés à la Confédération par les Fonds de compensation AVS, AI et APG. La répartition sur les assurances s'effectue selon la nature des coûts et sur la base de différentes clés de répartition pour les coûts non-imputables directement.

## 19. Amortissements immeubles « Offices AI »

Le taux d'amortissement appliqué est de 3% sur la valeur d'acquisition selon la méthode linéaire.

## 20. Offices AI

Les coûts de fonctionnement des offices AI cantonaux, de l'office AI pour les assurés résidant à l'étranger, les coûts des services médicaux régionaux et du centre de formation de l'AI sont à la charge du Fonds de compensation de l'AI, conformément à l'art. 67 al. 1 let. a LAI.

## 21. Frais de gestion des Fonds

Les frais de gestion des Fonds se composent des frais de fonctionnement de l'Office de gestion et des autres frais inhérents à la gestion des placements. Une quote-part est attribuée à chaque œuvre sociale selon l'art.15 de la loi sur les fonds de compensation.

## 22. Intérêts en faveur de l'AVS

La perte cumulée de l'AI au 31.12.2010 a été financée par l'AVS. Selon la loi sur l'assainissement de l'assurance-invalidité, les intérêts sur la dette ont été pris en charge par la Confédération jusqu'au 31.12.2017. Dès le 01.01.2018, les intérêts sont fixés par le Conseil d'administration des Fonds AVS/ AI/ APG conformément aux conditions du marché selon l'art. 22 al. 3 de la Loi sur les fonds de compensation. Ils sont comptabilisés en produits à l'AVS et en charges à l'AI.

## 23. Résultat des placements

Les placements de l'AVS, AI et APG sont gérés en commun. Une quote-part du résultat est attribuée à chaque assurance en fonction d'une clé de répartition définie mensuellement par compenswiss conformément à l'art. 3 al. 3 de la Loi sur les fonds de compensation

## 24. Principe de comptabilisation

Les produits et charges sont délimités conformément aux usages comptables à l'exception des prestations des assurances sociales.

# Vue d'ensemble des résultats de l'AI depuis 1960

## Résultat de l'année et capital / report des pertes de l'AI de 1960 à 2021 (en millions CHF)

Années	Produits	Charges	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat de l'année	Capital, resp. perte reportée
1960–1971	4 041.0	3 974.0	67.0	12.2	79.2	79.2
1972	767.8	760.4	7.4	-0.1	7.3	86.5
1973	1 164.2	1 183.4	-19.2	-1.0	-20.2	66.3
1974	1 331.7	1 402.6	-70.9	-3.7	-74.6	-8.3
1975	1 586.5	1 626.5	-40.0	-9.1	-49.1	-57.4
1976	1 770.5	1 806.1	-35.6	-10.9	-46.5	-103.9
1977	1 848.7	1 919.3	-70.6	-14.3	-84.9	-188.8
1978	1 892.9	1 950.2	-57.3	-13.2	-70.5	-259.3
1979	1 968.4	2 010.0	-41.6	-15.0	-56.6	-315.9
1980	2 111.4	2 134.5	-23.1	-17.2	-40.3	-356.2
1981	2 213.1	2 173.1	40.0	-18.4	21.6	-334.6
1982	2 440.3	2 444.6	-4.3	-18.4	-22.7	-357.3
1983	2 539.3	2 524.0	15.3	-18.7	-3.4	-360.7
1984	2 764.4	2 851.5	-87.1	-20.4	-107.5	-468.2
1985	2 878.1	2 961.2	-83.1	-24.8	-107.9	-576.1
1986	3 095.3	3 177.2	-81.9	-28.7	-110.6	-686.7
1987	3 232.8	3 283.5	-50.7	-32.1	-82.8	-769.5
1988	3 792.2	3 544.9	247.3	-28.8	218.5	-551.0
1989	4 028.6	3 728.1	300.5	-22.0	278.5	-272.5
1990	4 411.7	4 120.0	291.7	-13.2	278.5	6.0
1991	4 841.4	4 614.0	227.4	-4.6	222.8	228.8
1992	5 260.7	5 250.6	10.1	1.1	11.2	240.0
1993	5 567.4	5 979.8	-412.4	-7.5	-419.9	-179.9
1994	5 770.6	6 363.4	-592.8	-32.5	-625.3	-805.2
1995	6 483.3	6 770.4	-287.1	-55.8	-342.9	-1 148.1
1996	6 886.3	7 239.6	-353.3	-73.6	-426.9	-1 575.0
1997	7 036.8	7 558.1	-521.3	-93.8	-615.1	-2 190.1
1998	7 269.3	7 937.8	-668.5	-27.3	-695.8	-685.9 <sup>1</sup>
1999	7 562.5	8 300.4	-737.9	-61.2	-799.1	-1 485.0
2000	7 897.4	8 627.7	-730.3	-90.2	-820.5	-2 305.5
2001	8 457.8	9 360.6	-902.8	-104.7	-1 007.5	-3 313.0
2002	8 774.9	9 855.0	-1 080.1	-109.4	-1 189.5	-4 502.5
2003	9 210.1	10 587.7	-1 377.6	-70.3	-1 447.9	-4 450.4 <sup>2</sup>
2004	9 511.0	10 995.2	-1 484.2	-101.3	-1 585.5	-6 035.9
2005	9 823.4	11 439.1	-1 615.7	-122.2	-1 737.9	-7 773.8
2006	9 903.5	11 238.8	-1 335.3	-221.0	-1 556.3	-9 330.1
2007	11 786.0	13 533.9	-1 767.9	-312.9	-2 080.8	-11 410.9
2008	8 161.7	9 179.4	-1 017.7	-344.6	-1 362.3	-12 773.2

## Assurances sociales - Vue d'ensemble des résultats de l'AI depuis 1960

2009	8 204.8	9 134.6	-929.8	-196.3	-1 126.1	-13 899.3
2010	8 175.8	9 058.5	-882.7	-161.8	-1 044.5	-14 943.8

Années	Produits	Charges	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat de l'année	Perte reportée	Capital
2011	9 433.5	9 456.8	-23.3	20.7	-2.6	-14 943.8	4 997.4 <sup>3</sup>
2012	9 688.8	9 294.6	394.2	200.6	594.8	-14 351.6	5 000.0
2013	9 814.4	9 305.7	508.7	77.5	586.2	-13 765.4	5 000.0
2014	9 938.8	9 254.2	684.6	237.8	922.4	-12 843.0	5 000.0
2015	9 949.2	9 304.1	645.1	-31.5	613.6	-12 229.4	5 000.0
2016	9 892.7	9 200.6	692.1	131.1	823.2	-11 406.2	5 000.0
2017	10 031.0	9 234.5	796.5	325.5	1 122.0	-10 284.2	5 000.0
2018	9 196.2	9 261.4	-65.2	-171.6	-236.8	-10 284.2	4 763.2
2019	9 101.1	9 484.0	-382.9	407.0	24.1	-10 284.2	4 787.3
2020	9 163.3	9 594.5	-431.2	164.1	-267.1	-10 284.2	4 520.2
2021	9 466.0	9 831.6	-365.6	158.3	-207.3	-10 284.2	4 312.9

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, CHF 2 200 millions ont été virés du capital des APG à l'AI

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2003, CHF 1 500 millions ont été virés du capital des APG à l'AI

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, CHF 5 000 millions ont été virés du capital de l'AVS à l'AI

RAPPORT DE GESTION 2021

# Comptes annuels APG

Vue d'ensemble des comptes annuels des APG	101
Rendement des APG	102
Bilan des APG	103
Compte de résultat des APG	104
Annexe	105
Vue d'ensemble des résultats des APG depuis 1960	107

# Vue d'ensemble des comptes annuels des APG

Bilan annuel (en millions CHF)	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités et placements	1 399	1 188	998
Actifs de l'assurance sociale	192	171	177
<b>Total actif</b>	<b>1 591</b>	<b>1 359</b>	<b>1 175</b>
Passifs de l'assurance sociale	9	8	8
Fonds propres	1 582	1 351	1 167
<b>Total passif</b>	<b>1 591</b>	<b>1 359</b>	<b>1 175</b>

Compte de résultat (en millions CHF)	2021	2020	2019
Total produits	2 029	1 771	1 748
Total charges	-1 864	-1 637	-1 695
<b>Résultat de répartition</b>	<b>165</b>	<b>134</b>	<b>53</b>
Part au résultat des placements	66	50	89
<b>Résultat de l'année</b>	<b>231</b>	<b>184</b>	<b>142</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, compenswiss est un établissement fédéral autonome de droit public qui gère et administre en commun les Fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG. Les comptes agrégés de compenswiss sont répartis entre les assurances sociales. Ces dernières sont présentées séparément afin de rendre compte de leurs activités respectives.

La part des APG à la fortune de placement est intégrée dans la rubrique des liquidités et placements avec une augmentation de CHF 212 millions.

La fortune rattachée à l'activité d'assurance est essentiellement constituée de comptes courants avec les caisses de compensation. La position nette (actifs moins passifs) a augmenté de CHF 20 millions.

Globalement, le capital de l'assurance sociale a augmenté de 17.1 % ou CHF 231 millions, ce qui dénote un accroissement des réserves de cette assurance.

Cet afflux provient d'une augmentation de 14.5 % ou CHF 258 millions des produits. Il est à noter que le relèvement du taux de cotisation explique la plus grande partie de cette différence.

Les charges ont augmenté de 13.9 % soit CHF 227 millions.

Le résultat de répartition est ainsi positif pour CHF 165 millions et amélioré par le résultat des placements pour arriver à un résultat d'exploitation de CHF 231 millions.

# Rendement des APG

## Rendement des APG

Rendement (en %)	Rendement 2021	Rendement 2020	Rendement annualisé 3 ans	Rendement annualisé 5 ans
<b>Portefeuille de marché APG</b>	<b>5.61</b>	<b>2.06</b>	<b>6.10</b>	<b>4.51</b>
Portefeuille de marché APG après couverture des taux d'intérêt et de change, equity overlay	5.28	5.22	6.88	4.61
Portefeuille de base APG – Trésorerie	-0.34	-0.44	-0.29	-0.18
<b>Fortune de placement APG</b>	<b>5.05</b>	<b>4.34</b>	<b>6.37</b>	<b>4.29</b>

Principes : Les rendements de tous les portefeuilles sont calculés selon la méthode du Time Weighted Return (TWR), à l'exception de la trésorerie, pour laquelle une méthode Linked Internal Rate of Return (LIRR) est appliquée. Les rendements nets incluent les résultats (plus ou moins-values réalisées ou non réalisées), les revenus (dividendes, intérêts, commissions de prêts sur titres), les frais de transaction (courtages, droits de timbre, frais de dépôt et autres taxes) ainsi que les honoraires de gestion des mandats gérés en externe.

Dans la mesure où il est doté d'un capital plus modeste, le Fonds de compensation des APG est très sensible aux variations des flux de trésorerie observés en cours de mois.

En 2021, le niveau de liquidité des APG a été en moyenne de CHF 66 millions. La fortune de placement de cette assurance s'élevait à CHF 1.2 milliard au début de l'année 2021. À la fin de l'année, la fortune de placement s'élevait à CHF 1.4 milliard.

Le rendement atteint sur les placements de l'assurance a été de 5.05 %. Sur une période de 5 ans, le rendement annualisé a, quant à lui, atteint 4.29 %. La volatilité réalisée pendant l'année ayant été de 2.8 %, le rendement ajusté du risque (ratio de Sharpe) qui en découle se monte ainsi à 2.1.

# Bilan des APG

Actif (en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
<b>Liquidités et placements</b>	<b>1 399 160 416</b>	<b>1 187 612 360</b>
Liquidités <sup>1</sup>	201 161	726 353
Placements <sup>2</sup>	1 398 959 255	1 186 886 007
<b>Assurance sociale</b>	<b>192 323 836</b>	<b>171 109 304</b>
Comptes courants	146 321 405	141 469 603
Caisses de compensation <sup>3</sup>	146 321 405	141 469 603
Créances à court terme	32 663	33 540
Créances à court terme	32 663	33 540
Comptes de régularisation	45 969 768	29 606 161
Cotisations <sup>5</sup>	45 969 768	29 606 161
<b>Total actif</b>	<b>1 591 484 252</b>	<b>1 358 721 664</b>
<b>Passif (en CHF)</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>31.12.2020</b>
<b>Assurance sociale</b>	<b>9 715 441</b>	<b>8 022 878</b>
Comptes courants	1 689 732	1 302 281
Caisses de compensation <sup>3</sup>	1 689 732	1 302 281
Créanciers	2 084 279	1 716 005
Autres créanciers	2 084 279	1 716 005
Provision	5 941 430	5 004 592
Provision pour pertes sur cotisations <sup>4</sup>	5 941 430	5 004 592
<b>Fonds propres</b>	<b>1 581 768 811</b>	<b>1 350 698 786</b>
Capital	1 350 698 786	1 166 879 938
Résultat de l'année	231 070 025	183 818 848
<b>Total passif</b>	<b>1 591 484 252</b>	<b>1 358 721 664</b>

1, 2, 3, 4, 5 - Explications, voir annexes en page(s) 105

# Compte de résultat des APG

Produits (en CHF)	2021	2020
<b>Cotisations des assurés et employeurs</b>	<b>2 029 283 950</b>	<b>1 771 676 556</b>
Cotisations personnelles <sup>5</sup>	130 896 993	118 312 592
Cotisations paritaires <sup>5</sup>	1 872 469 586	1 630 815 968
Cotisations sur indemnités AC <sup>6</sup>	31 133 719	26 501 162
Indemnités en réparation des dommages	988 180	758 511
Réductions et remises	-418 262	-352 789
Amortissements de cotisations personnelles	-2 331 203	-1 943 425
Amortissements de cotisations paritaires	-3 610 227	-3 061 167
Recouvrement de cotisations paritaires amorties	81 414	56 900
Provision pour pertes sur cotisations	-936 838	216 424
Intérêts moratoires <sup>7</sup>	2 288 609	1 497 180
Intérêts rémunérateurs <sup>7</sup>	-1 278 021	-1 124 800
<b>Autres produits <sup>8</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres produits	-	-
<b>Total produits</b>	<b>2 029 283 950</b>	<b>1 771 676 556</b>
<b>Charges (en CHF)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Prestations</b>	<b>1 860 511 826</b>	<b>1 633 943 380</b>
Allocations	1 789 535 983	1 570 491 443
Allocations à restituer	-39 520 684	-32 897 087
Amortissements d'allocations à restituer	72 492	97 545
Part de cotisations à charge des APG	110 424 035	96 251 479
<b>Frais d'administration</b>	<b>4 101 714</b>	<b>3 499 681</b>
Taxes postales <sup>9</sup>	688 340	701 129
Frais LAPG <sup>10</sup>	1 996 737	1 606 981
Frais de gestion du Fonds <sup>11</sup>	1 416 637	1 191 571
<b>Total charges</b>	<b>1 864 613 540</b>	<b>1 637 443 061</b>
<b>Résultat de l'année de l'assurance sociale</b>	<b>164 670 410</b>	<b>134 233 495</b>
Résultat des placements <sup>12</sup>	66 399 615	49 585 353
<b>Résultat de l'année total</b>	<b>231 070 025</b>	<b>183 818 848</b>

5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 - Explications, voir annexes en page(s) 105 et 106

# Annexe Comptes annuels APG

## 1. Liquidités

La Centrale de compensation (CdC) gère trois comptes postaux et un compte bancaire auprès de la BNS. Ces comptes sont principalement utilisés pour les mouvements de fonds entre la CdC, les caisses de compensation et compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG). Le solde des liquidités est réparti mensuellement sur chaque œuvre sociale au prorata des cotisations facturées et des taux appliqués.

### Répartition des comptes de liquidités de la CdC (en CHF)

Quote-part AVS	4 244 498
Quote-part AI	563 252
Quote-part APG	201 161
<b>Total</b>	<b>5 008 911</b>

## 2. Placements

Conformément à la Loi sur les fonds de compensation, compenswiss gère les placements des Fonds AVS, AI et APG en commun. Compte tenu des investissements effectués dans les différents portefeuilles, une quote-part est attribuée à chaque Fonds de compensation en fonction de son profil d'investissement et de son risque.

## 3. Caisses de compensation

Les mouvements de fonds entre la CdC et les caisses de compensation ainsi que leurs charges et produits mensuels sont comptabilisés par les comptes courants. Les soldes à l'actif et/ou au passif représentent la somme en faveur ou en défaveur des Fonds. Une quote-part est attribuée à chaque oeuvre au prorata des cotisations facturées et des taux appliqués.

## 4. Provision pour pertes sur cotisations

La provision correspond aux pertes annuelles des cotisations paritaires et personnelles. Elle est adaptée annuellement lors de la clôture des comptes.

## 5. Cotisations personnelles et paritaires

Les cotisations sociales AVS/AI/APG sont facturées en commun. Chaque assurance se voit attribuer une quote-part proportionnelle aux taux de cotisations. Les cotisations facturées en janvier mais concernant l'année précédente sont délimitées en tant que transitoires à la fin de l'année.

Les versements rétroactifs portant sur des cotisations rectifiées ou amorties et qui concerneraient l'année précédente, figurent dans les « Cotisations des assurés et employeurs ».

## 6. Cotisations sur indemnités AC

La position « Cotisations sur indemnités AC » concerne les cotisations paritaires APG des indemnités journalières de l'assurance-chômage. La CdC comptabilise mensuellement un acompte et le SECO établit annuellement un décompte définitif.

## 7. Intérêts moratoires et rémunérateurs

Les intérêts rémunérateurs sont comptabilisés au moment où ils sont remboursés aux créanciers.

Les intérêts moratoires sont reconnus au moment où ils sont réclamés aux débiteurs, à l'exception des intérêts moratoires calculés par les offices des poursuites. Ceux-ci sont comptabilisés à la date-valeur du paiement.

Selon l'art. 206 RAVS, un cinquième des intérêts moratoires sont acquis à la caisse de compensation pour couvrir les frais d'administration. La part des intérêts moratoires revenant aux caisses de compensation est déterminée et comptabilisée l'année suivante.

## 8. Autres produits

La rubrique « autres produits » comprend les dons, legs et successions.

## 9. Taxes postales

Les taxes postales pour l'application de la LAPG comprennent les frais postaux et les frais liés au trafic des paiements des caisses de compensation conformément à l'art. 29 LAPG.

## 10. Frais LAPG

Cette rubrique, basée sur l'art. 21 al. 2 LAPG, inclut les coûts de fonctionnement de la Centrale de compensation, les coûts du réseau informatique pour l'application des APG. Les frais de la Centrale de compensation sont remboursés à la Confédération par les Fonds de compensation AVS, AI et APG. La répartition sur les assurances s'effectue selon la nature des coûts et sur la base de différentes clés de répartition pour les coûts non-imputables directement.

## 11. Frais de gestion des Fonds

Les frais de gestion des Fonds se composent des frais de fonctionnement de l'Office de gestion et des autres frais inhérents à la gestion des placements. Une quote-part est attribuée à chaque œuvre sociale selon l'art. 15 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 12. Résultat des placements

Les placements de l'AVS, AI et APG sont gérés en commun. Une quote-part du résultat est attribuée à chaque assurance en fonction d'une clé de répartition définie mensuellement par compenswiss conformément à l'art. 3 al. 3 de la Loi sur les fonds de compensation.

## 13. Principe de comptabilisation

Les produits et charges sont délimités conformément aux usages comptables à l'exception des prestations des assurances sociales.

# Vue d'ensemble des résultats des APG depuis 1960

## Résultat de l'année et capital des APG de 1960 à 2021 (en millions CHF)

Années	Produits	Charges	Résultat de répartition	Résultat des placements	Résultat de l'année	Capital
1960-1968	1 099.3	997.2	102.1	45.0	147.1	235.2
1969	179.9	214.5	-34.6	7.8	-26.8	208.4
1970	199.8	221.5	-21.7	7.0	-14.7	193.7
1971	228.9	230.6	-1.7	7.1	5.4	199.1
1972	256.9	227.0	29.9	7.9	37.8	236.9
1973	290.7	231.4	59.3	9.6	68.9	305.8
1974	327.9	316.8	11.1	12.6	23.7	329.5
1975	415.1	334.6	80.3	14.1	94.4	423.9
1976	512.8	463.8	49.0	17.9	66.9	490.8
1977	526.9	485.4	41.5	20.0	61.5	552.3
1978	544.4	467.2	77.2	22.2	99.4	651.7
1979	571.4	508.6	62.8	24.4	87.2	738.9
1980	618.6	482.5	136.1	29.4	165.5	904.4
1981	667.3	533.8	133.5	37.8	171.3	1 075.7
1982	721.4	569.1	152.3	45.5	197.8	1 273.5
1983	753.8	636.5	117.3	51.6	168.9	1 442.4
1984	787.2	656.6	130.6	58.5	189.1	1 631.5
1985	816.6	711.0	105.6	65.9	171.5	1 803.0
1986	879.6	701.6	178.0	71.6	249.6	2 052.6
1987	924.4	715.8	208.6	81.2	289.8	2 342.4
1988	825.8	848.8	-23.0	83.4	60.4	2 402.8
1989	880.3	891.6	-11.3	91.3	80.0	2 482.8
1990	958.1	885.1	73.0	101.6	174.6	2 657.4
1991	1 034.7	889.5	145.2	118.1	263.3	2 920.7
1992	1 076.6	887.4	189.2	133.3	322.5	3 243.2
1993	1 095.1	830.5	264.6	154.6	419.2	3 662.4
1994	1 094.3	809.9	284.4	171.4	455.8	4 118.2
1995	668.7	620.8	47.9	191.1	239.0	4 357.2
1996	672.7	621.3	51.4	204.8	256.2	4 613.4
1997	666.6	581.9	84.7	301.9	386.6	5 000.0
1998	681.2	557.6	123.6	127.1	250.7	3 050.7 <sup>1</sup>
1999	701.7	631.1	70.6	142.2	212.8	3 263.5
2000	734.1	680.3	53.8	137.7	191.5	3 455.0
2001	774.1	693.9	80.2	39.4	119.6	3 574.6
2002	786.7	692.0	94.7	-124.8	-30.1	3 544.5
2003	804.3	703.3	101.0	128.0	229.0	2 273.5 <sup>2</sup>
2004	818.3	550.4	267.9	138.2	406.1	2 679.6
2005	834.7	841.7	-7.0	189.3	182.3	2 861.9

## Assurances sociales - Vue d'ensemble des résultats des APG depuis 1960

2006	863.7	1 320.6	-456.9	135.6	-321.3	2 540.6
2007	907.4	1 336.0	-428.6	31.5	-397.1	2 143.5
2008	950.0	1 436.5	-486.5	-174.4	-660.9	1 482.6
2009	979.5	1 534.6	-555.1	81.5	-473.6	1 009.0
2010	985.0	1 603.2	-618.2	21.0	-597.2	411.8
2011	1 702.8	1 610.8	92.0	5.3	97.3	509.1
2012	1 726.5	1 605.7	120.8	26.9	147.7	656.8
2013	1 766.2	1 638.3	127.9	13.2	141.1	797.9
2014	1 790.3	1 668.4	121.9	48.0	169.9	967.8
2015	1 818.2	1 703.0	115.2	-7.4	107.8	1 075.6
2016	1 658.5	1 745.5	-87.0	35.4	-51.6	1 024.0
2017	1 675.4	1 724.0	-48.6	61.0	12.4	1 036.4
2018	1 706.3	1 681.0	25.3	-37.1	-11.8	1 024.6
2019	1 748.9	1 695.4	53.5	88.8	142.3	1 166.9
2020	1 771.6	1 637.4	134.2	49.6	183.8	1 350.7
2021	2 029.3	1 864.6	164.7	66.4	231.1	1 581.8

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, CHF 2 200 millions ont été virés du capital des APG à l'AI

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2003, CHF 1 500 millions ont été virés du capital des APG à l'AI

# Glossaire

## Benchmark (indice de référence)

La valeur de référence, par exemple un indice boursier ou un composite d'indices qui sert de norme de comparaison pour mesurer le rendement ou l'analyse de performance d'un portefeuille. Si l'indice de référence (benchmark) est un indice, il est nommé indice de référence.

## Contrats à terme standardisés (futures)

Les futures sont des opérations à terme standardisées négociées en bourse. Les sous-jacents peuvent être des titres, des indices, des cours de change, des intérêts et des marchandises. Il s'agit d'un accord contraignant au niveau prix, quantité et délai. L'acheteur et le vendeur ont une obligation d'exercice.

## DAA Detailed Asset Allocation

Désigne la mise en œuvre détaillée de la stratégie de placement, avec une répartition dans différentes classes d'actifs en vue de diversifier autant que possible le portefeuille.

## Dérivés

Contrats à terme dont la valeur dépend de l'évolution d'une ou de plusieurs valeurs sous-jacentes. Les dérivés sont utilisés avant tout pour la gestion des risques. Ils servent en outre à réduire le risque inhérent à un portefeuille. Ils sont également utilisés afin de réduire les coûts de transaction par rapport à la vente ou à l'achat direct des valeurs sous-jacentes.

## Devises

Créances libellées en monnaies étrangères et payables à l'étranger.

## Duration

La duration est un indicateur de sensibilité qui correspond à la durée moyenne d'immobilisation d'un placement dans un titre à taux fixe. Contrairement à la durée résiduelle, la duration prend en compte les coupons à hauteur variée réagissant de manière différente aux variations des taux d'intérêt. Elle est indiquée en années. Plus la duration est élevée, plus les changements du niveau de taux d'intérêt ont un effet sur le cours du titre au sens positif comme au sens négatif du terme.

## Durée

Temps s'écoulant entre la naissance d'une dette (obligation, emprunt, etc.) et son échéance ou son remboursement effectif. La durée résiduelle est le temps restant jusqu'à l'échéance à partir d'une date déterminée postérieure à la naissance de la dette.

## Effet d'allocation

L'effet d'allocation mesure l'effet sur la performance globale de la performance relative atteinte sur les différentes classes d'actifs (la performance de chaque portefeuille moins leurs indices de référence).

## ESG

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont les trois facteurs principaux de mesures de la durabilité et de l'impact éthique d'un investissement dans une société ou dans un domaine économique.

## Performance

La performance mesure l'évolution de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille. Elle tient compte de tous les produits et modifications de cours. La performance d'un portefeuille est généralement indiquée après déduction des frais de gestion (coûts de transaction et honoraires). En revanche, la performance des indices de référence ne comprend pas de coûts.

## Produits structurés

Types de placement qui combinent différents instruments financiers et les réunit dans un produit. Ils sont souvent composés de placements de base (actions, obligations, etc.) et d'instruments dérivés. En combinant divers éléments, il est possible d'en modifier les caractéristiques de risque. De cette façon, il est possible de tenir compte des besoins spécifiques d'un investisseur. Les produits structurés présentent en général un risque de contrepartie.

## Rating

Mesure d'évaluation de la solvabilité d'un débiteur ou de la qualité d'un titre. Le rating indique la probabilité qu'un débiteur soit à même de remplir, à l'avenir, ses engagements de paiements d'intérêts et de remboursements. Il y a des ratings pour des engagements à court terme (par exemple A1, P1) et pour des engagements à long terme (par exemple Aaa, AAA). L'évaluation se fonde sur une classification définie par l'agence de notation. Pour S&P, par exemple, la meilleure note dans le domaine de l'Investment Grade est AAA et BBB est la plus mauvaise note.

## Ratio de Sharpe

Indicateur mesurant la performance ajustée du risque d'un placement ou d'un portefeuille. La performance relative aux taux d'intérêt sans risque est mise en relation avec l'écart type (volatilité). Plus le ratio de Sharpe est élevé, meilleure est la performance ajustée au risque des portefeuilles.

## Rendement

Produit d'un placement exprimé en pourcentage du capital réellement investi. Il existe des rendements pour les placements à revenu fixe (coupons) et pour les actions (dividendes).

## Rendement à l'échéance

Rendement annuel d'un placement à revenu fixe en pourcentage du capital investi dans le cas où le placement est conservé jusqu'à son échéance. Pour le calcul, on suppose que les intérêts versés à l'avenir pourront être réinvestis au même taux.

## REPO (mise en pension) et Reverse REPO (prise en pension)

Dans une mise en pension de titres (« sales and repurchase agreement »), une partie vend des obligations et, simultanément, les rachète à terme au prix d'origine. Économiquement, il s'agit d'un emprunt sur le marché monétaire couvert par des titres. L'emprunteur (vendeur des titres) paie un intérêt-REPO convenu. Pour le prêteur (acheteur des obligations), cette même transaction constitue un Reverse REPO. Les transactions REPO peuvent servir pour la gestion des liquidités à court terme.

## Solvabilité

Désigne la qualité d'un débiteur. Elle décrit la capacité (critère objectif) et la volonté (critère subjectif) du débiteur à faire face à ses engagements ainsi que des spécificités du débiteur et de ses organes.

## SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (Schweizer Verein für verantwortungsbewusste Kapitalanlagen) a été fondée en décembre 2015 par de grands investisseurs institutionnels, dont compenswiss. Ses prestations sont fondées sur une base normative. Elles incluent le screening et le suivi du développement des portefeuilles de leurs membres, le dialogue avec les entreprises à risque, la génération de recommandations d'exclusion, la communication interne et externe des résultats et le transfert de connaissances.

## Swap

Contrat portant sur l'échange de flux de paiements (un flux fixe contre un flux variable). L'absence de standardisation de ces produits permet des solutions sur mesure. Puisque les swaps se négocient hors bourse, le risque de contrepartie est un élément important.

## Swap de taux d'intérêt

Convention entre deux parties prévoyant, pour une durée convenue, l'échange de paiements d'intérêts fixes contre des paiements d'intérêts variables à une fréquence régulière définie sur la base d'une valeur nominale déterminée. La partie qui paie des intérêts variables et touche en échange des intérêts fixes profite de la baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire. La contrepartie, qui paie des intérêts fixes et touche en échange des intérêts variables, profite de la hausse des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Les swaps de taux d'intérêt peuvent être utilisés pour la gestion des placements à revenu fixe.

## Tail Risk Hedging

Programme de couverture systématique d'évènement à fort impact négatif et à probabilité d'occurrence faible. Ces stratégies sont mises en œuvre au moyen d'instruments financiers dérivés.

## Valeur de remplacement négative

La valeur de remplacement négative représente la valeur de marché, lorsqu'elle est négative, d'un instrument dérivé à un instant donné.

## Volatilité

La volatilité mesure la marge des fluctuations d'un cours de titre ou de la performance d'un portefeuille (écart-type par rapport à la moyenne sur une période de temps définie). Elle constitue une mesure du risque du marché. Plus la volatilité est élevée, plus le placement, respectivement le portefeuille, est risqué.